7
30
6
6
H
31
VITTORIO
EMANUELE

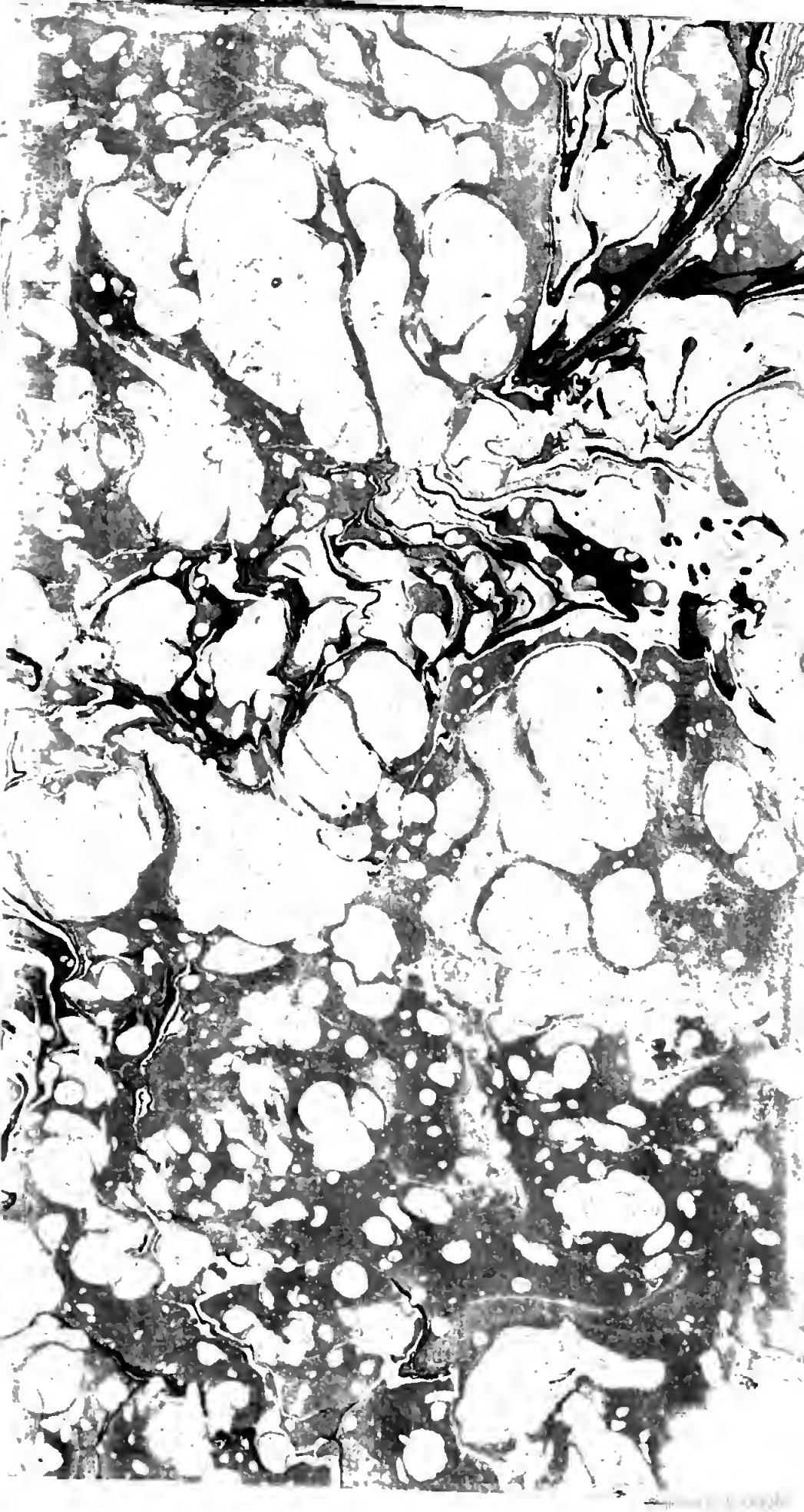

7.15 D 80

XVII.13.18.

ETAT
DE LA CORSE,

Suivi d'un Journal

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

Et des Mémoires

DE PASCAL PAOLI,

Par

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la CORSE, & des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

Avec une Préface du Traducteur.

TOME I.

A LONDRES.

M. D. CC. LXIX.

Non enim propter Gloriam, divitias aut Honores pugnamus, ſed propter libertátem Solummodo, quam nemo bonus niſi Simul cum vita amittit.

Litt. Comit. & Baron. Scotiæ ad Papam. an. Dom. 1320.

Ce n'eſt point pour la gloire, pour les richeſſes, ou pour les honneurs que nous combattons; mais pour la ſeule liberté, qu'aucun homme plein de ſentiment ne peut ſe réſoudre à perdre qu'avec la vie.

Lettre des Comtés & Baronies d'Ecoſſe au Pape, l'an 1320.

PREFACE

DU TRADUCTEUR.

CE n'eſt point aux particuliers à juger les grandes querelles, quoique chaque individu ait la liberté que donnent la vérité & le ſentiment. C'eſt à l'Univers à prononcer en de tels cas; c'eſt-à-dire, à la pluralité des hommes & des peuples déſintéreſſés; & en dernier reſſort, à la poſtérité, qui ſera toujours moins ſervile & moins partiale dans le jugement qu'elle portera des actions des hommes. Ce qui eſt de notre reſſort, c'eſt de

nous inſtruire, & de dévenir meilleurs en nous inſtruiſant; & que d'inſtructions ne trouvera-t-on pas dans l'hiſtoire qu'on va lire!

Des ſujets envahis qui briſent leurs fers, prouvent la ſageſſe des Souverains qui ne les retiennent que par l'amour.... Un peuple qui ſe forme apprend à un peuple déja formé à ſe corriger.... Un Gouvernement dans ſon berçeau montre la néceſſité de l'union entre les Chefs & ſes membres; entre tous les Ordres & les individus qui les compoſent.... Une réſiſtance de 40 ans à la Tirannie, eſt un garant ſûr que des hommes généreux & bien unis ſeront invincibles.

En liſant ce livre, on ſe convaincra qu'une conſtitution ancienne ne ſe ſoutiendra qu'autant qu'elle ne ſera point enfrainte, ſi elle était juſte; & qu'une conſtitution nouvelle pour être ſtable chez un peuple libre & courageux, doit être dans un équilibre qui ne puiſſe être rompu par celui même qui l'a formé.

Cet équilibre aura lieu quand les loix auront reçu ou acquis une conſiſtance qui ne puiſſe être altérée impunément par aucun crédit; quand toutes les volontés auront concouru à en former une ſeule, que la pluralité aura le plus grand intérêt à ne point enfraindre.

On verra dans cette hiſtoire l'effet & la néceſſité de la confiance du Chef pour un peuple qui ne voit en lui qu'un pére, un ami, un Libérateur; comme la néceſſité de la confiance d'un peuple pour le Chef qui ne voit dans ce peuple que des fréres, des compatriotes & des enfans.

On y ſentira le prix ineſtimable d'une autorité qui n'eſt qu'affection, que zèle, que dévouement aux plus grands travaux; comme d'une ſoumiſſion qui n'eſt que reconnoiſſance, & qu'amour de ſoi-même bien entendu; de l'une & de l'autre, fondées ſur le déſir commun du bien

général, ſur des ſacrifices reciproques, & ſur des bienfaits.

On y verra le poids impoſant d'une juſtice impartiale, déſintéreſſée & inaltérable, qui n'effraye & ne peut effrayer que les méchans; en même tems qu'elle anime & qu'elle tranquilliſe les gens de bien.

On y contemplera dans la ſuite avec délices, les effets heureux de l'induſtrie, ſollicitée par l'émulation, excitée par l'honneur, couronnée par les ſuccès; jamais rallentie, ni intimidée par les vexations.

Quel plaiſir nouveau de voir des Finances qui n'épuiſent & n'enrichiſſent perſonne; qui ne nourriſſent ni

l'orgueil, ni le luxe, ni la molleſſe effrenée, de cette précieuſe ſubſtance des peuples, qui ne devrait circuler que pour ſon bonheur, ni être employée que pour la ſûreté, les beſoins & l'affermiſſement de l'Etat !

Et que dirons nous de ces troupes nationnales dont la paye ſeule eſt la gloire d'aſſurer leur liberté, qu'elles eſtiment le premier des biens, & pour qui la vie n'eſt que le ſecond ; qui ne connaiſſent de péril que celui de manquer leur but, & qui n'enviſagent les fatigues, les bleſſures & la mort même, que comme de légers ſacrifices que les cœurs font à la patrie.

Si des intérêts contraires à un ſi noble Inſtitut était capables déteindre, ou ſeulement d'affaiblir l'intérêt que doit inſpirer l'humanité, & la touchante ſituation d'un tel peuple; tous les eſprits Philoſophes, tous les hommes dépréocupés ſauront les voir d'un autre œil. Les peuples libres, les peuples heureux ſous un Gouvernement juſte & modéré ſeraient attriſtés de voir échouer des vues ſi légitimes, un plan ſi ſage, & une conduite ſi digne d'éloges.

Si nous voyons un vaiſſeau battu de l'orage, en péril d'être englouti par les flots, ou briſé contre des

rochers; ſans ſavoir de quelle nation il pourrait être, il nous ſuffirait de ſavoir qu'il porte des hommes, pour en être vivement émus. Et combien cet intérêt n'augmenterait-il pas encore ſi nous étions à portée de voir les belles manœuvres du Capitaine, la ſage conduite du pilote & les travaux intrépides des matelots! Quels vœux ne formerions-nous pas, pour que le calme ſuccédât à la tempête, & qu'un vent favorable pût le ramener au port!

EPITRE DEDICATOIRE

A

PASCAL PAOLI

GÉNÉRAL DES CORSES.

Monſieur,

LEs Dédicaces ſont pour la plûpart des offrandes ſerviles & intéreſſées, où les effuſions d'un zèle très partial. L'on y voit pour l'ordinaire l'énumération des vertus d'un homme en qui l'on ne pouvait en appercevoir, ou des préſages de grandeur adreſſées à des hommes qui ont enſuite paſſé leurs jours dans une lâche indolence,

& qui ſont morts ſans laiſſer d'autre monument de leur exiſtence qu'une Dédicace, dans laquelle tout leur mérite était célébré à futur, & que le tems a converti en un ſilence équivalent au reproche.

Ceux qui ont quelque connaiſſance des hommes, penſeront mûrement à qui ils adreſſent des Dédicaces. Donner publiquement des louanges dont le public ne ſent pas le fondement ou des eſpérances qui ne ſeront jamais réaliſées, dégrade néceſſairement le caractère d'un Auteur, qui ne paſſera plus dès lors que pour un fade Paraſite, ou pour un aveugle entouſiaſte.

Je n'ai rien à craindre de pareil,

en dédiant ce livre à PASCAL PAOLI. *Ses vertus ſont généralement reconnues, & honnorent l'Ouvrage que j'hazarde de lui préſenter. C'eſt un bonheur ſingulier pour moi, que mon livre ſoit le garant de ſa dedicace.*

En vous l'adreſſant, Monſieur, mon intention n'eſt point d'eſſayer de faire votre panégirique; il réſultera en quelque ſorte de mon travail imparfait, mais je ſouhaite d'exprimer aux yeux du monde l'admiration & la reconnaiſſance que vous m'avez inſpirée.

C'eſt tout ce que je puis vous offrir en retour des faveurs dont vous avez daigné m'honnorer, & je vous ſupplie de le recevoir comme

un témoignage de mes ſentimens. J'ai regret de n'avoir ni pouvoir, ni influence qui me mette dans le cas de rendre quelque ſervice eſſentiel à vous, Monſieur, & aux braves Corſes. Tout ce que je puis, eſt de vous offrir les vœux ardens d'un ſimple particulier : J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect & l'attachement poſſible,

Monſieur,

Auchinleck Ayrshire,
le 29 Octobre 1767.

Votre très-humble & dévoué
Serviteur,
JAMES BOSWEL.

PREFACE

DE L'AUTEUR.

JE n'ai point d'Apologie à faire, en préſentant au public la Rélation de la Corſe. On l'attendait de moi depuis quelque tems, & j'avoue que l'ardente curioſité du public m'encourage en même tems qu'elle m'intimide. A mon retour du voyage que je fis en Corſe, je trouvai partout une foule empreſſée d'entendre ce que je pouvais avoir appris de cette Isle & de ſes habitans; ennuyé de me répéter par tout, je crus que le mieux était de promettre un Ouvrage qui parlât pour moi.

Je ne voulus pas cependant prendre ſur mon compte de le faire, juſques à ce que j'euſſe conſulté là-deſſus le Général de cette

nation. Je l'informai de mon deſſein, & il me fit une réponſe, peut-être trop flateuſe pour que je d'uſſe la rendre publique, mais elle contenait une permiſſion & en quelque ſorte la ſanction de cet ouvrage. PAOLI *daigna m'écrire en ces termes.*

Non può eſſer più generoſo il di lei diſegno di publicar colle Stampe le oſſervazioni che ha fatte ſopra la Corſica. Ella ne ha veduto la fiſica ſituazione; ha potuto ezaminare i coſtumi degli abitanti, e veder dentro le maſſime dell' loro governo di cui conoſce la coſtituzione. Queſti popoli con entuſiaſmo di gratitudine uniranno il loro applauſo a quello dell' Europa diſingannata.

„ *Rien n'eſt plus généreux, Monſieur,*
„ *que votre deſſein, de rendre publiques*
„ *par l'impreſſion les obſervations que*
„ *vous avez faites ſur la Corſe. Vous en*
„ *avez vû la ſituation phyſique; vous*

„ *avez pu examiner les mœurs de ſes ha-*
„ *bitans, & vous inſtruire des maximes*
„ *de leur Gouvernement dont vous con-*
„ *naiſſez la conſtitution. Ces peuples rem-*
„ *plis d'un entouſiaſme de reconnaiſſance,*
„ *joindront leurs applaudiſſemens à ceux*
„ *de l'Europe déſabuſée.*

Ma premiere intention était de ne donner qu'un crayon de l'état actuel de la Corſe, avec les Mémoires de ſon Illuſtre Général: mais par l'avis de quelques amis éclairés dont je reſpecte le jugement, j'ai donné plus d'étendue à mon plan, de l'exécution duquel le public ſera le Juge.

J'ai entre les mains deux Ouvrages qui ont été écrits avant le mien ſur la Corſe. L'un eſt l'Hiſtoire de l'Isle de Corſe par M. G. D. C., *imprimé à* Nancy en 1749. *L'autre*, Mémoires Hiſtoriques &c. par Mr. Jauſſin ancien Apoticaire Major, *Imprimé* à Lauſanne en 1758. *J'ai tiré*

de tous deux de très utiles matériaux ; le dernier contient un ſavant détail ſur l'hiſtoire naturelle de l'Isle, avec nombre de lettres, de manifeſtes & d'autres écrits ; & tous les deux réüniſſent une varieté conſidérable de particularités rélatives aux opérations des Français en Corſe. J'ai eu ainſi devant moi un abondante collection de remarques, dont j'ai fait uſage dans ce que j'ai écrit pendant mon ſéjour dans l'Isle.

J'ai trouvé cependant ces matériaux inſuffiſans à divers égards, & pour y ſupléer, j'ai écrit à divers amis étrangers ; & en même tems j'ai fait une étude des livres qui pouvaient me fournir des choſes utiles à mon objet. Je me ſuis mis ainſi en état de mettre ſous les yeux du public une Rélation de la Corſe qui donnera quelque ſatisfaction ; vû que, en comparaiſon du peu que l'on en connaiſſait ci-

devant, j'oſe me flatter qu'on trouvera dans ce livre un plus grand nombre de choſes intéreſſantes. Il eſt étonnant qu'une Isle ſi conſidérable, & dans laquelle il s'eſt fait tant de belles choſes, ait été ſi peu connue. La ſucceſſion même de ſes Chefs ne la point été; & parce que nous avons lû que PAOLI *était depuis pluſieurs années à la tête des Corſes, & que* Paoli *a toujours paru les commander, on a ſuppoſé qu'ils avaient toujours eu le même homme pour leur Chef. De-là vient que tous nos papiers modernes ont confondu le digne* Paſcal Paoli, *qui eſt dans toute la vigueur de l'âge, avec ſon défunt & vénérable Pére,* Hyacinthe Paoli, *qui l'avait précédé dans le même Commandement. On voit cette erreur dans l'hiſtoire qu'on a publiée; & quant au Docteur* Smollet, *lorſqu'il fait mention de* Paoli *au ſiége de* Furiani, *qui fut formé il y*

a peu d'années, il dit qu'il avait alors passé 40 *ans.*

Je dois commencer par rendre mes humbles actions de graces à Pascal Paoli, *des divers secours dont il a bien voulu me favoriser; & comme j'ai rapporté les choses remarquables qu'il a dites, je déclare en parole d'honneur que je n'y ai rien ajouté ni diminué. J'ai même été si scrupuleux à cet égard, que je n'ai pas voulu y faire le plus léger changement, lors même que mes amis ont cru qu'il pourrait être avantageux. Je savais trop bien avec quel plaisir on lit ce qui est parfaitement authentique.*

Le Comte Rivarola *a été assez obligeant pour répondre complettement & distinctement à toutes les questions que j'ai pris la liberté de lui faire sur divers détails particuliers, dont la Corse était l'objet. Je lui suis extrêmement redevable à*

cet égard, & ſurtout vû la maniere polie dont il a daigné le faire.

Le Révérend Mr. Burnaby, *Chapelain de la factorie Anglaiſe à* Livourne, *fit un tour en Corſe l'année* 1766, *dans le même tems que l'honnorable & Révérend Mr.* Hervey, *aujourd'hui Evêque de Cloyne. Mr. Burnaby était abſent de Livourne lorſque j'y paſſai, enſorte que je n'eut pas l'honneur d'être connu de lui perſonnellement : mais il eut la complaiſance de m'envoyer une copie de ſon Journal, où j'eus la ſatisfaction de voir que nous étions parfaitement d'accord ſur chacune des choſes que nous avions obſervées l'un & l'autre ſéparément. Je trouvai de plus dans ſon Journal des obſervations ſur diverſes choſes que j'avais omiſes ; & ſur d'autres que j'avais remarquées, je reconnus qu'il les avait miſes dans un plus grand jour.*

Mr. Burnaby *ayant été aſſez gracieux*

pour me permettre de faire de ſon Journal l'uſage que je voudrais, j'en ai employé les matériaux avec une entiere liberté dans mon Ouvrage.

Je reconnais les obligations que j'ai à mon eſtimable ami, JEAN DICK *Ecuyer, Conſul pour S. M. Britannique à* Livourne; *à* Mr. GIAN QUILICO CASA-BIANCA; *au Savant Médecin Grec* Signor STEPHANOPOLI; *au Collonel* BUTTAFUOCO, *& à* L'ABBÉ ROSTINI. *Ces Meſſieurs ont tous concouru, par les ſecours qu'ils m'ont fourni, à ériger ce petit monument à la liberté.*

Je dois auſſi rendre graces à l'ingénieux Gentilhomme qui m'a favoriſé, par la translation des Epigrammes de Senéque. *J'ai reconnu cette faveur dans le* London Chronicle, *& je dois dire, pour l'honneur de la littérature, que j'ai trouvé*

les amateurs très généreux dans leurs libéralités. On m'a envoyé diverſes traductions, entre leſquelles j'ai pris la liberté de préférer celles qui portaient le nom de Patricius, *& celles d'un autre beau génie correſpondant, Signé* Plebeius. *Dans la ſuite de ce commerce, je demandai à Patricius la grace de me faire connaitre à qui j'étais redevable de ces piéces qui donnaient un ſi grand relief à mon Ouvrage, il voulut bien me l'accorder, & je le prie encore de me permettre d'apprendre au public, que je dois ces traductions à* Thomas Day *Ecuyer de* Bérckshire, *dont la façon de vivre eſt auſſi noble que la fortune. Je dois ajouter que quoique ſes vers ayent, avec tout le feu de la jeuneſſe, toute la maturité & la correction de l'âge mûr,* Mr Day *n'a pas plus de dix-neuf ans.*

Je ne ſaurais omettre l'expreſſion de

ma ſenſibilité ſur la c … *& la politeſſe avec laquelle* Mr. James Stewart *reçut les remarques que j'hazardai de faire en oppoſition à un paſſage concernant les Corſes, dans les recherches ſur les principes de l'œconomie politique.*

J'ai ſoumis mon livre à la réviſion de diverſes perſonnes qui m'honorent de leur bienveillance, & je ſens combien leurs corrections l'ont bonifié. De ſorte que c'eſt un motif à rendre graces au Révérend Mr. le Recteur Wyvill (*a*), *& à mon ancien & intime ami*, Mr. le Recteur Temple (*b*). *Je ſuis de même extrêmement redevable à* Mylord Monboddo, *de nombre de remarques judicieuſes que ſes vaſtes connaiſſances de l'antiquité l'ont mis en état de me fournir: mais*

(*a*) *Rector of black Notely in Eſſex.*

(*b*) *Rector of Manhead in Devonshire.*

mais je dois beaucoup en particulier à l'indulgence & à l'attention amicale de MYLORD HAYLES, *qui ſous le nom de* Sir DAVID DALRYMPLE (*a*) *a été connu dans le monde comme un très habile Antiquaire, & un élégant & agréable Auteur d'eſſais, à qui le public n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas donné un plus grand nombre de ſes ouvrages, dont il a toujours fait le plus grand cas. Je ſouhaite pourtant qu'on ſe perſuade que quoique j'aye reçu les corrections de mes amis avec déférence, je n'ai pas toujours été de leurs avis. Un Auteur doit écouter*

(*a*) C'eſt la coutume en Ecoſſe de donner aux Juges de la Cour de la Seſſion, le titre de Lords, avec le nom de leur diſtrict. Ainſi Mr. *Burnett* eſt *Lord Monboddo*, & Mr. *David Dalrymple* eſt *Lord Hailes.*

* *

avec plaiſir toutes les remarques que la ſincérité lui procure, mais je croirais un homme indigne d'écrire, s'il n'avoit pas la force de ſe déterminer par lui-même. Je dis cela pour que le jugement des amis que j'ai nommés, ne ſoit pas cenſé lié à tous les paſſages que l'on trouvera dans l'ouvrage qu'on va lire.

Il me ſemble qu'il en eſt d'un ouvrage qu'on ſe propoſe d'écrire, comme d'une maiſon qu'on voudrait bâtir. Un homme forme un plan, & amaſſe des matériaux; il compte en avoir aſſez pour élever un grand & majeſtueux édifice: mais lorſque tout eſt arrangé, lié & fini, ce grand amas occupe une très petite place. Un Auteur ſemblable à celui qui bâtit, ſçait mieux que perſonne combien ſon ouvrage lui a couté, & dès là il y met un prix différent de celui que d'autres perſonnes penſent qu'il mérite.

J'ai tâché d'éviter un étalage fastueux d'érudition. Chez les personnes vaines & frivoles un air de science passe volontiers pour pédanterie : mais je n'écris pas pour des lecteurs de ce caractère, & je m'embarasse peu de leur censure. Ceux que je souhaite d'avoir pour juges, approuveront j'espére que j'aye donné quelque relief à la Corse, en montrant en quelle considération elle était parmi les anciens, & ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir quelquefois orné mon ouvrage de citations d'Auteurs classiques faites à propos, en nommant ceux qui les ont traduits : Celles qui ne sont attribuées à personne sont mon ouvrage. Je dois néceſſairement dire quelque chose pour la justification de mon ortographe ; depuis quelque tems, c'était la mode de rendre notre langue plus simple & plus douce en supprimant le K *après le*

C, & *l'*U *dans la derniere ſyllabe des mots terminés en* Our. *L'Illuſtre Mr.* Samuel Johnſon *qui a lui ſeul exécuté ce qui en d'autres pays eut été la tâche de toute une Académie, à conſervé ſoigneuſement le* K *dans ſon Dictionnaire comme un caractère de l'origine ſaxonne; il a eu le même ſoin de conſerver l'*U *dans la plûpart des mots où on l'employait, en l'omettant ſeulement dans quelques uns. J'ai retenu le* K *& j'ai pris ſûr moi de ſuivre la règle générale à l'égard des mots terminés en* Our. *Lorſqu'un mot originairement Latin nous eſt venu par le canal de la Langue Françaiſe, je l'ai écrit avec l'*U *caractériſtique. Cette attention pourra ſembler bien commune, mais j'avoue que je ſuis un de ceux qui ſont le plus attentif, à tout ce qui eſt entré dans la formation de la langue, & je ſouhaite que les rapports qu'à l'Anglais avec d'autres Langues ne ſoient jamais ou-*

bliés. Si cet ouvrage venait à être réïmprimé, je ſouhaite qu'on y conſerve mon ortographe.

Il y a des gens, qui, en publiant un livre, affectent de ne vouloir pas paſſer pour Auteurs, & de profeſſer une totale indifférence pour la réputation litteraire. Cette conduite en impoſe peut-être au grand nombre, en faiſant penſer que ce titre eſt de conſéquence: mais pour moi, je penſe différemment, & je fais gloire d'être connu pour Auteur; j'ai même une ardente ambition pour ce genre de réputation. De toutes celles qu'on peut acquérir, la plus eſtimable à mes yeux, eſt celle que donnent les lettres. Un homme qui a été capable de donner un livre que le monde approuve, s'eſt fait un caractère reſpectable dans les ſocietés les plus éloignées, ſans courir le riſque de voir ce caractère

rabaiſſé par l'obſervation de ſes faibleſſes & de ſes défauts. J'avoue qu'il eſt difficile de ſoutenir cette eſpèce d'honneur parmi ceux qui nous voyent tous les jours ; en y aſpirant, il faudrait ſe mettre dans l'eſclavage d'une contrainte perpétuelle. L'Auteur d'un livre approuvé peut ſuivre avec une honnête liberté ſes ſentimens, & ſe permettre la noble aſſurance d'un génie ſupérieur, en conſidérant que chez ceux qui le connaiſſent uniquement comme Auteur ; il ne ceſſe point d'être reſpecté. Un tel homme peut même, dans ſes heures chagrines ou offuſquées de nuages, avoir la douceur de penſer que ſes écrits ſont l'agrément d'un grand nombre de lecteurs ; cet Auteur chérit l'eſpérance d'être célébré après ſa mort, ce qui a été conſtamment un grand objet pour les plus beaux génies de tous les ſiécles. C'eſt au public à juger ſi je puis mériter une portion de

cette renommée litteraire, & quand mon ambition irait juſques là, je crois que ma confiance n'eſt pas trop grande, ni mes eſpérances trop audacieuſes.

INTRODUCTION.

LA LIBERTÉ eſt ſi naturelle & ſi chére aux hommes, ſoit qu'on les conſidère comme individus, ou comme membres de la ſocieté, qu'elle eſt indiſpenſablement néceſſaire à leur bonheur; tout ce qu'il y a de grand & de reſpectable en découle. La liberté donne de la force & de l'élévation à l'eſprit, & nous rend capables d'exercer pleinement nos facultés. Celui qui eſt à la chaîne ne peut ſe mouvoir avec aiſance ni avec grace. On ne ſaurait rien attendre de noble ni d'agréable de ceux dont l'ame eſt ſubjuguée par la Tirannie, ou dont les actions ſont forcées par la contrainte.

On voit des gens qui imbus de bas préjugés, ou corrompus par une vénalité ſordide, s'efforcent de vaincre chez les hommes cette ſenſibilité primitive, & de les porter à ſubſtituer un ſentiment factice à celui que Dieu & la nature leur ont donné. Ils vous aſſureront que l'eſclavage devient ſupportable par l'habitude ; que les hommes n'en valent que mieux, lorſqu'ils ſont contenus & ſoumis à la volonté arbitraire du petit nombre qui les gouverne.

Une telle Doctrine n'aurait jamais pris faveur, ni paru fondée, ſi la raiſon ſeule & la raiſon calme en avait décidé. Voilà pourquoi ſes partiſans ont jugé néceſſaire d'y intéreſſer les paſſions, & d'emprunter même de l'imagination les reſſources qu'elle pouvait leur fournir ; c'eſt pour cela encore qu'ils ont appellé

l'enthouſiaſme & la ſuperſtition à leur ſecours. Dans quelques pays ils ont cherché à inſpirer un amour ſans meſure pour le Souverain; en d'autres, ils ont fomenté certaines notions miſtiques, que l'eſprit humain eſt merveilleuſement diſpoſé à recevoir, en établiſſant que l'autorité du Prince eſt de droit Divin, comme s'il était deſcendu du Ciel. Cette derniére idée a été très anciennement reçue; & de l'Epithéte *Cara Deûm Soboles*, la race chérie des Dieux, on eſt venu à tous les titres pompeux que les nations modernes prodiguent à leurs Souverains.

Mais quelques ſophiſmes qu'on ait employés en faveur de l'eſclavage, " la „ patience & la docilité à le ſouffrir n'a „ jamais pû être que l'effet d'une conſ„ titution affaiblie qui produit un dé„ couragement & une lacheté qui tient

„ les hommes entre la crainte & l'eſpé-
„ rance, en amortiſſant l'ambition, &
„ en abattant les autres qualités actives
„ que demande la liberté, au lieu de
„ laquelle on ne connait plus que le
„ plaiſir peſant de l'inertie & de l'in-
„ ſenſibilité (*a*)".

Il eſt vrai & ſans aucun doute que les hommes entrant en ſocieté ſacrifiérent volontairement une partie de leurs droits naturels, & s'engagérent à obéir aux loix; obéiſſance qui fut calculée ſur le bien général de tous: mais il faut bien diſtinguer l'autorité légitime de l'opreſſion; Sentir la différence qu'il y a entre les loix & des Edits capricieux, & en ne perdant pas de vue l'intention Originale de l'Inſtitut d'un

(*a*) Mylord MOLESWORTH' *Account of Denmarck* p. 69.

Gouvernement, nous devons prendre à cœur qu'elle ne reſſerre la liberté naturelle, qu'autant que les beſoins de la ſocieté & la néceſſité le demandent.

Peut-être ne doit-on pas marquer trop exactement les limites entre le pouvoir du Gouvernement & la liberté du peuple : les hommes de goût appellent dure une peinture dont les contours ſont trop forts, & déterminés avec trop de préciſion. Ils admirent un Tableau dont les couleurs ſont délicatement fondues enſemble, & dont les teintes qui terminent chaque objet s'adouciſſent reciproquement par une inſenſible gradation.

Mais une injuſtice palpable d'un ou d'autre côté ne ſaurait être adoucie ; & il eſt ſans conteſte que le privilége de la partie lézée eſt de venger l'injure qui lui eſt faite.

J'ai été conduit à ces réflexions par la conſidération des arguments qu'employent des hommes ingénieux dans les raffinements de la politique, pour tenter d'amuſer le genre humain, & détourner ſon attention des ſimples & claires notions de la liberté.

La liberté eſt réellement la mére du bonheur, des vertus les plus nobles, & même celle des ſciences & des arts; quelques efforts que l'on ait fait pour élever ces généreuſes plantes ſous un Ciel où l'oppreſſion règne, on n'a fait que montrer plus évidemment le prix de la liberté.

Il n'eſt pas étonnant que le monde ſe ſoit réveillé dans tous les tems ſur cet important ſujet; que nous liſions avec admiration & un vertueux enthouſiaſme les brillans exploits de ceux qui ſe ſont diſtingués dans la défenſe de

cette glorieuſe cauſe : nous l'admirons dans l'hiſtoire des Etats qui ont été animés par les principes de la liberté, & qui en ont fait la baſe de leur ſage conſtitution.

Si quelqu'un eut tranſmis à la poſtérité les annales d'un peuple réduit à l'eſclavage, nous nous endormirions au recit de ſes humilians détails. Chaque trait ſerait ſi faible, ſi bas & ſi mépriſable, que nous croirions lire les Régîtres d'une maiſon de force ou d'une priſon.

Nous avons au contraire une ſatisfaction mâle & noble en liſant l'Hiſtoire des anciens Romains ; même en faiſant abſtraction de leurs liaiſons & de leurs démêlés avec les autres Etats. Leurs progrès dans l'intérieur fourniſſent ſeuls une ample matiére de ſpéculation à un Obſervateur pénétrant & judicieux, qui

étudie la nature humaine. Nous aimons à voir les premiers principes de ſyſtême & de conduite, qui ont ſervi à l'accroiſſement de leur grandeur. Nous contemplons avec plaiſir les fermentations qui s'élevaient entre les Patriciens & les Plébeiens; les nerveux efforts de ces génies roides; les actes vigoureux & les vertus hardies de ces hommes qui n'étaient point gênés par une ſervile ſujettion.

Ceux qui font profeſſion d'une vénération ſans meſure pour l'antiquité, voudraient nous faire croire que le feu Divin de la liberté eſt depuis longtems amorti, & quẽ les étincelles qu'on en voiait encore dans les tems modernes, étaient ſans chaleur & ſans lumiére. Ils voudraient nous perſuader que le monde à vieilli; que la nature humaine eſt déchue de ſon ancienne vigueur, & que

nous ne devons plus en attendre ces actes généreux qui lui faisaient tant d'honneur dans les premiers tems.

Mais la vérité est que l'humaine nature est dans tous les tems la même, & que si elle parait sous différents jours, cela ne vient que de la diversité des circonstances. Selon le langage de l'écôle, les accidens varient, mais la substance reste la même. *Rome* est bâtie comme autrefois sur les sept collines qu'habitaient les vainqueurs du monde, & elle est encore habitée par des Romains: *Athénes* occupe toujours le même terrein que celui d'où la Philosophie & le génie répandaient partout autour d'eux les rayons de la lumiére; des Athéniens l'habitent encore: cependant ni l'un ni l'autre de ces peuples n'a conservé de rapport avec ses Illustres prédéceſſeurs. Ce changement est dû entiérement au

cours des événements politiques, qui ont produit une totale révolution dans les mœurs.

Que l'eſprit de la liberté ait fleuri dans les tems modernes, nous en avons des preuves aſſez frappantes dans l'Hiſtoire de la *Suiſſe* & dans celle de la *Hollande*. Nous en trouvons même de très conſidérables dans les Annales de notre patrie.

Mais l'exemple le plus diſtingué exiſte actuellement dans l'Isle de Corſe. Cette brave & réſolue nation ſe ſoutient depuis quarante ſix ans dans ſa réſiſtance inébranlable à l'oppreſſion des Génois. Ces valeureux Inſulaires ont été regardés pendant longtems, comme une bande mépriſable de mécontens, comme une troupe mutinée de rebelles que l'on forcerait aiſément à reprendre les chaînes qu'ils avaient ſécouées témérairement.

Ils ont cependant perſévéré avec conſtance dans leur deſſein ; la Providence le favoriſe. L'Europe qui tourne les yeux ſur eux, les voit avec étonnement à la veille de s'affranchir pour jamais, d'un joug étranger, & de devenir un peuple libre & indépendant.

Libertas quae ſera tandem reſpexit —
Reſpexit tamen & longo poſt tempore venit (*a*).

La petiteſſe de l'Etat des Corſes ne doit pas les rendre moins dignes d'admiration : nous devons au contraire les admirer d'avantage. L'ingénieux Mr. *Hume* (*b*) a montré que *Rhodes*, *Thébes*, & nombre d'autres villes fameuſes de l'antiquité, étaient moins populeuſes que ne l'eſt la nation Corſe. Si les dix

(*a*) VIRGIL. Eclog. 1.

(*b*) *Eſſai ſur la population des anciens peuples.*

mille Grecs ont acquis une gloire immortelle en faiſant tête aux Armées du Roi de Perſe, ne trouvera-t-on pas les Corſes dignes de gloire pour s'être ſoutenus contre la République de Gènes, quoiqu'appuyée en divers tems par les forces de la France & par celles même de l'Empire.

Les Corſes ont été appellés à montrer une grandeur de courage particuliére. Les Suiſſes & les Hollandais furent aſſiſtés par des nations puiſſantes dans le recouvrement de leur liberté (*a*), mais durant la longue & ſanglante guerre que les Corſes ont ſoutenue, les Puiſſances de l'Europe qu'on ſuppoſait leur être favorables, ſe ſont tenues à l'écart; ſeule

(*a*) Ici l'Auteur ſe trompe. L'Hiſtoire ne nous apprend rien de pareil à l'égard des Suiſſes. Dieu & leur épée : mais nul ſecours humain étranger.

& ſans ſoutien, la nation Corſe à lutté contre l'orage, & eſt parvenue enfin à ce degré de conſidération ou nous la voyons aujourd'hui.

L'Hiſtoire de cette Isle eſt ce que je me propoſe dans cet ouvrage, la tentative eſt ſûrement louable, & je me perſuade que mes lecteurs m'accorderont quelqu'indulgence lorſqu'ils réfléchiront ſur la faveur que l'objet mérite. Je les prie d'obſerver que je ſuis le premier Anglais qui a eu la curioſité de viſiter la Corſe, & de prendre toutes les informations néceſſaires pour me mettre en état d'en bien juger. Ils auront ſans doute quelque complaiſance pour l'enthouſiaſme d'un homme qui a été chez ces braves Inſulaires, dans le tems que leur vertu patriotique était à ſon comble, & qui a pris dans leur commerce quelque choſe de leur caractère & de leur eſprit.

Dans le plan que je me ſuis propoſé, je donnerai une deſcription Géographique & Phiſique de cette Isle, de façon que mes lecteurs puiſſent être bien inſtruits de la nature d'un pays qui a produit une race héroïque de patriotes dans ces derniers tems. Je préſenterai une Hiſtoire abregée des révolutions qu'elle a eſſuyées dès les tems les plus anciens, pour préparer les eſprits ſur tout ce qui a ſuivi, & y répandre du jour. Je ferai connaitre l'état préſent de la Corſe; j'y joindrai le Journal d'un voyage que j'ai fait dans cet Isle; & à cette occaſion je rapporterai beaucoup d'anecdotes, & divers Mémoires précieux de l'Illuſtre Général des Corſes. MEMORABILIA PAOLI.

J'avoue franchement que je me crois inférieur à la tâche que je me ſuis impoſée, mais j'eſpére que cette eſquiſſe

ne ſera pas ſans utilité, & qu'elle engagera quelqu'autre écrivain à exécuter un meilleur plan. Je me trouverai ſuffiſamment récompenſé de ma peine, ſi j'ai réuſſi à un certain point à donner une juſte idée de la Corſe, & à intéreſſer les cœurs généreux en ſa faveur. J'adopte pour cet ouvrage une ſimple mais belle inſcription qu'on lit ſur le frontiſpice du Palais Tolomei à Sienne.

Quod potui feci ; faciant meliora potentes.

TABLE

DES MATIERES.

CHAPITRE I.

De la ſituation, de l'étendue, de l'air, du terroir & des productions de la Corſe. Page 1

CHAP. II.

Hiſtoire abregée des révolutions de la Corſe dès les tems les plus anciens. 67

CHAP. III.

Etat préſent de la Corſe, à l'égard du Gouvernement, de la Réligion, du Militaire, du commerce, des ſciences, du génie, & du caractère de ſes habitans. 203

Supplément contenant les piéces ou écrits politiques de Corſe. 119

Journal du voyage fait en Corſe, & des Mémoires de Paſcal Paoli. 159

ETAT

ETAT

DE LA CORSE.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſituation, de l'étendue, de l'air, du terroir & des productions de l'Isle de Corſe.

LA CORSE eſt une Isle de la mer Méditerranée ; ſituée entre le 41 43e dégré de latitude-Nord, & entre 8 & 10 dégré de longitude-Eſt, en comptant de Londres. Elle a au Nord

la mer de Ligurie, & le Golphe de Genes ; à l'Eſt la mer de Toſcane ; au Sud un détroit de dix milles qui la ſépare de la Sardaigne, & à l'Oueſt la Méditerranée. Elle eſt à environ 100 milles au Sud de Genes ; & à 80 au Sud-Oueſt de Livourne, d'où on peut la voir nettement, lorſque le tems eſt ſerein. Elle a 150 milles en longueur & 40 à 50 milles en largeur, priſe par ſon milieu. On lui compte 322 milles en circonférence : mais cela pourrait aller à 500 milles, ſi ſon circuit était exactement meſuré, vû qu'elle eſt bordée de quantité de promontoires & d'un nombre de bayes qui en varient beaucoup les contours.

PLINE l'Ancien nous a donné une courte, mais très exacte deſcription Géographique de la Corſe. " La Corſe (dit-„ il) que les Grecs appellent *Cyrnon*, „ eſt ſituée dans la mer de Ligurie, plus

„ voiſine cependant de la Toſcane ; elle a
„ du Septentrion au Midi CL mille pas
„ en longueur ; L. dans ſa plus grande
„ largeur, & CCCXXII de circuit.
„ Elle contient XXXIII Villes outre la
„ Colonie *Mariana* qui y fut conduite
„ par MARIUS, & celle qu'on appelle
„ *Aleria* établie par le Dictateur SYL-
„ LA (*a*).

De ces 33 Villes, on ne peut en reconnoitre que cinq ou ſix, & les Colonies ne ſont remarquables que par leurs ruines. Dans cette rélation on peut comp-

(*a*) *In Ligustico Mari est Corsica, quam Graci Cyrnon appellavere, sed Thusco propior, a septentrione in Meridiem projecta, longa passuum CL. millia; lata majore ex parte ..; Circuitu CCCXXII. Civitates habet XXXIII. & Colonias Marianam à Mario deductam, Aleriam a Dictatore Sylla.* PLIN. Nat. Hist. lib. II. cap. 6.

ter ſur l'exacte fidélité de PLINE. POMPONIUS MELA (*b*) décrit la ſituation de la Corſe, tout comme le fait PTOLOMÉE (*c*).

SENEQUE le Philoſophe nous a laiſſé deux Tableaux horribles de la Corſe; peu fidelles à la vérité, mais frappés avec une grande énergie d'imagination & d'expreſſion. C'était un Stoïcien d'une conduite grave & ſévère; il ne pût échapper à la Jalouſie de l'Empereur, accuſé d'être du nombre des favoris de Julie, & complice de ſes adultères. Il fut pour cela relegué en Corſe, où il ſéjourna ſept ans. On montre encore dans la Province de *Capo-Corſo* une ancienne ruine, qu'on appelle la Tour de Senéque. C'eſt-là qu'il compoſa ſes livres *de Conſolatione*, qu'il adreſ-

(*b*) POMP. MELA. lib. II. Cap. 7.

(*c*) PTOLOM. *Geogr.* lib. III. Cap. 2.

ſa à *Polybe*, & à ſa mére *Helvia*, avec divers autres. Il ſoulagea ſon imagination chagrine par l'Epigramme ſuivante.

I.

Corſica Phocæo tellus habitata Colono,
Corſica quæ Grajo nomine Cyrnus eras:
Corſica Sardinia brevior, porrectior Ilvâ;
Corſica piſcoſis pervia fluminibus:
Corſica terribilis quàm primùm incanduit æſtas;
Sævior, oſtendit quum ferus ora canis:
Parce relegatis, hoc eſt, jam parce ſepultis,
Vivorum Cineri ſit tua terra levis.

„ O Corſe, Colonie ancienne des „ Phocéens, & qui fus enſuite appellée „ Cyrnon par les Grecs; Corſe plus pe- „ tite que la Sardaigne, & plus grande „ que l'Isle d'Ilva; Corſe que traver- „ ſent des riviéres poiſſonneuſes; mais „ terrible quand l'Eté fait ſentir ſes ar-

„ dentes chaleurs, & que la Canicule
„ brule les campagnes. Epargne les Re-
„ legués qui s'y trouvent déja comme
„ enſevelis ; Que ta terre n'accable pas
„ les vivans, ou que du moins elle ſoit
„ légére à leurs cendres.

II.

Barbara præruptis incluſa eſt Corſica ſaxis ;
Horrida deſertis undique vaſta locis.
Non poma autumnus, ſegetes non educat
æſtas ;
Canaque palladio munere bruma caret ;
Umbrarum nullo ver eſt lætabile fœtu,
Nullaque in infauſto naſcitur herba ſolo :
Non panis, non hauſtus aquæ, non ulti-
mus ignis,
Hic ſola hæc duo ſunt, exſul & exilium.

„ La Corſe, terre barbare, entourée
„ de rochers, ne préſente de tout côté
que de vaſtes & d'affreux déſerts.

„ L'Automne n'y produit jamais de
„ fruits, non plus que l'Eté des moiſ-
„ ſons ; & l'Hiver n'y ſouffre pas l'oli-
„ vier, cet arbre chéri de Pallas. Le
„ Printems n'y récrée point les yeux par
„ ſes agréables préſents & par ſes om-
„ brages ; à peine croit-il quelque her-
„ bage dans cette terre infortunée ; à
„ peine y a-t-on du pain : l'eau y man-
„ que ; & même le dernier honneur du
„ Bucher. Elle n'offre que deux objets ;
„ les exilés & l'exil.

C'eſt ainſi que ce Philoſophe déchar-geait ſa bile contre le lieu de ſon exil, comme il le fait encore de la façon la moins raiſonnable dans ſon livre *De la Conſolation* : mais il faut l'enviſager en cela, malgré ſa réputation de Stoïque, comme un homme dont l'eſprit était obſédé de la plus noire mélancolie, &

qui ne voyait les objets que ſous les plus lugubres couleurs.

La Corſe eſt réellement une Isle très agréable. Les Anciens Grecs la nommérent *Calliſte* à cauſe de ſa beauté, & nous ne pouvons douter qu'elle ne fut en grande eſtime, puiſque CALLIMAQUE la met en paralelle avec ſon Isle favorite *Delos*. " Je place volontiers „ [dit-il] à côté de cette Isle charmante, l'Isle Cyrnos, peuplée par les „ Phéniciens, & auſſi fertile qu'elle eſt „ célèbre (*d*).

Elle eſt ſituée dans la mer Méditerranée, de la façon la plus agréable; des briſes, ces vents frais & légers qui viennent de la mer la rafraichiſſent pendant l'Eté; & ſes montagnes ſont tournées de telle ſorte, qu'elles lui font un abri pendant l'hiver, ce qui rend ſon climat

(*d*) CALLIMAQ. *Hymn. in deloſ.* l. 19.

l'un des plus temperés de l'Europe. Son air eſt frais & très ſain ; excepté dans un ou deux endroits qui ſont humides, & dont l'air, ſur-tout en été, eſt ſuffocant & mal-ſain ; mais en général on peut dire que les Corſes reſpirent un air très pur, qui donne à leurs fibres une force qu'on n'attendrait pas d'un climat auſſi chaud que celui-là.

Il eſt vrai que la Corſe a paſſé généralement pour mal-ſaine, ce qui vient, je penſe, des mauvaiſes & déſavantageuſes relations qu'en avaient fait les Romains. L'emplacement qu'ils donnérent aux Colonies *Aleria* & *Mariana* étant très mal choiſi pour la ſalubrité, occaſionna une grande mortalité parmi leurs habitans, de ſorte que ces établiſſemens ne tardérent pas à dépérir tout à fait : mais tout l'intérieur de l'Isle eſt entiérement favoriſé par le bon air.

La Corſe eſt très bien fournie de bons Hâvres, enſorte qu'on peut lui appliquer ce que FLORUS diſait de la Campanie ; *rien n'eſt plus hoſpitalier que cette mer* (*e*). Elle a au Nord *Centuri*, à l'Oueſt *San Fiorenzo*, *Iſola-roſſa*, *Calvi*, *Ajaccio*. Au Sud *Bonifaccio*, & à l'Eſt, *Porto-vecchio*, *Baſtia* & *Maccinajo*, ſur chacun deſquels j'entrerai dans quelque détail.

CENTURI, quoiqu'aprélent un petit Port, peut être conſidérablement élargi, comme ſa ſituation avantageuſe le demanderait.

SAN FIORENZO eſt un Golphe d'une étendue conſidérable : il entre environ cinq mille avant dans les terres, & la mer y eſt d'une grande profon-

(*e*) *Nihil hoſpitalius mari* FLORUS lib. I. Cap. 16.

deur (*f*). Le Golphe lui-même eſt ſouvent expoſé aux houles, ou lames de mer, par la violence des vents d'Oueſt: mais il a diverſes criques, ou petites bayes qui ſont des abris, particuliérement dans la partie tournée au Sud, qui eſt parfaitement ſure pour les bâtimens. La Baye ſurtout qui ſe forme ſous la Tour de *Fornali*, à deux milles environ de San Fiorenzo, eſt très eſtimée; les vaiſſeaux marchands les plus conſidérables par de groſſes cargaiſons, peuveut y être en parfaite ſureté.

ISOLA ROSSA n'eſt qu'un petit Havre, mais il a l'avantage d'être très profond, & il eſt deffendu par une petite Iſle, contre les vents de l'Oueſt. On

(*f*) Le Texte Anglais porte *many fathom deep*. *Fathom* eſt une meſure marine d'environ 6 pieds de Roi; ainſi pluſieurs meſures pareilles font une profondeur conſidérable.

parle d'élever un Mole pour avoir la découverte de tous les côtés. C'eſt à préſent l'un des ports le plus important pour le commerce, & c'eſt les Corſes qui le poſſédent.

CALVI (*g*) eſt un large & excellent port. CLUVIER l'appelle *Celeberrimus Inſulæ Portus* (*h*), le plus fameux port de l'Isle. La ſeule objection que j'aye ouï contre cette idée, était d'un Gentilhomme Français, qui me dit que ſon fond était hériſſé de rochers très durs, propres à couper les cables des navires

(*g*) *Poſſlethwait* dans la traduction du Dictionnaire de SAVARY, a fait une abſurde obſervation concernant Calvi. Ses habitans, dit-il, ſont appellés *Calves*; & qui lui a dit cela? Quelle liaiſon y a-t-il entre le mot Anglais *Calves*, & le mot Italien *Calvi*? Peut-être a t'il voulu plaiſanter; mais en ce cas, c'eſt une raillerie groſſiere de la part du Lexicographe.

(*h*) CLUVIER, *Geog. Antiq.*

qui y entraient ; & il en donnait pour preuve l'expérience des vaiſſeaux Français qui y avaient débarqué des troupes en 1764. Mais ce qu'ils y ſouffrirent fut l'effet d'une mépriſe ; car aiant pris ſoin de m'informer exactement du fait, j'eus lieu de m'aſſurer ſur de bonnes autorités, qu'il n'y avait rien à craindre des rocs de Calvi, & que ſi le tranſport des Français ſouffrit quelque peu, ce fut pour n'avoir pas pris les précautions qui auraient pû leur épargner cette perte.

AJACCIO eſt un port ſpacieux & commode avec un bon Mole ; il eſt parfaitement ſûr. Seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui eſt au-devant du Mole, ce qui aurait pû s'exécuter avec très peu de dépenſe.

La Corſe a ainſi dans ces parages divers petits Hâvres qui ſont très utiles pour y recevoir les petits vaiſſeaux.

BONIFACCIO eſt un port très avantageux & fréquenté dès les tems les plus anciens pour le commerce.

BASTIA n'eſt pas un port de la prémiere conſidération, & où les vaiſſeaux de guerre puiſſent entrer ; mais il a un Mole très utile aux petits vaiſſeaux, auquel il eſt des plus commodes. Les Isles de *Gorgona*, *Capraja*, & *Ilva* ou *Elbe* ſont ſituées à peu de diſtance dans la partie de la mer qui roule entre les côtes à l'Eſt de la Corſe & de la Toſcane, & celles des Etats du Pape ; enſorte que les petits vaiſſeaux ne peuvent jamais manquer de reſſources, lorſqu'ils ſont ſurpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces Isles.

MACINAJO n'eſt pas un des Havres principaux de Corſe, quoique très ſûr & commode pour les bâtimens de

légére conſtruction. Je parle de *Macinajo*, parce que c'eſt ce qui fut cauſe que l'expédition manqua contre *Capraja*, comme on le verra dans la ſuite.

DIODORE DE SICILE célèbre l'Isle de Corſe pour l'excellence de ſes ports. " Cette Isle, dit-il, étant de très „ facile abord, a un port très conſidé- „ rable appellé Syracuſain ". Celui que les Anciens appellaient ainſi, porte aujourd'hui le nom de *Porto-vecchio*, & nous allons en faire une mention particuliere.

PORTO-VECCHIO eſt un port ſpacieux capable de contenir une grande flotte; il a cinq milles en longueur; environ un mille & demi de large, avec une profondeur conſidérable: un bon fond, & couvert par les terres, de façon à être garanti de la violence des orages. J'ajouterai que la Nature a placé près

de ſon bord un rocher élevé, taillé comme une colomne majeſtueuſe, qui le fait découvrir de fort loin. En un mot, *Porto-vecchio* peut être compté entre les ports les plus fameux de l'Europe.

Le ſeul déſavantage qu'on lui reproche eſt le mauvais air cauſé par le fond marécageux des terres de ſon voiſinage: mais on peut y remédier tout comme on l'a fait à Livourne. " Le terrein des „ environs de Livourne était ci-devant „ un marais fangeux, ou plutôt une „ fondriére, dont les vapeurs rendaient „ l'air du pays très mal-ſain: mais „ l'induſtrie & les travaux d'un Anglais, „ Robert Dudley, fils du Comte de „ Leiceſter, puiſſant favori de la Reine „ Elizabeth, rendit ces terres habitables, „ l'air beaucoup moins mal ſain, & le „ port perfectionné, devint le meilleur „ de l'Italie (*i*).

(*i*) *Preſent ſtate of Europe.* p. 411.

Il doit paraitre par la deſcription que je viens de donner des ports de l'Isle de Corſe, de quelle grande conſéquence pourait être une Alliance avec cette Isle pour l'une des Puiſſances Maritimes de l'Europe ; vû qu'une flotte qui y ſerait reçue pourait donner la loi à la navigation de Gènes, de Toſcane & de l'Etat de l'Egliſe ; gêner la correſpondance de Naples avec l'Eſpagne, prendre une bonne part à celle du Levant, ſans compter l'influence qu'elle acquerrait ſur celle de la Sardaigne. Il eſt très important d'obſerver encore que les vaiſſeaux établis dans les ports de Corſe pourraient ſe rendre très redoutables à la France ; la partie de l'Isle qui eſt au Couchant étant directement en face des côtes de Provence, ſur leſquelles des vaiſſeaux armés en courſe pourraient aiſément faire des deſcentes.

La pointe de l'Isle au Nord s'appelle CAPO CORSO (*k*), elle a environ 30 milles de long ; elle eſt montueuſe, & pleine de roc, mais couverte de vignobles & d'oliviers. Il y a en diverſes parties de l'Isle, mais particulierement dans le *Capo Corſo* un grand nombre de Tours anciennes bâties depuis 3 à 4 cents ans pour la deffenſe du pays contre les Turcs & les autres Pirates. C'eſt dans ces quartiers qu'eſt un petit village appellé *Tomino*, fort par ſa ſeule ſituation, contre lequel les Génois firent diverſes attaques pendant la derniére guerre, ſans pouvoir jamais s'en rendre maitres. Les habitans en ſont très fiers & avec raiſon. Ils montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jetta

(*k*) Il y a une place en Guinée qui porte le même nom de *Capo Corſo*, ſans que l'on puiſſe en ſavoir la raiſon. CLUVER. *Geog.* p. 537.

ſur leur village pour l'obliger à ſe rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur Egliſe comme un monument de leur délivrance, qui augmente à chaque fois qu'ils s'y rendent leur courage & leur dévotion.

De *Tomino* tirant à l'Eſt du côté de *Baſtia*, on trouve dans un trajet d'environ 26 milles un pays très diverſifié en côteaux, & très abondant en ſources; ſur la côte nombre de petits bourgs qu'habitent de pauvres pêcheurs, & un peu au deſſus divers villages ou hameaux très bien ſitués.

BASTIA eſt depuis longtems regardée comme la Capitale de la Corſe. C'eſt là que les Génois tenaient le ſiége de leur Souveraineté; & Baſtia eſt en effet la plus grande ville de l'Isle. Elle a une belle apparence du côté de la mer, étant bâtie ſur la pente d'un côteau, quoique

dans l'intérieur elle ſoit aſſez mal en ordre; les maiſons ſont en général mal bâties, les ruës étroites, & néceſſairement eſcarpées. On y trouve cependant quelques maiſons de bon goût. Le Château qui commande la ville quoique muni actuellement de chétives fortifications, peut devenir une bonne Fortereſſe, en garniſſant de redoutes de petits côteaux ſitués derriere, & en ajoutant quelques ouvrages extérieurs du côté de la mer, elle ſerait en état de ſoutenir un ſiége aſſez long. Le Château eſt ſitué proprement ſur un Territoire diſtinct qu'on appelle TERRA NOVA: il en eſt de même de l'Egliſe Cathédrale qui n'a rien de remarquable, elle dépend de l'Evêché de Mariana.

L'Egliſe de St. Jean qui eſt dans la ville n'eſt pas tout à fait ſans élégance, & appartient aux Jéſuites qui y ont auſſi un Collége. Leur Jardin eſt des

mieux ſitués, ſpacieux, & très bien entretenu. On le doit principalement aux Français, qui ont ſéjourné en Corſe de tems en tems. C'eſt d'eux que les habitans ont appris une bonne partie de ce qu'ils ſavent, rélativement aux Arts & aux commodités de la vie. Il y a un Couvent de Lazariſtes ou Miſſionnaires qui y ont une grande & magnifique maiſon, conſtruite preſque perpendiculairement ſur la mer. Le Couvent des Franciſcains & celui des Capucins ſont ſitués ſur un terrein plus élevé derriere Baſtia. Ce dernier eſt dans une très belle poſition, & ſon front eſt réellement très beau.

De Baſtia tirant vers le Sud, du côté d'*Aléria*, on trouve une plaine ſuivie de 50 à 60 milles de longueur, propre à la Culture de toute ſorte de grains, & excellente pour le paturage.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Je ne dis rien des ruines de *Mariana* & *d'Aléria*, ces deux Colonies Romaines qui étaient ſituées dans cette plaine: la Corſe aiant été aſſez dédaignée par les Romains, ils ne la jugérent pas digne d'y faire des ouvrages qui puſſent laiſſer quelque trace de leur goût & de leur magnificence; ainſi l'on n'y trouve nul veſtige de leur ancienne grandeur: cependant comme le rebut même des Romains ne pouvait que ſe reſſentir de leur goût pour les beaux Arts, on y a trouvé bien des antiques, comme des bagues, des cachets, des pierres précieuſes gravées, & d'autres morceaux eſtimables. On voit encore les ruines d'une ancienne ville appellée *Nicæa* qu'on dit avoir été bâtie par les Etruſques. Les débris ſe voient encore dans la plaine, mais ſans préſenter rien de remarquable.

Au-delà d'Aléria le pays ſe forme en

petits côteaux très cultivés en vignes, oliviers, meuriers & en diverſes ſortes de grains. Il eſt traverſé par quelques chaînes de montagnes, couvertes, à peu de diſtance de Porto-vecchio, de forêts de Chênes de la plus belle eſpèce, comme ceux de *Campoloro*. De là le terrein très avantageuſement tourné ſuit avec quelque interruption le long des côtes à l'Eſt & au Sud, juſques à *Bonifacio*, ville conſidérable, très peuplée & très bien fortifiée, d'où il continue juſques à la plaine *d'Ajaccio*.

AJACCIO eſt la plus belle ville de Corſe. Elle a pluſieurs belles ruës, & des promenades très agréables, une Citadelle & un Palais pour le Gouverneur Génois. Les habitans de cette ville ſont les plus polis de l'Isle par le commerce fréquent qu'ils ont eu avec les Français. Il y a à Ajaccio un reſte de Colonie

Grecque dont nous parlerons dans le Chapitre ſuivant.

De la plaine d'Ajaccio, après avoir traverſé quelques hauteurs, on avance le long des bords à l'Oueſt vers les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio*, qui ſont très fertiles, avec de belles ſituations, ſur-tout à Balagna, qu'on appelle le jardin de la Corſe, comme le plus favoriſé de la Nature, & celui qui jouit des avantages d'une bonne culture au plus haut dégré.

De là on arrive bientôt à *San-Fiorenzo*, poſte peu conſidérable & médiocrement fortifié. A un quart de mille environ au Sud de la ville, ſont quelques bas fonds & marécageux, qui rendent San-Fiorenzo ſi mal ſain, que peu de gens y font leur ſéjour, & que l'on en change la Garniſon tous les mois.

Au

Au bord Septentrional du Golphe ſont deux ou trois villages, dont le principal eſt *Nonza*, qui eſt proprement la clef du Capo-Corſo; parce que depuis le Cap juſques à l'intérieur de l'Isle vers la partie Occidentale, c'eſt le ſeul paſſage qui conduiſe à cette place. *Nonza* eſt un petit village ſur un roc élevé, à la cime duquel & à quelques centaines de toiſes au deſſus du Golphe, eſt élevée perpendiculairement une Tour ou petite Fortereſſe qui défend ſon avenue. Nonza eſt à la lettre ce que CICERON dit qu'était *Ithaque*, une eſpéce de nid ſur la pointe d'un rocher (*l*). C'eſt de là que le Cap commence & il finit à *Erſa*.

J'ai parcouru ainſi les ports de la Corſe, & voiagé tout autour, le long de ſes bords.

(*l*) CICER. *de Orat.* Lib. I. Cap. 44.

DIODORE DE SICILE décrit la Corſe comme une Isle d'une grande étendue, montagneuſe, ombragée de forêts, & arroſée par quantité de rivieres & de ruiſſeaux (*m*).

En effet, les parties intérieures de cette Isle ſont en général montagneuſes, quoique entrecoupées de vallons fertiles. Elle a un aſpect impoſant qui lui eſt propre, & qui inſpire volontiers le génie du pays; ce caractère indomptable & inflexible qui ne ſaurait ſe plier à l'oppreſſion: comme HOMERE (*n*) le dit d'*Ithaque*;

Le cœur de ſes enfans eſt tel que ſes rochers.

La diviſion la plus générale de l'Isle de Corſe eſt en pays deça & de-là les monts: DI QUA, & DI LA DEI MONTI. Le pays de côté & d'autre de

(*m*) DIOD. SICUL. Lib. V.
(*n*) HOM. *Odiſſ.* Lib. IX. l. 27.

la montagne ſe compte depuis Baſtia. On entend par les montagnes, cette grande chaine qui s'éléve au-delà d'Aléria, & qui traverſe l'Isle en croix, en la partageant cependant en deux parties inégales; le pays qu'on appelle DI QUA étant d'un tiers plus grand que celui DI LA. Une autre diviſion ancienne de cette Isle ſuppoſait une ligne tirée de *Porto-Vecchio* au Golphe de *San Fiorenzo*; la partie de l'Eſt était appellée BANDA DI DENTRO ou la partie intérieure; & celle à l'Oueſt BANDA DI FUORI, ou la partie externe de l'Isle. Je n'ai pû découvrir l'idée ou le fondement de cette diſtinction, ſi ce n'eſt que peut-être ceux qui habitaient Baſtia & la plaine d'Aléria ſe regardant comme les plus civiliſés, traitaient d'étrangers ceux qui occupaient l'autre partie.

Une autre diviſion eſt celle des Provinces, dont on compte neuf: car quoiqu'une grande partie du pays ait été longtems ſous la dénomination de FEUDOS ou de *Feux*, & ſoit ainſi marquée dans les Cartes, la Juriſdiction des Seigneurs s'eſt inſenſiblement affaiblie, & ſe trouvera bientôt comme fondue dans le pouvoir général de la nouvelle conſtitution.

Une autre diviſion de la Corſe eſt celle des PIEVES. La Pieve eſt proprement un arrangement ou un Diſtrict Eccléſiaſtique, contenant un certain nombre de Paroiſſes ſous l'autorité d'un PIEVANO qui eſt le Sur-Intendant des Prêtres, & qui jouit à raiſon de ce, d'une portion de la Dîme: mais cette diviſion eſt autant uſitée pour les affaires Civiles que pour celles de l'Egliſe.

Il y a d'aſſez vaſtes terreins dans l'Isle

qui ne ſont pas habités, & qui ſont extrêmement couverts de bois. Les payſans ſe ſervent en Eté d'une partie pour le paturage de leur bétail, & y recueillent dans la ſaiſon quantité de Chataignes, en y conſtruiſant par-ci par-là de petites huttes pour s'y loger. C'eſt une choſe très rare, qu'une Ferme ou une Métairie en Corſe, comme l'on en voit par tout répandues en Angleterre. Les Corſes recueillent en commun le produit des terres dans leurs petits villages qu'ils appellent PAESES ou pays. Je me ſouviens que lorſqu'on me dit un jour que je voyagerais pluſieurs milles ſans voir un ſeul pays, je n'y compris rien. Les Corſes ſont par cette Communion en plus grande ſûreté, & entretiennent en même tems plus de liaiſon entr'eux par cette façon de vivre, fort uſitée du reſte en Suiſſe, & en

quelques parties de l'Allemagne, comme elle l'était anciennement parmi tous les peuples.

Les villages Corſes ſont la plûpart bâtis ſur la cîme la plus élevée des montagnes ; ſur des bords ſi eſcarpés & d'nne telle hauteur, qu'on les apperçoit à peine pendant le jour : mais de nuit, lorſque les bergers allument leurs feux, la reverbération des lumieres, éclaire les villages, & en rend l'aſpect très pittoreſque.

CORTE eſt au centre de l'Isle dont elle eſt proprement la Capitale, & ſera ſûrement un jour une ville d'importance. C'eſt là qu'on voit le Palais du Général, le Siége Suprême de la Juſtice ; c'eſt auſſi là que réſide conſtamment le pouvoir exécutif, & que s'aſſemble annuellement la Législation. On y trouve de plus une Univerſité, qui déviendra

dans ſon tems un Séminaire célébre pour les ſciences : mais je ne me permets pas l'enthouſiaſme de croire qu'on voie en Corſe une *Athénes*, auſſi-tôt & auſſi facilement qu'une *Thébes*.

Corte eſt ſitué en partie au pied d'un rocher & en partie ſur ſa pente ; dans une plaine entourée de montagnes, d'une hauteur prodigieuſe, & au confluent de deux rivieres, le *Tavignano* & la *Reſtonica*. Cette ville eſt entourée d'une grande campagne de champs très fertiles, dans une ſituation que la Nature ſemble avoir fortifiée d'une maniére étonnante par des montagnes & des défilés preſque impénétrables ; enſorte qu'une poignée d'hommes peut s'y défendre contre une nombreuſe armée.

A la pointe d'un roc qui domine ſur tout le reſte, & preſque de tous côtés perpendiculaire, eſt placé le Château

ou la Citadelle. Il eſt ſitué derriére la ville, & il eſt preſque inattaquable; il n'y a qu'un chemin rapide pour y grimper; on n'y va qu'en tournoyant, & il ne peut y paſſer que deux perſonnes de front : la deſcription qu'en fait Mr. DE THOU eſt très conforme à la mienne. "Le Château de Corte eſt pla-„ cé, dit-il, ſur un roc hériſſé de poin-„ tes, & entouré preſque de tous les „ côtés de précipices" (*o*). En 1554. il fut occupé par les Français. Le Capitaine *La Chambre* le livra, & fut enſuite pendu à Marſeille pour ſa trahiſon. Le même Hiſtorien nous aprend (*p*) que les Corſes aiant ainſi recouvré la Citadelle de Corte, elle ſoutint le ſiege qu'y mit le Général Français *De Thermes*, depuis le mois d'Août juſques en Octo-

(*o*) THUAN. *Hiſt.* Tom. I. p. 507.
(*p*) Ibid.

bre ; & que ce ne fut que la diſette d'eau qui fut cauſe qu'elle ſe rendit.

Dans la plaine au Nord de Corte, il y a un Couvent de Capucins, & du côté du côteau qui eſt au Sud de la ville, un Couvent de Franciſcains. C'eſt là que le Général était logé, tandis qu'on reparait ſon Palais ; & c'eſt là auſſi qu'étaient logés tous les étrangers de diſtinction. De ce Couvent on jouit d'une vue très agréable ſur la ville.

Les Savans & ingénieux Meſſieurs *Hervey* & *Burnaby* qui y firent leur ſéjour, furent très frappés de l'aſpect extrêmement ſingulier de Corte (*q*).

„ Nous crûmes preſque (diſent ces „ Meſſieurs) être à Lacédémone, ou „ dans quelqu'autre ville de l'Ancienne

(*q*) Les Anglais ont pour l'exprimer, le terme énergique de *Romantick*, comme on dirait qui n'exiſte que dans les Romans.

„ Grece. TITE LIVE parlant *d'Hera-*
„ *clea* en fait une deſcription toute pa-
„ reille à celle de Corte. Il ſemble qu'il
„ ait voulu parler de cette derniere vil-
„ le (*r*). Quand à Lacédémone, il pa-
„ rait par le recit de PAUSANIAS
„ qu'il n'y avait point de Citadelle ou
„ *d'Acropolis.* On donnait ſeulement ce
„ nom à la partie la plus éminente, du
„ plus difficile accès, & la plus aiſée à
„ défendre, comme le firent auſſi les
„ autres villes de Gréce. PAUSANIAS
„ en parle en ces termes ; *Les Lacédé-*
„ *moniens n'ont point conſtruit de Cita-*
„ *delle ſur une éminence, comme la Cad-*
„ *mea des Thebains ou Lariſſa des Ar-*
„ *giens : mais cette ville renfermant di-*

(*r*) *Sita eſt Heraclea in radicibus Ætae montis, ipſa in Campo, arcem imminentem loco alto & undique praecipiti habet.* TIT. LIV. Lib. LXXXVI. c. 22.

„ *vers côteaux, ils donnent au plus élevé*
„ *le nom de Citadelle; & ſur celui-ci eſt*
„ *le Temple de Minerve* (*s*).

„ Selon l'Inſtitut & les Loix de LY-
„ CURGUE, il n'était pas permis aux
„ Spartiates d'avoir des fortifications. Le
„ ſecours pour leur défenſe devait être
„ leur ſeule valeur. Vers le déclin de
„ la liberté de la Gréce, ils érigérent
„ cependant des murailles pour garantir
„ le côté de la ville le plus expoſé. C'eſt
„ ainſi qu'en parle TITE LIVE, qui
„ ajoute que le reſte fut confié à la bra-
„ voure des Citoyens (*t*). Malgré cette
„ différence, il reſte encore bien des
„ rapports entre Corte & Lacédémone;

(*s*) PAUSANIAS Lib. III. Cap. 17.

(*t*) *Locis patentibus pleriſque objecerunt muros altiora loca & difficiliora aditu ſtationibus armatorum, ſuo munimento objectis tutabantur.* TIT. LIV. Lib. XXXIV. c. 38.

„ même en ce que le Temple de Mi-
„ nerve tenait dans celle-ci la place de
„ la Citadelle. Nous pourrions d'ailleurs
„ aider un peu à l'imagination, & dire
„ là était *le Taygete*, & ici *l'Eurotas :*
„ mais la plus grande reſſemblance ſe-
„ rait entre LYCURGUE & PAO-
„ LI (*u*).

La Corſe eſt extrêmement bien arroſée. Ses lacs principaux ſont ceux *d'Ino* & de *Créna*, qui ſont environ à deux milles l'un de l'autre ; tous deux ſitués ſur la plus haute montagne de l'Isle, appellée par les Anciens *Mons Aureus*, & aujourd'hui *Gradaccio* ou *Monte-rotondo.* Elle eſt d'une hauteur étonnante, & pourait très bien être comparée aux Alpes. De ſon ſommêt on découvre toute la Corſe, la mer, la Sardaigne, avec une vuë lointaine & comme perdue de

(*u*) Journal de MR. BURNABY.

la France & de l'Italie; toute la Méditerranée, & quantité de petites Isles ſont en même tems ſous les yeux. Mais l'on va rarement jouir de cette ſuperbe vuë; la partie la plus élevée de la montagne étant coupée preſque à plomb, de façon que pendant environ deux milles de marche, on eſt réduit à grimper ſur ſes mains & ſur ſes genoux; & durant la plus grande partie de l'année, cette immenſe montagne ſe trouve couverte de neige. Les deux lacs d'*Ino* & de *Crena* ſont d'une aſſez grande étendue.

Dans la plaine d'*Aléria*, près de *Mariana*, eſt un lac appellé *Chiurlina* ou *Biguglia*, qui eſt large, & communique avec la mer; & près d'Aléria, il y a un autre lac appellé l'Etang de Diane, *il Stagno di Diana* qui a la même communication. Il eſt remarquable qu'en Eté, lorſque le Soleil a exalté une par-

tie de ſon eau, & que l'autre eſt abſorbée par le terrein ſabloneux, il reſte une eſpèce de ſel naturel, que les Corſes aiment beaucoup, & dont ils font grand uſage.

Les riviéres de Corſe ſont *le Golo*, large & belle riviére qui prend ſa ſource du lac Ino, & après avoir traverſé diverſes Provinces dans le cours d'environ 70 milles; elle ſe jette dans la mer tout près de *Mariana*. Le *Tavignano* eſt de même une riviére conſidérable qui ſort du lac de Créna, & après avoir arroſé un long diſtrict d'un pays ſauvage, elle ſe vuide dans la mer, tout près de l'ancienne *Aléria*. *La Reſtonica*, quoique petite, eſt fameuſe en Corſe par une qualité qui lui eſt particuliére. Son eau eſt limpide comme du criſtal & très agréable à boire; d'où il parait que SENEQUE n'avait jamais vû la *Reſtonica*, au-

trement il n'eut jamais dit que la Corſe n'avait pas de l'eau à boire, *hauſtus aquæ*. Cette riviére eſt d'une qualité minérale, & très ſalutaire. Elle a de plus la vertu de blanchir très bien. Les cailloux qui roulent dans ſon canal ſont blancs comme de la chaux. Je me ſouviens d'avoir vû dans ma route entre Rome & Naples une ſouree d'une eau ſulphureuſe qui avait quelque proprieté ſemblable à celle-ci: mais elle ne donnait pas le même dégré de blancheur que la *Reſtonica*, qui fait paraitre en peu de tems le fer comme de l'argent, & l'empêche de ſe rouiller. Les Corſes y plongent ſouvent les cannes & les platines de leurs fuſils par cette raiſon.

Il y a diverſes autres riviéres dont je ne donne pas la deſcription; tels que la *Prunella*, *Fiumorbo*, *Gravonna*, *Valinco*, *Talavo*, *Liamone*, noms vraiment

poëtiques. Il y a auſſi quantité de petits ruiſſeaux, qui ſervent à fertiliſer les terres, & qui conſervent toujours leur fraicheur.

On dit qu'avec des ſoins & de la dépenſe on pourait rendre navigables quelques unes de ces riviéres : mais l'idée ſerait très mauvaiſe ; leurs cours étant ſi rapide, que dans les tems de pluyes abondantes, les torrents qui tombent avec impétuoſité des montagnes, entrainent des piéces de roc qui briſeraient les batteaux qu'ils rencontreraient.

On trouve diverſes ſources d'eaux minérales, chaudes & froides, en divers quartiers de l'Isle ; les habitans du pays les trouvent très efficaces pour la guériſon de leurs maladies ; & les hommes éclairés, en particulier quelques Médecins Français, qui en ont fait l'analiſe, les ont extrèmement approuvées.

La Corſe eſt très bien pourvue en poiſſons ; mais pour ceux d'eau douce qu'on pêche dans les lacs & les riviéres, je n'ai ouï parler que des truites & des anguilles. On trouve ceux-là en grande abondance, très gras, & d'une groſſeur peu commune.

Mais le riche tréſor de la Corſe en ce genre eſt dans la mer. Sur toutes les côtes de cette Isle on a la plus grande diverſité des meilleures eſpèces, & en particulier une ſorte de Thon ou d'Etourgeon, & la Sardine qui y eſt d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'Huitres remarquables par leur groſſeur. Ils en ont une telle quantité, qu'outre la conſommation du pays, ils en exportent beaucoup en Italie.

La Corſe était déja fameuſe du tems des Romains par l'excellence de ſes poiſ-

ſons. Dans la Satyre où JUVENAL cenſure l'excès de leur luxe, dans un tems où on leur apportait des pays les plus éloignés tout ce que la Nature avait de délicat & de rare, il parle du Mulet que la Corſe leur fourniſſait.

Mullus erit Domini quem miſit Corſica (x).

Et puiſque j'en ſuis aux produits des mers de la Corſe, je dois obſerver que ſes habitans y pèchent une grande quantité de corail des trois eſpèces, le blanc, le rouge & le noir; mais j'en dirai d'avantage ſur ce ſujet lorſque je parlerai de leur commerce.

La Corſe a une auſſi grande varieté d'animaux que la plûpart des pays. Les Chevaux ſont en ce pays là d'une très petite race. PROCOPE dans ſa guerre des Goths, dit qu'ils vont par trou-

(x) JUVENAL. Sat. V. l. 29.

peaux dans l'Isle, & qu'ils ne sont guéres plus grands que des moutons (*y*): mais ils se distinguent par leur hardiesse & par leur vivacité. Quelques uns ont beaucoup de rapport avec les bidets du pays de Galles, ou avec ceux qu'on appelle *Shelties*, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les Isles d'Ecosse, quoique j'aye vû des chevaux Corses d'une taille fort raisonnable. Les ânes & les mulets sont de même petits, mais très vigoureux & agiles à monter les lieux rocailleux & escarpés; il seroit très difficile de faire de belles routes dans cette Isle. Mr. *Alexandre Dick* très connu de tous ses compatriotes par son zèle pour en procurer dans sa patrie, observe que les Corses ne perdaient rien à cela, pendant qu'ils étaient dans le

(*y*) PROCOP. *de Bello Goth.* Lib. III. c. 24.

cas de défendre leur liberté. Si leur pays eut été ouvert & acceſſible, des troupes réglées les euſſent facilement ſubjugués. Ce fut à la faveur d'un pays rude & de difficile abord que les anciens Ecoſſais conſervérent leur indépendance.

Le bétail à corne eſt plus grand à proportion que les chevaux, mais la plus grande partie du terrein de l'Isle ne peut leur donner un patûrage qui lui convienne; de ſorte qu'en général, les vaches donnent peu de lait, & les bœufs y ſont maigres & coriaces. Du reſte on fait peu d'uſage du laitage en Corſe, & l'on y fait très peu de beure, l'huile en tenant lieu, comme en Italie, & dans preſque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques pieves.

On y a un très grand nombre de chévres qui broutent les taillis & la brouſ-

ſaille, dans la pente des côteaux. On ſe rappelle en les voiant les Bucoliques de VIRGILE qui en fait ſi ſouvent mention. Le mouton y abonde également, & comme il a d'excellents paturages, ſa chair eſt très délicate & donne un jus tel qu'on peut le déſirer, ce qui compenſe la mauvaiſe qualité du bœuf.

Les moutons de Corſe ſont généralement noirs ou tannés ; un mouton blanc étant là auſſi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'eſt dans les nôtres. La laine eſt groſſiére & a la rudeſſe du poil, ce que le peuple attribue à ce que leurs brebis ſont d'une eſpèce métice. On avait penſé à corriger ce défaut en faiſant venir une meilleure race d'Angleterre ou d'Eſpagne : mais ceux qui en nouriſſent m'ont aſſuré que la qualité des laines venait moins de

l'eſpèce du bétail, que de la nature du paturage ; vû que les brebis qui ne donnent qu'une toiſon groſſiére dans une ferme, tranſportée dans une autre où la pâture eſt meilleure, donnent une toiſon de la plus grande fineſſe. Il eſt très ordinaire ici de voir des brebis qui ont plus de deux cornes, & pluſieurs en ont juſques à ſix.

Les forêts de l'Isle abondent en bêtes fauves, & l'on y trouve entr'autres un animal curieux qu'on appelle *Muffoli*. Il reſſemble à un cerf, mais il a les cornes d'un bellier, & la peau d'une grande dureté. Il eſt extrêmement ſauvage & ne quitte guères les monts les plus élevés, où l'on ne peut l'approcher que très difficilement. Il eſt d'ailleurs d'une grande agilité, ſautant d'un roc à l'autre, à la diſtance de pluſieurs pieds ; & lorſqu'il eſt pouſſé juſques au bord d'un

roc eſcarpé, d'où il ne peut s'élancer ſur quelque autre, il ſe précipite avec une adreſſe ſurprenante ſur ſes cornes, ſans ſe faire aucun mal. Cependant quand ces animaux ſont pris jeunes, on les aprivoiſe aiſément. Mr. *De Marbœuf* qui commandait les Français, dans le tems que j'étais en Corſe, en avait un de cet eſpèce. Il s'en trouve deux actuellement à *Shugborough* dans la Comté de Stafford, terre de Mr. *Anſon*, qui a fait un riche aſſemblage de ce qu'il y a de plus curieux dans la Nature, comme de ce qu'il y a de plus élégant dans les Arts.

Les animaux Corſes, en général, paraiſſent ſauvages aux étrangers. POLYBE en dit la raiſon; c'eſt que le pays eſt ſi rude, & les bois ſi épais en arbres, que les bergers ne pourraient ſuivre partout leurs troupeaux (z). Le

(z) POLYB. *Hiſt.* Lib. XII.

ſanglier s'y trouve en grande abondance, & le porc qu'on a de même en quantité, a quelque choſe du goût du ſanglier ; nourri comme il l'eſt de chataignes, il eſt d'un excellent goût.

Les Corſes ſont très amateurs de la chaſſe du ſanglier, pour laquelle ils ont une très bonne race de chiens. Ces chiens ont le poil doux, & tiennent en partie du mâtin & en partie du chien de berger. Ils ont le corps épais, & ſont extrêmement fiers ; mais, lorſqu'une fois ils ont pris de l'attachement pour leurs maitres, ils leur ſont toujours fidelles, les gardent de nuit & de jour, & ſe feraient tuer pour leur défenſe.

PROCOPE nous dit qu'il ſe trouvait en Corſe des ſinges merveilleuſement reſſemblans aux hommes. Et en effet, cette Isle, comme toutes les autres parties de l'Europe voiſines de l'Afrique, fourmil-

fourmillaient de ſinges, avant que d'être peuplées : mais il n'y en reſte plus à préſent, ce qui prouve que différentes eſpèces d'animaux paſſent d'un pays à l'autre ; & l'on remarque que lorſqu'une eſpèce manque dans quelque partie du Globe, elle abonde ailleurs. Il eſt certain que la race de certains animaux qui étaient indubitablement connue en tel ou tel pays, ne s'y trouve plus : cependant, il n'eſt pas croyable que le Créateur permette qu'aucune des eſpèces de créatures que ſa main toute puiſſante a formées, ſoit abſolument éteinte.

Il y a beaucoup de liévres en Corſe, mais non des lapins ; quoique POLYBE parlant des animaux de Corſe, diſe qu'il s'y en trouve, & en détaille beaucoup la figure & les qualités. Il dit par exemple, qu'à une certaine diſtance on

les prendrait pour des liévres, mais qu'à les examiner de près ils en différent beaucoup & pour la taille & pour le goût.

Il n'y a point de loup dans l'Isle, ni aucune bête carnaciére, à moins qu'on ne voulut mettre dans cette claſſe les renards, qui ſont à la vérité très grands, & très mal-faiſans. On dit que non ſeulement ils détruiſent les brebis, mais qu'ils attaquent même les poulains.

On a une grande varieté d'oiſeaux en Corſe. L'aigle, le vautour, le ramier, la tourterelle, la grive, le merle, & quantité d'eſpèces plus petites. Le gibier y abonde en perdrix, en faiſans, en bécaſſes, & en toutes ſortes d'oiſeaux d'eau. Il eſt fâcheux que les grives & les merles ſoient du nombre: mais comme ces eſpèces y ſont en très

grande quantité, & que l'arbouſier (*a*) y abonde, elles s'engraiſſent extrêmement de ſon fruit; de façon qu'on les eſtime beaucoup pour leur goût & pour leur délicateſſe. Quelle barbarie de détruire pour le luxe de la table, des oiſeaux dont la mélodie eſt charmante, & qui donnent ſûrement plus de plaiſir à entendre, qu'on ne peut en trouver à les manger! cependant c'eſt un mets très ordinaire dans les pays Méridionaux, & ſur-tout en France.

En général, c'eſt une choſe qui mérite d'être obſervée, que cette Isle a reçu de la Nature le privilège de n'avoir point de bêtes vénimeuſes. Quoiqu'il y ait des ſcorpions, leur piquure ne porte point de venin. L'inſecte de Corſe

(*a*) *L'arbouſier* eſt *l'arbutus* des Anciens, & le *Strawberry-Tree* des Anglais.

qui approche le plus des animaux vénimeux eſt l'araignée, qui eſt en ce pays là d'une extraordinaire groſſeur. Sa piquure irrite & enflamme à un tel point, que l'enflure qui en réſulte allarme beaucoup ceux qui ne ſont pas au fait: mais elle eſt bientôt paſſée, & n'a pas plus de fâcheuſe ſuite, qu'une piquure d'abeille. Quelques uns de ceux qui en ont parlé l'ont confondue mal à propos avec la tarentule ſi commune dans le Royaume de Naples.

Les arbres déviennent très grands en Corſe: il y croit toutes ſortes d'arbres de forêts, mais les pins, les chênes & les chataigniers en ſont le principal ornement. Ils y déviennent d'une grandeur étonnante, ſur-tout les pins qui y ont des tiges d'une prodigieuſe élévation, & les chataigniers, dont la circonférence & l'épaiſſeur ſont peu communes.

La Corſe a de très vaſtes forêts, & en différents endroits. Celle de *Vico* eſt l'une des plus remarquables. Cette Isle fournit aſſez de bois de charpente pour entretenir de nombreuſes flotes, & il eſt d'une dureté qu'on n'attendrait pas dans une latitude auſſi méridionnale : on la doit ſans doute au ſol pierreux du pays, aux courants d'air frais qui circule perpétuellement dans les vallées, & à la température que donnent les montagnes, qui durant la moitié de l'année ſont chargées de neige ; ce qui eſt l'une des principales cauſes de la ſalubrité du climat, qui diſtingue ſi avantageuſement la Corſe de la Sardaigne.

Le chêne verd, ou *Ilex* des Anciens y eſt très commun, & donne au payſage un coup d'œil bien agréable au cœur de l'hiver. Le limonier, l'oranger, le figuier & l'amandier y ſont très com-

muns. On y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes & ceriſes y ſont très médiocres, ce qui vient probablement du peu de ſoin qu'on prend de les cultiver. Les grenades y viennent en perfection, de même que les figues d'Inde, & l'aloës, qui fleurit là tout auſſi bien que dans l'Orient.

Les montagnes de Corſe ſont couvertes d'arbouſiers, qui donnent un air éclatant à la vuë, auſſi loin qu'elle peut s'étendre. Il eſt ſûr que cette Isle reſſemble beaucoup au pays que décrit VIRGILE dans la peinture qu'il fait du bonheur de la campagne.

Glande ſues læti redeunt, dant arbuta ſylvæ;
Et varios ponit fœtus autumnus, & altè
Mitis in apricis coquitur vindemia ſaxis (b).

(b) VIRGIL. *Georg.* Lib. II. *v.* 520.

Le meurier croit ici très bien. L'on n'eſt point expoſé dans cette Isle aux éclairs & aux tonnerres, comme en Italie ou au Midi de la France, de ſorte que dès que la Corſe jouïra de la tranquilité, il lui ſera très aiſé d'avoir en abondance la ſoye. Je ne dois pas oublier le laurier qui s'y trouve comme dans ſon vrai climat. Le buis eſt commun par-tout. En pluſieurs pays il eſt nain, & on l'employe aſſez généralement à former des hayes : mais en Corſe il eſt de taille à pouvoir être compté au rang des arbres de tige. BOCHART a ingénieuſement montré (*c*) que les bancs des navires de Tyr, qui ſelon la commune interprétation *d'Ezéchiel* XXVII. ℣ 6. étaient d'yvoire apporté de l'Isle de Sittim, n'étaient

(*c*) BOCHART. *Geog. Sac.* Part. I. C. 5.

probablement faits que du buis de Corſe.

THEOPHRASTE dans ſon Hiſtoire des plantes, parle de la groſſeur extraordinaire des arbres de Corſe, à l'élevation deſquels les pins du Latium n'étaient en rien comparables. Il dit de même qu'ils y étaient immenſement épais. Ses expreſſions là deſſus ſont d'une grande énergie. L'Isle entiére, dit-il, ſemble n'être qu'une forêt & une terre ſauvage par l'épaiſſeur de ſes bois (*d*). Il rapporte là deſſus une ſinguliére tradition; que les Romains, frappés de la grandeur des bois de Corſe, y firent conſtruire un vaiſſeau qui ne portait pas moins de 50 voiles, mais qui périt dans l'Océan. Cet Auteur rend auſſi un témoignage bien formel à la bonté du climat, du terroir, & de l'air de cette Isle, en diſant qu'à ces

(*d*) THEOPHRAST. *Hiſt.* Lib. V. Cap. 9.

trois égards, elle l'emportait ſur pluſieurs pays (*e*).

Les différentes eſpèces de grains que produit la Corſe ſont le froment, l'orge, le ſeigle & le millet. Il en croit abondamment dans l'Isle de ces quatre eſpèces, qui y viennent parfaitement; mais il n'y croit point d'avoine, qui y réuſſit difficilement, de même que dans les autres pays méridionaux; les habitans donnent de l'orge aux chevaux & aux mulets. Le millet eſt excellent en Corſe, & lorſqu'on le mêle avec le ſégle, il donne un pain ſavoureux, dont les payſans ſont très amateurs. Les chataignes peuvent être regardées en Corſe comme une ſorte de grain, parce qu'elles en ont tous les avantages. Les Corſes les mangent roties en guiſe de pain; ils les broyent auſſi & les réduiſent en

(*e*) Ibid.

farine dont ils font de très bons gateaux.

Il se fait une grande quantité de miel en Corse, & cette Isle a été de tout tems fameuse par ses abeilles. Lorsqu'elle était soumise aux Romains, le tribut qui lui était imposé était de cent mille livres de cire annuellement (*f*). Le laurier, l'amandier, le myrthe dont les fleurs sont si agréables aux abeilles se trouvent ici partout, & les côteaux couverts de thim sauvage & d'autres herbes odorantes leur sont des plus favorables: cependant le miel de Corse a toujours passé pour avoir une certaine apreté, à cause du buis & de l'if qui y abondent, comme DIODORE (*g*) & PLINE l'observent (*h*). Lycidas dans VIRGI-

(*f*) TIT. LIV. Lib. XLII. Cap. 7.
(*g*) DIOD. SICUL. Lib. V. Cap. 295.
(*h*) PLIN. Lib. XVI. Cap. 16.

LE ſouhaite que les abeilles les évitent,

Sic tua Cyrnæas fugiant examina taxos (i).

& MARTIAL (*k*) dit agréablement, qu'envoyer des vers à l'éloquent NERVA, ſerait comme ſi l'on envoyait du miel de Corſe aux abeilles du Mont Hybla, qui n'en donnaient que du plus exquis.

Audet facundo qui Carmina mittere Nervæ,
Hyblæis apibus Corſica mella dabit.

Bien des gens trouvent la petite amertume du miel de Corſe agréable; la même raiſon que PLINE rend de la légére apreté de ce miel, eſt la même qu'il donne de la bonté de ſa cire. " Après " la cire de Carthage, du Pont & de

(*i*) VIRGIL. *Eclog.* IX. 30.
(*k*) MARTIAL. Lib. IX. Epigr. 27.

„ Crète, celle de Corſe, dit-il, eſt eſ-
„ timée, parce qu'étant faite en partie
„ du ſuc du buis, elle paſſe pour avoir
„ une vertu médecinale (*l*).

La Corſe a quantité de Mines de plomb, de cuivre, de fer & d'argent. Près de *San Fiorenzo*, il y a une Mine d'argent très riche, puiſqu'elle rend 5 L. ſterling par quintal poids du pays. Le fer de Corſe eſt d'une bonté ſupérieure, étant d'une dureté égale à celle du fer préparé d'Eſpagne, qui eſt le meilleur du monde. On dit que les vrais canons de fuſils faits en Eſpagne, ſont du fer des têtes des clouds dont les mulets ſont ferrés. Ce fer, dit-on, s'adoucit extrêmement par leur longue & continuelle marche en des chemins rudes & pierreux, tels que la plûpart des routes que ces animaux pratiquent: Mais quelle

(*l*) PLIN. *Nat. Hiſt.* Lib. XVI. Cap. 16.

proportion y aurait-il entre la petite quantité d'un fer pareil, & la quantité prodigieuſe de canons ou cannes d'Eſpagne qui ſe débitent dans toute l'Europe? Le métal des canons de Corſe eſt tant ſoit peu inférieur à celui de la généralité des canons d'Eſpagne, & ils commencent à les fabriquer très bien.

On a fait une alluſion entre le fer des Mines de Corſe & le nom de cette nation, qui indique en même tems le caractère de ſes habitans. JEROME DE MARINIS ou *Marini* de Gènes écrivant ſous la domination Génoiſe parle de l'Iſle de Corſe en ces termes. „ (*m*) Les entrailles de cette terre abon-

(*m*) *Terrae viſcera ferri fodinis affluunt, naturae cum ipſo Corſicae nomine in uno conſpirantis praejudicio, Corſi enim corde ſunt ferreo, adeoque ad ſicam armaque prono.* GRÆVIUS *Theſ. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

„ dent en fer ; la nature conſpirant avec
„ le nom des Corſes à les caractériſer.
„ Les *Corſes* ont un *cœur* de fer (*n*),
„ également promt à courir aux armes
„ & au poignard.

Le MARQUIS D'ARGENS applique à la Corſe ces vers de CREBILLON,

La Nature marâtre en ces affreux climats
Produiſait au lieu d'or, du fer & des
ſoldats (*o*).

Je pourrois ajouter,

And vertue ſpringing from the iron
ſoil (*p*).

Et la vertu germant dans un terroir de fer.

On trouve auſſi en Corſe des mines d'alun, & de ſalpêtre en différents endroits de cette Isle.

(*n*) *Corſica - Cor-ſica. Cor* le cœur, & *Sica* le ſtilet.

(*o*) *Lettres Juives*, Lettre 55.

(*p*) HOME.

Il y a une ſorte de granite extrêmement dur ; il y en a même dont la qualité approche de celle du granite Oriental ſi fameux à Rome, & dont il ſubſiſte encore des colomnes, que l'on dit avoir été apportées d'Egypte. Je craindrois qu'il ne fut ridicule de conjecturer que quelques unes de ces belles colomnes fuſſent du produit de Corſe ; car outre la perfection des Hicroglyphes, qui prouve qu'elles ont été travaillées en Egypte, je doute que d'auſſi grandes piéces euſſent pû ſortir des carriéres de la Corſe. Il s'y trouve auſſi du porphyre, & une grande varieté de jaſpe. La magnifique Chapelle du Grand Duc de Toſcane à Florence, a été finie en jaſpe de Corſe, dont on a incruſté tout l'intérieur, ce qui lui a donné un très grand air de beauté.

Au bord du lac d'*Ino* on trouve des

morceaux de criſtal de roche, d'un tranſparent très net, & tout à cinq faces, comme s'il eut été taillé par un Lapidaire. On en trouve auſſi de pareils dans les montagne d'Iſtrie. Il eſt ſi dur, qu'en le frappant il donne du feu, & les Corſes en font ſouvent des pierres à fuſil.

Près de Baſtia on trouve une ſorte de minéral que le peuple appelle *petra quadrata*, parce qu'on le trouve toujour en petits morceaux quarrés. Il a à peu près la dureté du marbre, & la couleur du fer, mais d'un poids égal à celui du plomb. Les Corſes attribuent une vertu miſtérieuſe à cette pierre comme on le voit par un diſtique ancien d'un moine fait à ſa louange.

Petræ quadratæ duro de marmore natæ;
Innumeras dotes quis numerare poteſt?

Il paraitra par la deſcription que je viens de faire de la Corſe, que c'eſt un pays d'une importance conſidérable. Selon les Tables de Mr. TEMPLEMAN dans ſa nouvelle contemplation du Globle, cette Isle contient 2520 milles quarrés. Elle a un nombre de très bons ports, un air excellent, & ſes productions ſont également abondantes & variées.

Je conclurai ce Chapitre par la deſcription que fait HOMERE de l'Isle d'*Itaque*, & qui peut très bien être appliquée dans un ſens général à celle de Corſe.

„ Ce n'eſt pas un pays inconnu (ré-
„ pondit Minerve). Il eſt célèbre juſques
„ dans les climats qui voient lever le ſo-
„ leil, & dans ceux qui le voient ſe pré-
„ cipiter dans l'onde. Véritablement c'eſt
„ un pays âpre, & qui n'eſt pas propre à

„ nourrir des chevaux; mais s'il n'a pas
„ de plaines fort ſpacieuſes, il n'eſt pas
„ non plus ſtérile & ſec. Cette terre porte
„ du froment & du vin en abondance;
„ elle a les pluyes néceſſaires dans les
„ ſaiſons, & les roſées qui réjouiſſeut les
„ plantes. Les chévres & les bœufs y
„ trouvent des pâturages excellens; il
„ y a toutes ſortes de bois & de forêts,
„ & elle eſt arroſée de quantité de four-
„ ces dont les Nymphes ne laiſſent ja-
„ mais tarir les eaux dans la plus gran-
„ de ſéchereſſe. Enfin, étranger, le nom
„ d'Itaque eſt ſurtout connu dans les
„ campagnes de Troye, quoique cette
„ Isle ſoit fort loin de l'Achaye. HO-
„ MERE *Odyſſée* Lib. XIII. l. 238. *de*
„ *la Traduction de Mad. Dacier.*

CHAPITRE II.

QUoique pluſieurs Auteurs diſtingués aient, ſelon le goût de leur ſiécle, rejetté toute recherche ſur l'origine des nations, en ſe bornant à ne préſenter à leurs lecteurs que ce qui était clairement & exactement atteſté ; j'avoue que je ne ſaurais applaudir à cet excès d'attachement pour la parfaite évidence. Accoutumés à la démonſtration ou à ce qui en approche, & à refuſer créance à tout ce que nous ne pouvons complettement & diſtinctement comprendre, nous nous accoutumons à faire de notre entendement un arbitre inſolent & audacieux ; l'eſprit contracte une dureté & une obſtination incompatible avec la vraie deſtination de nos facultés dans cet état d'imperfection, & par là même

il dévient moins propre à recevoir des vérités de la plus haute importance.

Mais pour ne pas nous jetter dans une ſpéculation trop métaphyſique, je dirai ſeulement que j'ai toujours penſé que les époques obſcures & fabuleuſes de l'Hiſtoire étaient dignes de quelque attention. Les meilleures têtes de l'antiquité penſaient ainſi, & voilà pourquoi leurs ouvrages ſont plus agréables que s'ils s'en étaient tenus à une rigide autenticité. L'origine de chaque peuple, [dit TITE LIVE (*r*)] eſt ornée de fables. Elles amuſent & récréent l'imagination, lorſqu'elles n'ont rien d'ennuieux & de contraire au bon ſens. Nous aimons à être conduits par une progreſſion graduelle, & à conſidérer le vrai ſortant de l'obſcurité comme le ſoleil perçant un nuage. Cette progreſſion eſt

(*r*) TIT. LIV. *Proëm.*

dans le cours de notre nature, qui avance insensiblement dès l'aurore de l'enfance où l'intelligence commence à poindre, jusques à ce qu'elle parvienne à une lumiére plus éclatante.

Ceux dont le genie est porté à l'étude de l'antiquité, outre le plaisir immédiat qu'ils reçoivent de la tradition, sont souvent conduits par des ouvertures que leur donnent des faits détachés & peu importans, à découvrir d'importantes vérités, & à étendre les bornes de nos connaissances. Très peu d'hommes ont assez le talent particulier des recherches profondes, pour mériter le nom d'Antiquaires : mais il y a un principe universel de curiosité & de respect pour l'ancien tems, qui fait que les conjectures même sont reçues avec une sorte de complaisante vénération ; & quoique le grand but de l'Histoire soit

l'inſtruction, je penſe qu'elle mériterait quelque conſidération, lors même qu'elle ne ferait que ſatisfaire notre curioſité.

Je me propoſe donc en traitant des révolutions de Corſe, de remonter auſſi haut que ſes Annales pourront le permettre, quoiqu'en même tems je n'ai deſſein de donner qu'un recit très abrégé, & plutôt le coup d'œil, qu'un ouvrage complet à mes lecteurs.

La plus ancienne rélation que nous ayons de la Corſe ſe trouve dans HERODOTE. Il nous dit que ſes premiers habitans étaient Phéniciens; que *Cadinus*, fils d'Agénor, cherchant à faire des découvertes en Europe, tomba dans cette Isle, qu'il nomma *Calliſta*, qu'il y laiſſa quelques uns de ſes compagnons, avec ſon couſin *Memblearéus* (*s*). Il dit encore qu'à leur huitiéme

(*s*) HERODOTE. Lib. IV. Cap. 147.

génération, *Théras* y amena une Colonie de Lacédémone. Ce *Théras* (*t*) était originairement de la race de Cadmus, mais étant oncle maternel d'*Euriſthènes* & de *Proclés*, les deux fils d'*Ariſtodéme*, & ayant en cette qualité gouverné le Royaume comme Tuteur, lorſque par leur majorité ils devinrent Rois de Sparte; Théras dédaignant la vie privée & de vivre ſous l'autorité de ſes Pupilles, ne pût ſe réſoudre à reſter à Lacédémone, & ſe détermina à aller joindre ſa parenté établie dans l'Isle de Corſe appellée Calliſte. Il y arriva ſelon ſon plan (*u*), avec une trouppe d'hommes choiſis, non dans le deſſein de chaſſer ſes premiers habitans, mais au contraire, de les favoriſer & de vivre amiablement avec eux.

(*t*) Idem. Ibid.

(*u*) Ibid. & Cap. 148.

Quelque tems après, les *Miniens*, Tribu errante qui avait été reçue, comme en refuge, chez les Lacédémoniens, leur étant devenus ſuſpects, à raiſon de quelques vues ambitieuſes, furent mis en priſon & condamnés à la mort. *Théras* perſuada aux Spartiates de les épargner, en leur promettant de les tranſporter hors du pays; en exécution de quoi il les fit conduire à l'Isle de *Calliſte* pour ſe joindre à la nouvelle Colonie; & du nom de ce Prince, l'Isle reçut alors le nom de *Théra*.

Ces *Miniens*, quoique d'une Tribu errante chez les Lacédémoniens, avaient une illuſtre origine, étant de la race héroïque des Argonautes (*x*).

Cette relation de la premiere peuplade de l'Isle de Corſe eſt une piéce très curieuſe

(*x*) HERODOT. Lib. IV. Cap. 145.

rieuſe de l'ancienne hiſtoire. Il eſt réellement très probable que les Phéniciens ou les Phocéens en furent les premiers habitans, vû qu'ils furent les premiers de grands & hardis navigateurs dans les parties Occidentales du monde, & qu'ils envoyérent des Colonies en divers pays aſſez éloignés.

Dans la ſuite cette Isle prit le nom de *Cyrnus* (*y*) du nombre de ſes promontoires, & ISIDORE (*z*) rapporte ce qui y donna occaſion. Selon lui, *Corſa*, femme Ligurienne aiant ſouvent obſervé qu'un taureau nageant vers cette Isle & en revenait plus gras, eut la curioſité de l'y ſuivre ſur un bateau; elle en fit la découverte, avec celle de toutes les beautés & de la fertilité du

(*y*) En Grec *Kurnos*.

(*z*) ISIDOR. *Origin.* Lib. XIII. Cap. 6.

terroir. Les Liguriens en étant inſtruits y menérent une Colonie qui donna à cette Isle le nom de *Corſa*, en mémoire de la femme à laquelle on était redevable de la découverte. Quoique ce recit ait l'air fabuleux, on peut y voir la trace d'un fait réel qui aura pû facilement donner lieu à cette fiction; ſi l'on conſidére combien il eſt probable qu'un Peuple de la côte d'Italie & immédiatement en face de cette Isle, tel que les Liguriens, ou les Etruſques, aient pris poſſeſſion de la Corſe dans les anciens tems.

De quelque poids que puiſſe être cette conjecture, il eſt certain que ceux qui en dévinrent en ſuite les maitres furent les Carthaginois, qui étendirent leurs conquêtes ſur toutes les Isles de la Méditerranée. ARISTOTE rapporte un trait bien extraordinaire de la politique

Carthaginoiſe rélativement à la Corſe. Sentans combien il était difficile de contenir ce peuple dans la ſujettion, les Carthaginois ordonnérent que l'on arrachât toutes les vignes & les oliviers des terres de l'Isle, & défendirent à ſes habitans, ſous peine de mort, d'enſemencer leurs champs d'aucūne eſpèce de grains, pour que dès lors ils fuſſent réduits à une totale dépendance ; enſorte que quoique poſſeſſeurs d'un territoire fertile, ils fuſſent obligés de reſſortir à l'Afrique pour leurs plus preſſans beſoins. Telle fut de ſi bonne heure, la lâche & barbare politique que cette République commerçante mit en œuvre contre ce peuple.

La Corſe paſſa de ce joug cruel ſous la domination des Romains. Dans la premiere guerre Punique, environ l'an 493. de Rome, *Lucius Cornelius Scipion*

fit la conquête de l'Isle contre une armée de Sardes & de Corſes commandée par (*a*) *Hanno* Général Carthaginois.

Il parait cependant que les Corſes ne pouvaient ſupporter avec patience leur ſujettion, & qu'ils firent ſouvent des tentatives pour ſe mettre en liberté. Nous en avons un exemple dans l'Abrégé du 20e Livre de TITE LIVE. Nous les voions bientôt ſe ſoulever contre le Préteur M. *Pinarius*, qui après en avoir tué 2000 les obligea de donner des Otages, & leur impoſa un Tribut annuel de 100 mille livres de cire (*b*). Enſuite le Préteur *C. Cicereius* leur livra bataille, dans laquelle 1700 des leurs furent tués, & plus de 1070 faits priſonniers. Ce fut à cette occaſion que

(*a*) TIT. LIV. Lib. XVII. FLOR. Lib. II. c. 2.

(*b*) Idem. Lib. XL. cap. 34.

le Tribut fut doublé & mis à 200 mille livres de cire annuellement (*c*). Ces exemples nous font connaitre que la Corſe était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & qu'elle était en état de fournir une grande quantité de miel. Nous apprenons au reſte de PLINE, que *Papirius Naſo* fut le premier qui triompha des Corſes ſur le mont Alban (*d*).

On a déja dit que les Romains fondérent deux Colonies en Corſe; cette Isle était, comme les autres Provinces, gouvernée par un Préteur. Elle ſemblait faite pour des exilés, & très propre pour ſervir à ce qu'on appellait *relegatio in inſulam*. Mais les Romains n'en eurent jamais la paiſible poſſeſſion, & ne pou-

(*c*) Idem. Lib. XVI. cap. 7.
(*d*) Idem. Lib. V. cap. 29.

vaient ſe flater d'être longtems les maîtres d'un pays, ou la liberté que les Tyrans appellent rebellion, était toujours préte à prendre l'eſſor.

A l'époque de l'irruption des nations Barbares, la Corſe partagea le ſort des autres Provinces de l'Empire qui tombait en ruines. Elle dévint la proye des Goths, qui y établirent le ſyſtême féodal, comme dans les autres pays, ou leurs armes purent pénétrer. Quelques Auteurs diſent qu'elle fut conquiſe par *Alaric*, premier Roi des Goths; mais ſelon PROCOPE ce fut par un détachement de l'armée de *Totila* (*e*).

Depuis ce tems là, l'hiſtoire de Corſe ne préſente pendant pluſieurs ſiécles qu'une ſuite de guerres & de ravages, par le nombre de ceux qui s'en diſputérent la poſſeſſion. Nous ſommes ici

(*e*) PROCOP. *de Bello Goth.* III. cap. 24.

comme dans un labyrinthe, ſans trouver de fil pour nous en tirer. Nous trouvons à la vérité en pluſieurs Auteurs des fragmens concernant cette Isle, mais il eſt difficile de les arranger dans un ordre convenable, vû ſur-tout que les dates ſont preſque toujours incertaines. Je ne laiſſerai pas cependant d'expoſer auſſi briévement qu'il ſera poſſible, ce qu'il parait y avoir de plus aſſuré ſur la chaine des Evénements.

Lorſque les Sarazins parvinrent à un dégré de puiſſance dont les Annales nous racontent des choſes ſi ſurprenantes, ils chaſſérent les Goths de l'Isle de Corſe, & y maintinrent durant un tems conſidérable leur domination.

Il eſt croiable que ce furent eux qui donnérent les premiers à cette Isle le titre de Royaume, & actuellement on

voit une tête de More ſur le champ de leur écu armonial.

On trouve fréquemment de la monnoye des Mores en creuſant la terre, & près d'*Ajaccio* on voit des tombeaux de Sarrazins qui paraiſſent avoir été diſtingués. On y trouve des voutes ſouterraines ſoutenues par des pilliers de pierre, & dans les ſépulcres même, des Urnes de terre ſigillée, ou d'une terre pareille à celle des briques.

Il parait que le Pape a toujours eu la vuë d'annexer la Corſe à ſon territoire ; & qu'en différens tems, il a excité les Rois d'Arragon auſſi bien que les Rois de France à faire à ce pays ce que l'on appellait dans ces tems là une guerre Sainte, mais qui était toujours calculée ſur les vuës politiques du Saint Pére.

Enfin, la Corſe fut conquiſe par un

Roi de France; les uns disent par *Pepin*, & d'autres par *Charles Martel*. Les Corses montrent jusqu'à ce jour une fontaine appellée du nom de Charles, dans la piéve d'*Alesani*; & à ce qu'on ajoute, dans la place même ou ce vaillant Prince vainquit les Mores.

Ce fut par les Rois de France que la Corse fut cedée & remise, à titre de donation perpétuelle, au Saint Siége. Les Sarazins cependant y revinrent de tems en tems, enforte que le Pape n'y exerça qu'une faible autorité.

Les Génois se prévalant de l'état agité de cette Isle, tâchérent de bonne heure d'établir une Colonie à *Bonifaccio*; & s'enhardissant par dégré, ils débarquérent des troupes en d'autres endroits du pays, & commencérent à y figurer d'une façon qui les rendit redoutables.

Ce procedé ne manqua pas d'enflam-

mer la Cour de Rome, & d'attirer ſur eux les foudres du Vatican, que le St. Pere lançait dans ces ſiécles-là, contre les plus grands Potentats de l'Europe, de façon à produire ſouvent des effets bien ſérieux. En conſéquence de cette pratique, les Génois furent excommuniés par le Pape Grégoire VII., ce qui les força à ſe déſiſter de leur projet.

La Corſe continua d'être dans cette ſituation flotante, juſques à ce qu'un Pape ſur le nom duquel les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord, y envoya *Hugues Colonna* Seigneur Romain, accompagné de divers autres Seigneurs de la Nobleſſe de Rome, avec un corps de troupes, pour expulſer les Infidelles de l'Isle. Dès que Colonna y eut débarqué, il fut joint par un nombre des naturels du pays, qui durant les troubles dont ils avaient ſi longtems reſſenti la vio-

lence, avaient à diverſes fois fait des efforts pour maintenir leur liberté, ſous la conduite de divers chefs qu'ils avaient élus, & auxquels ils avaient donné le titre de *Caporali.*

Ces Caporali donnérent à Colonna tous les ſecours qui étaient en leur pouvoir, & par leur influence ſur le peuple, ils raſſemblérent bientôt un corps d'armée qui mit le Général en état de battre les Sarrazins, & de les dépoſſéder de cette Isle pour jamais.

Les Mores déſeſperés de cette diſgrace imprévue, qui les forçait d'abandonner leur conquête, s'en vengérent en brulant tout ce qu'il leur fut poſſible, avant leur départ, & c'eſt à cela qu'on attribue la déſolation dont on voit encore aujourd'hui les traces en Corſe; de même que la deſtruction des anciens Monumens & des Archives de ſes Villes.

Hugues Colonna s'établit en Corſe, où il obtint du Pape des honneurs & des avantages diſtingués. La Maiſon Colonna eſt une des plus illuſtres & des plus anciennes du monde. Déja l'an 1200. il eſt fait mention d'un *Pietro Colonna*, huitiéme du nom. La branche établie en Corſe, continua longtems à y vivre dans la ſplendeur, & jouiſſait même du noble Fief de l'Iſtrie; mais la confuſion & les troubles qui bouleverſérent preſque cette Isle; les ſanglans démêlés qu'il y eut toujours entre les patriotes Corſes & les Génois, fit prodigieuſement ſouffrir cette famille, & réduiſit ſa fortune à la plus étroite médiocrité. Celui qui en eſt aujourd'hui le Chef eſt un digne & vertueux Seigneur, des plus zèlés pour cette grande cauſe. Je fus logé dans ſa maiſon à *Sollacaro*, & ce fut là que je rencontrai PASCAL PAOLI.

Il eſt probable que les Comtes, Marquis & Barons Corſes, tirent leur origine de cette Epoque; & je ne vois point de tems plus convenable à aſſigner à leur premier établiſſement dans ce pays.

L'Isle reſta pendant quelque tems dans un état ſuportable; mais ſoit les diſſentions des différens partis, qui ne pouvaient ſe concilier ni ſouffrir de contradiction; ſoit les attaques réiterées des Génois, toujours paſſionnés pour la poſſeſſion de ce petit Royaume; ces déſordres, joints au défaut de bon gouvernement, firent penſer au Pape qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les remettre aux Piſans, qui étaient alors puiſſans.

Cette ceſſion fut faite dans les termes les plus avantageux pour le Saint Pére, comme tant d'autres infeudations faites à divers Princes, pour les rendre

Tributaires du Siége de Rome. Un Savant Profeſſeur de l'Univerſité de Piſe a compoſé une Diſſertation très curieuſe ſur l'ancienne Souveraineté que ſes compatriotes avaient exercée ſur la Corſe. On la trouve dans le VII. Volume des Eſſais de l'Académie de Cortone.

Les Piſans, pendant que leur République floriſſait, & que leurs forces furent conſidérables, maintinrent ſagement leur autorité ſur l'Isle; &, autant que nous pouvons le recueillir des divers Auteurs, la Corſe jouit de plus de repos & de tranquillité durant ce période, qu'elle n'en avoit goûté dans aucun autre.

Mais ce calme fut de bien courte durée. Les Génois irrités de ſe voir exclus réellement d'une poſſeſſion à laquelle ils avaient mis depuis ſi longtems leur cœur; étant d'ailleurs rivaux dé-

clarés de Pise, il s'éleva une guerre également vive & obstinée entre ces deux Etats; & enfin les Génois l'emportérent dans le fameux combat naval de *Malora*, qui se donna près de l'embouchure de l'Arno; après quoi s'étant rendus absolument les maitres de Pise, ils se virent enfin en état de l'être de Corse, vers le milieu du XIV. siécle.

Ainsi les Corses furent pour la premiére fois soumis aux Génois, avec lesquels ils eurent dès lors de continuels démêlés pour cette précieuse liberté qu'ils s'étaient efforcés dans tous les tems de recouvrer.

Si je me suis trompé dans quelque point de ma narration, c'est certainement sans dessein. Je sais que quelques Ecrivains Génois ont assuré que le Seigneur *Adhemar*, de leur nation, avait

été employé dans la premiére conquête de l'Isle par le Roi de France : mais j'avoue que je ne connais point d'autorité ſuffiſante pour l'établir ; & ſuppoſé que cela fut, Adhémar pouvait être ſeulement un Officier dépendant du Roi. Nous ſommes très ſûrs que le Roi de France fit la conquête, puiſqu'il en fit une donation au Pape.

Mais je ne m'arrêterai pas longtems à cette diſcuſſion ; on a nombre de piéces publiées en dernier lieu ſoit par les Corſes, ſoit par les Génois, dans leſquelles les Auteurs des deux partis s'efforcent avec beaucoup de peine, de ſe refuter les uns les autres, & de renverſer les ſyſtèmes qu'ils établiſſent rélativement à divers faits de l'Hiſtoire Ancienne de l'Isle de Corſe. Ici en effet tout eſt rempli d'écueils pour tous les partis, puiſque ces périodes ſont

ſi obſcures que chaque Ecrivain croit pouvoir les tourner à ſon avantage; préciſément comme des gens qui dans une nuit obſcure pourraient avec un égal diſcernement & une égale apparence de raiſon, affirmer qu'ils voient les objets totalement différens.

Que la Corſe ait été le Domaine des Phéniciens, des Etruſques, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Sarazins; que dès lors elle ait été conquiſe par la France, cedée par cette Couronne au Pape, par le Pape lui-même aux Piſans, & qu'enfin les Génois s'en ſoient rendus maitres; il faudra toujours en revenir à ce principe ſimple & fondamental, que les Corſes étaient des hommes, qui avaient droit à la liberté, laquelle, ſi elle avait été uſurpée ſur eux par une Puiſſance quelconque, ils avaient en tout tems un droit légitime de reclamer.

En repaſſant ſur les étranges & rapides révolutions que cette Isle a éprouvées, nous nous joindrons a SENEQUE (*f*), dans les ſages réflexions qu'il fait ſur l'inſtabilité des choſes humaines, & nous garderons le ſilence ſur les cataſtrophes des individus, en voyant les viciſſitudes qui affligent toute une nation.

Les Génois étant enfin parvenus à la réelle poſſeſſion de la Corſe, furent trop prompts à uſer de leur pouvoir, & crûrent qu'ils ne pouvaient en jouir pleinement qu'en exerçant la plus ſevère domination. Ce que nous avons déſiré ardemment acquiert une valeur exceſſive dans notre imagination; & quand nous en ſommes devenus les poſſeſſeurs, une jouiſſance moderée & raiſonnable nous parait inſipide & impar-

(*f*) SENEC. *de Conſol.*

faite, rélativement à l'idée exagérée que nous en avions conçue. En jouiſſant d'une façon ſi bornée nous ſerions preſque ſur le point de douter ſi nous poſſédons effectivement. En général nous n'avons point alors de repos juſques à ce que nous abuſions de notre pouvoir, & nous détruiſons ainſi le bonheur que nous avions mis à un ſi haut prix.

Un individu qui fait une fortune conſidérable, & un Etat qui accroit ſa domination, peuvent très-bien être comparés ; le parvenu croit ne pouvoir montrer de combien d'argent il diſpoſe que par des actes de profuſion qui en conſument bientôt l'amas ; & l'Etat qui a augmenté ſes ſujets & ſes domaines, croirait ſa nouvelle domination mal établie ſans des actes d'autorité arbitraire qui forcent enfin ſes ſujets à refuſer de lui obéir. Car quoiqu'un peuple puiſſe

par indolence, par timidité, ou par quelqu'autre motif, ſe ſoumettre pendant un tems à un certain degré de tyrannie, ſi ce traitement dure long-tems, & que ce peuple ſoit pouſſé à bout, la nature ſe revolte, & appelle les droits originaires de l'homme à ſe rétablir.

Les Génois étaient les plus mauvais maitres entre les mains de qui les Corſes euſſent pu tomber (*g*). Les Corſes de leur côté étaient un peuple impétueux, violent & intrépide; pluſieurs d'entr'eux avaient déja bravé l'orage. Ils ne pouvaient être gouvernés que par un Etat capable de les contenir dans le devoir, & qui par ſon humanité, & par des encouragemens convenables pût ſe concilier leur affection. Les Génois étaient une nation de Ré-

(*g*) L'original porte *the worſt Nation.*

publicains, voiſins de ces inſulaires, dont ils avaient toujours été ennemis. Ils avaient uſé de touts les ſtratagêmes pour les ſoumettre, & fait ſouvent des entrepriſes infructueuſes pour s'emparer de leur Isle; devenus leurs maitres par des circonſtances imprévues, il était impoſſible que les Corſes les regardaſſent de bon œil, ni même avec une ſincére vénération: & comme ſelon la remarque que l'expérience a ſouvent juſtifiée, les ſujets étrangers d'une petite République ſont plus maltraités que ceux d'un Royaume conſidérable, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une tyrannie déclarée de la part de Gênes.

Quant aux Génois eux-mêmes qui ſentaient que leur condition rélativement aux Corſes était chancellante & périlleuſe, réduits à rechercher tantôt la protection d'un Etat puiſſant, & tantôt

d'un autre, ils n'ont pas traité les Corſes avec ce ménagement & cette confiance qui ſeule pouvait gagner leur attachement & leur ſoumiſſion, en leur faiſant goûter inſenſiblement les douceurs de la culture, & le bonheur de la vie civile, & en les accoutumant ainſi à conſidérer les Génois comme ſoumis à la même autorité, & autant qu'il ſe pouvait comme des amis.

Ils tinrent une route directement oppoſée, & quoiqu'ils n'employaſſent pas des moyens auſſi cruels que l'avaient fait les Carthaginois, ils rendaient du moins leur joug très peſant. Leur ſyſtème était, non de rendre les Corſes heureux & meilleurs, mais de prévenir les efforts qu'ils pourraient faire pour s'affranchir, en les tenant dans l'ignorance & la ſoumiſſion la plus abjecte. Gènes privait l'isle de tous les profits

qu'elle pouvait faire, préférant d'en retirer moins d'avantages par la tyrannie, à en avoir de plus grands, avec le risque de ce qui pouvait en réſulter, s'ils permettaient aux habitans de jouir du bonheur de la liberté.

Les Corſes étaient dans cette malheureuſe ſituation, de ſorte que ſouvent ils prirent les armes ; mais n'ayant point de chef capable de les conduire, ils étaient bientôt accablés. Les Génois craignaient tellement leur revolte que ſelon leur propre Hiſtorien PHILIPPINI, ils brulerent 120. des meilleurs villages de Corſe, & forcérent par là plus de 4000. ames d'abandonner l'Isle.

Ce qui met dans le plus grand jour la miſérable politique de Gênes, & qui ne pût être que très ſenſible pour les Corſes qui reſtérent dans le pays, fût que pluſieurs de ceux qui avaient

paſſé dans le continent, faiſaient une figure diſtinguée en divers Etats de l'Europe, ſoit dans les ſciences ſoit dans les armes.

Environ l'an 1550. la Corſe ſe ranima ſous la conduite d'un Héros qui s'éleva pour la délivrance de ſa patrie: Ce fut *Sampiero di Baſtelica.* Il montra de bonne heure de rares talens & beaucoup d'eſprit, & eut l'avantage d'être élevé dans la maiſon du Cardinal *Hyppolite de Médicis*, neveu du Pape *Clement VII*, il fut fait Collonel des Corſes en France, & ſe diſtingua dans preſque toutes les grandes affaires de ce tems là.

Après la mort de *François I.* il retourna dans ſa patrie, où il épouſa *Vannina*, héritiére de la maiſon d'*Ornano*, l'une des plus riches & de la plus ancienne Nobleſſe de Corſe. Depuis ce tems

tems là il fut communément appellé *Sampiero di Ornano.* Touché de l'état miſérable de ſes compatriotes, il réſolut de leur procurer quelque ſoulagement, & il s'en préſenta bientôt une occaſion.

Ici l'hiſtoire commence à nous r'ouvrir ſes tréſors; les nuages de l'antiquité ſont diſſipés avec ceux de la barbarie, & nous marchons à la lumiere que va nous donner l'illuſtre DE THOU (*g*). La France avait longtems reclamé ſes droits ſur Gênes; mais après la bataille de Pavie, les Français ayant été forcés d'abandonner l'Italie, cette prétention reſta ſans effet. *Henri II.* ayant cependant commencé une nouvelle guerre contre l'Empereur *Charlequint*, il réſolut d'agir ſur la Corſe. *Sampiero d'Ornano* encouragea ce deſ-

(*g*) DE THOU Hiſt. Liv. XII. Ch. 2.

ſein, dans l'eſpérance de s'en prévaloir pour affranchir l'Isle du joug dont elle était accablée.

Il repréſenta à *Henri*, que les Génois ayant embraſſé le parti de l'Empereur, S. Maj. était privée des moyens de pénétrer par mer en Italie ; mais qu'en ſe mettant en poſſeſſion de l'Isle de Corſe, il pourrait agir librement dans la Méditerranée, faire ſervir en même tems cette Isle de dépôt, pour y établir des troupes & des magazins, & que de là il lui ſerait aiſé de s'ouvrir un paſſage par Naples, ou par la Toſcane, ſelon que l'exigerait l'état des affaires.

En conſéquence de ce projet l'expédition pour la Corſe fut réſolue en 1553, ſous le commandement du Général *Paul de Thermes*, accompagné de *Sampiero d'Ornano*, de *Jourdain des Urſins*,

& de divers autres Généraux de réputation. Henri y intéreſſa les Turcs par les liaiſons qu'il prit avec l'Empereur *Soliman*, dit le Magnifique, avec lequel il convint d'envoyer une flotte nombreuſe dans la mer de Toſcane (*h*).

Cette expédition fut puiſſamment repouſſée par les Génois, qui avaient remis la Corſe à l'adminiſtration de leur Banque fameuſe de St. George. Le grand *André Doria*, quoique âgé de 87. ans, brava l'âge & les infirmités, & dès qu'il vit que la Corſe était un objet de conſéquence pour ſa patrie, ce brave vieillard s'embarqua avec toute l'ardeur de ſa glorieuſe jeuneſſe, & un armement formidable ſous ſes ordres.

La guerre fut pouſſée avec une égale vigueur des deux côtés. Dabord ce-

(*h*) KNOLLES *Hiſtory of the Turck*, *pag.* 757.

pendant pluſieurs des principales villes tombérent au pouvoir des Français & des Turcs, en particulier *Ajaccio*, qui étant une ville de commerce donna un riche pillage à l'ennemi, & redoubla ſon ardeur. Les Corſes faiſant cauſe commune avec eux, la plus grande partie de l'Isle ſe vit délivrée de ſes tyrans; mais les Génois étaient ſi bien commandés par l'intrépide Doria, & recevaient dailleurs tant d'aſſiſtance de l'Empereur Charlequint, qui leur envoya un renfort de troupes d'Eſpagne & de l'Empire, que l'expédition ne fut pas entiérement effectuée.

Dans le cours de cette guerre il ſe fit un ſi grand nombre de belles actions que je ſerais tenté d'oublier les bornes que me preſcrivent & mon plan & mes talens, & de prendre le ſtile d'Hiſtorien. Jeſpère qu'il s'élevera quelque jour

un *Tite Live* ou un *Clarendon*, pour étaler aux âges futurs la valeur des Corſes avec le luſtre qu'elle mérite.

Les Corſes étaient alors ſi animés contre les Génois qu'ils s'engagérent d'un commun accord à ſe jetter plûtôt dans les bras des Turcs que de rentrer jamais ſous une ſi dure domination. Enfin cependant par la voye des négociations, il fut conclu un traité entre les Corſes & les Génois, également avantageux & honorables pour les premiers, ſous la garantie de Sa Majeſté Très-Chrétienne; mais la haine invéterée & implacable qu'il y avait entre ces deux nations, fut cauſe que ce traité ne pût être de longue durée: A la mort d'Henri l'oppreſſion recommença avec la même rigueur.

Sampiero d'Ornano, qui était retourné pour quelque tems en France, ayant

perdu ſon Royal Maitre, tourna ſes vues ſur la Porte Ottomanne, & ſollicita vivement de nouveaux ſecours pour ſon infortunée nation : mais la face des affaires avait changé, les mêmes vues de politique ne ſubſiſtaient plus, & c'eut été en effet un miracle, que des Etats euſſent agi par des principes d'une pure généroſité. Ce brave patriote ayant échoué à Conſtantinople, revint en Corſe, où ſa préſence inſpira aux Inſulaires une nouvelle vigueur, & les diſpoſa à une entiere & générale revolte. Il acheminait ſa glorieuſe entrepriſe avec d'autant plus de ſuccès, que n'ayant alors aucune aſſiſtance étrangère, & n'étant point regardé comme un ennemi à craindre, la République ne fit que de legers préparatifs contre lui. Mais il fut arrêté dans ſa carrière par les artifices des Génois, qui le firent lâchement aſſaſſi-

ner par un ſcélerat du nom de *Vitolli* en l'année 1567. (*i*).

Ainſi périt *Sampiero di Baſtelica di Ornano*, Corſe, digne d'être mis au rang des plus célébres Héros. Il montra ſa valeur & ſa fidélité dans le ſervice étranger, & avec une conſtance invariable il fit les plus nobles efforts

(*i*) *Michael Metello* qui écrivit une hiſtoire particuliere de la revolte des Corſes ſous la conduite de Sampiero, donne une relation différente de ſa mort, & prétend qu'il fut aſſaſſiné par des motifs d'une vengeance privée de la part de ſon beau-frere *Michel Angelo Ornano*; mais, outre l'improbabilité que *Vannina*, épouſe de Sampiero, eut un frere, puiſqu'il eſt certain qu'elle hérita tous les biens de ſa maiſon; J'avoue, que l'aſſaſſinat tel qu'il eſt raconté par divers autres Auteurs, cadre ſi exactement avec les actes d'oppreſſion commis devant & après par les Génois, que je ne puis attribuer qu'à eux cet aſſaſſinat.

pour la liberté de ſa patrie. DE THOU l'appelle un homme infatigable à la guerre, & invincible par ſon courage (*k*). L'admiration qu'inſpiraient ſes grandes vertus dans les affaires publiques, fait oublier les défauts de ſa conduite privée, & les font diſparaitre comme des ombres. Son fils Alphonſe, & ſon petit fils, Jean Baptiſte, parvinrent tous deux à la dignité de Maréchaux de France, & ſa poſtérité finit en la perſonne de ce dernier.

Alphonſe d'Ornano fut élevé à la Cour d'*Henri II.* & entretint tant qu'il vécut, chez ſes compatriotes, l'eſprit de fermeté & de réſiſtance; mais cela dura peu: incapable de faire tête à la République, il ſe retira de l'Isle, & fut s'établir en France.

(*k*) DE THOU (Hiſt. Lib. XLI. ch. 31.) l'appelle *Vir bello impiger, & animo invictus.*

Les Génois ſe remirent ainſi en poſſeſſion de la Corſe, en fureur de tout ce qu'ils avaient ſouffert de cette téméraire rebellion, comme ils l'appellaient, & toujours en crainte de quelque nouvelle tentative, ils ne penſérent qu'à la vengeance, & à rabaiſſer toujours plus ce peuple par l'ignorance & par l'eſclavage.

Leur oppreſſion fut dès lors plus dure s'il était poſſible qu'auparavant. Enflammés d'un plus vif reſſentiment, leur tyrannie même devint en quelque ſorte régulierement ſyſtématique. Oubliant abſolument tout ce qui avait été convenu ſi équitablement par la médiation de la France, ils exercérent ſans meſure & ſans contrainte tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux. Dès lors ils ne permirent plus aux Corſes de rien exporter des productions de l'Isle qu'à

Gènes, où ils étaient forcés de vendre leurs denrées & leurs marchandiſes à un très bas prix. Et dans les années de diſette, on dépouillait l'Isle des proviſions qui lui étaient néceſſaires, par une eſpèce de pillage autoriſé. Les habitans étaient forcés de porter ce néceſſaire à Gènes, en ſorte que ſouvent la Corſe fut expoſée par là aux horreurs de la famine.

Les Génois ne négligérent rien de tout ce qui était en leur pouvoir pour fomenter des diſſentions inteſtines en Corſe; ce qui leur était d'autant plus aiſé, que le peuple y était déja naturellement porté. Ces diſſentions firent verſer des torrens de ſang. On compta qu'il y avait péri plus de 1700. Corſes par des aſſaſſinats dans l'eſpace de deux ans. Ces aſſaſſinats étaient en premier lieu une cauſe ſûre de haine entre les

Corſes, & ſouvent entre les familles les plus diſtinguées, ce qui les empêchait de s'unir pour travailler en commun aux grands intérêts de la liberté; & en ſecond lieu, ces aſſaſſinats leur tournaient extrêmement à compte par la confiſcation de biens des aſſaſſins, ou en leur faiſant acheter cherement l'impunité. Le Juge pouvait arrêter les pourſuites de la Juſtice par ces deux mots *non procedatur*; ce qui pouvait être aiſément couvert & pallié ſous le prétexte de quelque informalité. Il pouvait même diſculper le plus inſigne malfaiteur par cette formule arbitraire, *ex informata conſcientia*; de ma ſcience ou conſcience bien informée; de laquelle il n'était obligé de rendre aucun compte.

Ce ne ne fut qu'en l'année 1738. que Gênes publia un édit contre cet horrible abus.

Mr. DE MONTESQUIEU (*l*) s'explique ainſi là deſſus avec cette calme dignité qui convenait à un ſi grand maitre. „ Une République d'Italie tenait „ des Inſulaires ſous ſon obéiſſance; „ mais ſon droit politique & civil à leur „ égard était vicieux. On ſe ſouvient „ de cet acte d'amniſtie, qui porte qu'on „ ne les condamnerait plus à des peines afflictives ſur la conſcience informée du Gouverneur. On a vu ſouvent des peuples demander des privileges; ici le Souverain accorde le „ droit de toutes les nations ".

Durant cette oppreſſion, il était ordinaire de condamner une multitude de gens aux galères, pour quelque légere offenſe, & on ne pouvait s'en racheter qu'à un très haut prix; il ſerait preſque impoſſible de concevoir de plus

(*l*) *Eſprit des Loix* Edit. Edin. Liv. X. Ch. 8.

grandes barbaries que celles que ces pauvres Insulaires furent contraints d'endurer.

Les Génois envoiérent en Corse un Commissaire Général ou Gouverneur de toute l'Isle, dont l'office durait deux ans. C'était ordinairement un Noble ruiné, qui par d'indignes extortions, retournait opulent dans sa patrie, & dont l'argent & le crédit en Sénat prévenait toute recherche sur sa conduite. Tous les griefs que présentaient à l'Etat les malheureux Corses, étaient incessamment étouffés; cela n'était pas malaisé à faire, vû que les Corses n'étaient considérés que comme des turbulens mutins qui ne pouvaient souffrir aucune sorte d'administration; & outre que chaque Sénateur, appellé à donner son suffrage, n'en jugeait qu'avec des pré-

jugés ſi déraiſonnables, il ſentait qu'il pourrait ſe trouver un jour dans le cas d'avoir beſoin des mêmes expédiens.

Le Commiſſaire Général avait ſa réſidence à *Baſtia*. D'autres Commiſſaires ſéjournaient à *Calvi*, à *Ajaccio*, & à *Bonifacio*; les Lieutenans & les Officiers inférieurs étaient répandus dans l'Isle. Tous, dans leurs différentes ſtations, concouraient à piller & à ruiner le pays. Ils triomphaient dans cette lâche ſécurité, d'avoir écraſé la Corſe, comme ſi dans ce petit coin de l'Europe, ils avaient pû empêcher que leurs injuſtices ne parvinſſent à la connaiſſance de toute la terre.

Durant le période de cette ſecrette mais cruelle oppreſſion, il arriva une choſe aſſez remarquable, qui fut l'établiſſement d'une Colonie de Grecs en

Corſe, dont je dois donner quelque connaiſſance.

Après que Mahomet & ſes ſucceſſeurs eurent ſubjugué preſque toute l'Ancienne Gréce, & que *Scanderberg* qui deffendait ſi glorieuſement ſa patrie fut mort, il reſtait quelque peu de Grecs qui habitaient une partie de l'ancien Péloponnéſe, aujourd'hui le Royaume de Morée. Cette partie était appellée *Maina*, préciſément le même terrein qu'occupait *Lacédémone*.

Ce lieu couvert par des montagnes eſcarpées, que l'on ne pouvait paſſer que par un étroit défilé, avait réſiſté à l'Empire Ottoman, comme *Léonidas* avait réſiſté à l'armée millionaire de Xerxés.

Mais lorſque les Turcs prirent poſſeſſion de l'Iſle de Çandie en 1669, ils vinrent par mer faire une deſcente du

côté de Maina; pénétrérent dans le cœur du Territoire, & en devinrent bientôt les maitres: alors les infortunés deſcendans des Spartiates furent réduits à un état qui ne valait guères mieux que l'eſclavage. On leur impoſa des taxes exorbitantes, leurs plus belles femmes leur furent enlevées pour les ſérails; les tours bâties en divers endroits du pays furent occupées par des garniſons deſtinées à les tenir en reſpect; & dès lors ils furent ſans eſpoir de délivrance. Leur génie s'abbatardit par dégrés, & pluſieurs même d'entr'eux embraſſérent le Mahométiſme.

Quelque étincelle de leur ancien feu ſe conſervait cependant encore parmi ceux qui étaient habitués à *Campo Vitilo*; & qui déſeſpérant de voir changer le ſort de leur patrie accablée, formérent la réſolution de l'abandonner,

& de chercher ailleurs un établiſſement qui eut plus de ſûreté. Dans cette vuë ils envoiérent des Emiſſaires en Italie qui avaient quelques correſpondances en divers Etats, autoriſés par la Communauté à chercher un lieu convenable, & à conclurre un Traité à ſe ſujet.

Les Génois les envoyérent en Corſe, où on leur montra un Diſtrict de pays appartenant à l'Etat, ſitué dans la partie occidentale de l'Isle, & à trois mille environ de la mer. Les Députés en furent très ſatisfaits, & à leur retour à Gènes, ils convinrent des conditions ſous leſquelles ils le recevraient de la République.

Ces Députés retournérent en Gréce, où ayant fait rapport de leur commiſſion, le plan approuvé, ces triſtes reſtes des Anciens Grecs, *triſtes reliquiæ Danaum*, s'embarquérent au mois d'Octo-

bre 1676, au nombre d'environ 1000 ames. La famille de *Stephanopoli* était l'une des plus diſtinguées, & conduiſait toute l'entrepriſe.

Ils arrivérent à Gènes au mois de Janvier 1677, & y ſéjournérent juſques en Mars. La République paya tous les frais de leur voyage, & leur accorda le logement & la ſubſiſtance juſques a ce qu'ils euſſent débarqué en Corſe.

La convention faite avec eux portait que les Génois leur accordaient les Territoires de *Paonia*, *Rivida* & *Salogna*, qui leur étaient infeudés à perpétuité. On les fourniſſait de maiſons, de grains, & de bétail. On s'engagea d'entretenir un corps de ſoldats Génois pour les protéger contre toute inſulte pendant le terme d'une année; ſavoir, la premiére de leur réſidence. L'Etat pen-

sionnait un Noble Génois avec le titre de Directeur, qui serait établi en qualité de Juge de la Colonie, pour le terme de deux ans; office qui devait circuler entre les Nobles Génois. Les Grecs devaient avoir un Vicaire aux frais de la République, formé à leur langage, pour l'instruction de leurs enfans en différentes études: pour célébrer la Messe, & Prêcher dans la Chapelle du Directeur.

De leur côté, les Grecs s'obligeaient à cultiver les terres, à acquiter les dettes qu'ils avaient contractées auprès de la République, pour l'avance de tout ce qui était nécessaire à la formation de cet établissement. Ils s'engageaient de payer 5. L. de taxe annuelle pour chaque famille, outre la dixme de tout leur produit, & d'être prêts à servir l'Etat par mer ou par terre, là où son service pourrait l'exiger.

Ainſi s'établit cette Colonie; elle jouiſſait du libre exercice de ſa Réligion ſelon le Rite de l'Egliſe Grecque, & avait amené pour cela avec elle l'Evèque de Porto Vitilo, & quelques Religieux de l'Ordre de St. Bazile, le ſeul Ordre de leur Egliſe; ceux-ci fondérent d'abord un Couvent dans une vallée ſolitaire & agréable: mais les Génois ne voulurent pas les y ſouffrir, & peu de tems après le Couvent fut démoli.

Les Grecs ſe trouvérent heureux pendant un aſſez grand nombre d'années; par leur induſtrie & leur activité, ils embellirent & bonifiérent conſidérablement ce terroir; ils y bâtirent quantités de maiſons, & firent le tout avec un goût qui était très nouveau en Corſe.

Mais leurs voiſins, les naturels du pays, ne vécurent pas en bonne har-

monie avec eux ; peut-être l'envie y eut quelque part ; leurs vins, leurs olives, leurs moiſſons & leurs troupeaux, étant par leur travail & par leur adreſſe de beaucoup ſupérieurs à ceux des Corſes : mais de plus, les Inſulaires regardaient les Grecs comme Auxiliaires des Génois, auxquels ils juraient de tems en tems fidélité, & qu'ils paraiſſaient toujours prêts à ſoutenir. Ils ſavaient auſſi que les Grecs étaient très bien pourvûs d'armes ; & tout cela fit qu'il y eut de fréquentes eſcarmouches entr'eux & les payſans de la Province de *Vico*, dont leur territoire avait fait partie précédemment. Lorſque la nation ſe ſouleva de nouveau contre les Génois, les Grecs furent ſérieuſement attaqués, & ſe défendirent valeureuſement. Les Génois en formérent trois Compagnies réglées, auxquelles ils donnaient une

paye, & on les emploia dans les occaſions les plus difficiles. Aiant été détachés pour tenter de ſe ſaiſir du Château de Corte, tenu par les patriotes, ils furent totalement défaits, & un grand nombre d'entr'eux y périt.

Après bien des brouilleries que le plan de cet Ouvrage ne me permet pas de rapporter, les Grecs furent contraints d'abandonner leurs poſſeſſions, & de ſe retirer à *Ajaccio*, où ils ſe ſoutiennent aſſez bien par leur travail. Convaincus, comme ils le ſont aujourd'hui de la tirannie des Génois, ils attendent avec impatience leur totale expulſion de l'Isle, & eſpérent de la généroſité de PAOLI & des Corſes la protection & les encouragemens dont ils ſont très dignes.

Cette Colonie a toujours marqué de la ſobrieté, de l'induſtrie & de la vertu : ſi elle a quelquefois commis des

actes d'hoſtilité contre la nation, c'était par un principe qu'on ne ſaurait condamner ; par le motif de la fidélité qu'elle devait à la République, qui lui avait donné un azyle. Elle y aurait même conſtamment perſévéré, ſi la République ne l'avait enveloppée dans l'opreſſion générale. Je dois obſerver ſur cette Colonie qu'elle a eu l'honneur de produire un excellent Médecin, Mr. *Giovanni Stefanopoli*, le premier qui a eu la ſageſſe & le génie de mettre en pratique l'inoculation dans l'Isle de Corſe, par laquelle il conſerve la vie à un grand nombre d'habitans, ce qui eſt un des ſervices les plus diſtingués qu'il eut pû rendre à l'Etat.

Les Corſes longtems mépriſés, pillés & opprimés, reprirent vigueur en 1729, tems auquel recommença la guerre qui [avec quelques intervales] a continué

juſques à préſent. Après tant de révolutions, de malheurs & de troubles, il eſt probable qu'enfin elle donnera à la liberté de ce peuple une baſe qui ſera ferme & ſolide.

Il eſt ſurprenant de voir la grandeur & l'importance des événements que peuvent produire de petites cauſes. Un Auteur Moderne (*m*) nous a donné ſur ce ſujet un choix très intéreſſant d'exemples pris de différentes nations. Le ſoulévement des Corſes en 1729, fut occaſionné par un ſeul Paolo, piéce de monnoye valant cinq ſols d'Angleterre (*n*). Un Receveur Génois vint à la maiſon d'une pauvre vieille femme, & lui demanda cette chétive finance à laquelle elle était taxée, elle répondit que ſon

(*m*) Mr. RICHER.

(*n*) *Five pence.*

ſon extrême pauvreté, la mettait hors d'état d'y ſatisfaire : le Collecteur commença à la rudoyer, & à ſaiſir quelques uns de ſes effets. Elle le ſupplia d'avoir patience dans l'eſpérance qu'elle pourrait s'acquiter dans peu de jours; Il perſiſta dans ſa dureté, & la pauvre femme fit de grandes lamentations. Deux ou trois perſonnes les entendirent, entrérent dans la maiſon, prirent le parti de la femme, & ſe récriérent contre la barbarie du Collecteur. Il les menaça de châtiment, pour l'avoir arrêté dans l'exécution de ſon office : tout cela attira d'autres villageois qui le chaſſérent à coup de pierres. Les Génois envoyérent des troupes pour ſoutenir le Collecteur, & les Corſes s'aſſemblérent en grand nombre pour ſe défendre; le tumulte alla en croiſſant. Une étincelle ſuffiſait pour allumer cette généreuſe

flamme dans le cœur d'un peuple de tout tems paſſionné pour ſa liberté. Bientôt toute l'Isle fut en rumeur.

Les Corſes tombérent ſans héſiter ſur la Capitale, & s'en rendirent maitres ſans beaucoup de réſiſtance ; ils l'auraient été de même du Château, pour peu qu'ils euſſent été bien conduits.

Ils ſentirent alors combien il leur importait d'avoir à leur tête un Chef habile, & firent choix du *Signor Andréa* CECCALDI, de la premiére Nobleſſe du Royaume, & le *Signor Luigi* GIAFFERI, qui a la vérité n'était pas du premier rang, mais dont le parentage était nombreux ; génie d'ailleurs animé juſqu'à l'enthouſiaſme contre la République, & d'une réſolution à toute épreuve. A ceux-là fut joint le *Signor* DOMENICO RAFFALLI, digne

& ſavant Eccléſiaſtique, comme Préſident de Juſtice, capable, par ſa ſageſſe, de maintenir le bon ordre dans leur adminiſtration, & dont le caractère religieux pouvait tempérer la violence de leurs mépris par des principes de conſcience.

Dans le commencement de ces troubles, les Génois crûrent pouvoir ſoumettre les Corſes par leurs ſeules forces, ſans emprunter de ſécours, mais ſe trouvant bientôt abſolument incapables de le faire, vû que les Corſes ſe fortifiaient de jour en jour, taillaient en piéces les petits renforts de troupes Génoiſes, ſe pourvoiaient d'armes & de munitions de guerre; la République ſe vit dans la néceſſité de chercher une aſſiſtance dans l'Etranger.

Gènes s'adreſſa donc à l'Empereur CHARLES VI. qui envoia en Corſe

des troupes auxiliaires, commandées par le Général WACHTENDOUCK. Elles haraſſérent l'Isle, mais ſans pouvoir la ſoumettre. Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corſes, qui dans une ſeule action, en tuérent 1200. L'Empereur ſe détermina alors à y envoyer une armée plus conſidérable d'Allemands, aiant à ſa tête le PRINCE DE WURTEMBERG. Les Corſes n'étant pas en état de réſiſter à des forces ſi ſupérieures, mirent bas les armes, ſous condition d'un Traité avec les Génois, dont l'Empereur ſe rendit garant.

La République y aiant accédé, les Corſes conſentirent à ce que les trois Chefs, avec le *Signor* AITELLI, Chef d'une Piéve, & d'une grande influence, ſe rendiſſent comme Otages à Gènes, où ils ſe rendirent en effet,

ſans préſumer qu'il fut poſſible que l'on penſât à violer la ſûreté qui leur avait été ſi ſolemnellement promiſe. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Miniſtre à Vienne en obtint preſque le conſentement de l'Empereur: mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la ſuite tué à la bataille de *Guaſtalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui repréſenter combien il ferait de tort à ſa gloire, s'il ſouffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux mêmes ſur la foi de ſa ſacrée protection; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoye*, les inſtructions furent données à Gènes pour que les Otages fuſſent relâchés.

Giafferi & *Aitelli* retournérent donc en Corſe; *Ceccaldi* paſſa en Eſpagne,

où il mourut avec rang de Colonel. *Raffalli* se rendit à Rome, où il resta jusques à un âge fort avancé. Alors il souhaita de finir ses jours dans sa patrie, où il vit encore très respecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corses & les Génois ayant été rompu par ces derniers, ne produisit qu'un court Armistice, & les hostilités recommencèrent en 1734. que les Corses reprirent les armes.

Giafferi fut de nouveau élû Général, & eut pour Collegue *Giacinto Paoli*, pére du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse, de très bonne famille : mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant, religieux & brave, capable de servir très bien sa patrie dans les affaires politiques & dans

la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élûs successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coutait plus de 3 millions de Livres, outre les présens magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wirtemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage, qu'un liévre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux, priant le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer; le Seigneur y vint avec une grosse meute, & une demi douzaine de Chasseurs, avec lesquels il fit plus de dégat dans quelques

minutes, que le liévre n'aurait pû en faire dans autant d'années ; encore arriva-t-il par malheur, qu'après une chaſſe pénible, le liévre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'être délivré de ſon ennemi, & lui conſeilla de boucher le trou (o). Ainſi les Génois après avoir beaucoup plus dépenſé en troupes auxiliaires, qu'ils ne pouvaient jamais tirer de la Corſe, eurent la mortification de ſe trouver au même point où ils étaient avant le ſecours.

Gènes fut donc dans le cas d'eſſayer de nouveau ſes forces contre les Corſes ; mais elle ne fit que montrer encore ſa faibleſſe & celle de ſa politique. Elle déchût extrêmement par là de l'heureux état dont elle avait joui, & de

(o) *Lettres Juives*, *Lettre* 34. Voyés LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

l'influence qu'elle avait autrefois portée si loin : mais il faut l'avouer ; Gènes était misérablement gouvernée. On assure que la ville de *Savone* s'étant à diverses fois rebellée, le Sénat avait délibéré, s'il ne devrait pas la détruire absolument ? Surquoi un sage Sénateur de la Maison *Doria* se leva & dit, " Seigneurs, si c'est là votre intention, „ vous n'avez qu'à leur envoyer un „ Gouverneur, pareil aux deux der„ niers ; vous ne sauriez trouver d'ex„ pédient plus sûr pour les écraser.

Dans cette occasion, les Corses déployérent comme auparavant toute la constance de leur résolution pour la belle cause de la liberté. Ils étaient très bien conduits, & remportérent souvent l'avantage dans les diverses rencontres qu'ils eurent avec les Génois.

Leur noble enthousiasme se soutint

toujours malgré les malheureuſes diviſions qui régnaient entr'eux, toujours prêts à repouſſer l'ennemi, & formant partout dans l'Iſle des bandes intrépides, animées par l'exemple de leurs braves Chefs.

Je dois faire mention ici du Comte *Doménico Rivarola*. Sa famille était une branche de la maiſon des *Roſſi* de Parme; une des plus illuſtres & des plus anciennes de l'Italie. Ses ancêtres avaient abandonné le Fief de Rivarola dans le territoire de Mantouë, durant les guerres entre l'Empereur & la Comteſſe Mathilde, & s'étaient établis dans l'Etat de Gènes, où ils quittérent le nom de Roſſi, pour celui de Rivarola. Cette famille s'y était conſidérablement aggrandie. Dans le XV. ſiécle, *Francis Rivarola* fut élevé, à raiſon de ſes longs ſervices, à la dignité de Comte Palatin,

par *L'Empereur Maximilien*; & dès lors ce titre eſt toujours reſté dans la famille. Divers deſcendans de Rivarola s'établirent en Eſpagne, en Sicile, & ſous la domination du Roi de Sardaigne; trois ſe fixérent en Corſe, l'un à Calvi, l'autre à Ajaccio, & un troiſiéme à Baſtia. De ce dernier deſcendait le Comte Doménico Rivarola.

Ce Gentilhomme avait les terres de Chiavéri, ſur la riviére de Gènes; conſideré comme ami de la République, elle lui confia le poſte de Commiſſaire de Balagna, honneur ſingulier pour un Corſe.

Il travailla dans le même tems à moienner un accord raiſonnable entre les Corſes & les Génois; mais comme il fut ſans effet, & qu'il ſe convainquit que la République était déterminée à

perſévérer dans ſa Tirannie, il embraſſa le parti des patriotes ; & fut dès lors toujours invariable dans ſon zèle patriotique pour la grande cauſe de la liberté. Il quitta l'Isle & ſe tranſporta à Livourne, pour pouvoir y négocier avec plus d'aiſance, les intérêts de ſa patrie dans le Continent.

Les Génois confiſquérent auſſi-tôt ſes terres de Chiavéri ; & comme il avait encore ſes terres d'Oletta en Corſe, il y fit paſſer ſa famille qu'il retira de Baſtia : mais ſa conſtance fut bientôt miſe à de nouvelles épreuves ; car la même année, ſon fils Antonio qui étudiait à l'Académie de Sienne, revenant à la maiſon, pour y ramener Nicolas ſon frére ; Comme ils dépaſſaient Livourne dans un petit bâtiment Toſcan, avec paſſeport Anglais, ils furent enlevés par ordre de la République,

transferés à Gènes, & renfermés dans les priſons.

La République crût que ce ſerait un moyen ſûr de détourner le Comte Domenico de continuer à s'unir avec ſes compatriotes, & lui fit offrir de le rétablir dans ſes biens, de lui rendre ſes fils, & de le faire Général des troupes Corſes qui étaient à ſon ſervice, s'il voulait y revenir : mais il répondit avec autant de réſolution que de magnanimité ; *On ſera obligé de me rendre mes fils, malgré qu'on en ait ; & quant aux autres offres qui me ſont faites, je les eſtime comme un néant, en comparaiſon du juſte engagement dans lequel je ſuis entré, & dans lequel je perſévérerai tant que je vivrai* (o). Des traits

(p) *I miei figliuoli me li daranno à lor diſpetto : e tutte le altre offerte le ſtimo un*

pareils de patriotiſme méritent d'être rapportés; les Annales de Corſe en fourniſſent nombre d'exemples.

Lorſque les troupes Autrichiennes entrérent à Gènes, les jeunes Comtes Rivarola furent mis en liberté; le Comte Antonio, qui eſt l'ainé, & mon très bon ami, eſt Major au ſervice du Roi de Sardaigne & Conſul Général pour S. M. en Toſcane; le Comte Nicolas eſt à Oletta en Corſe: mais il eſt d'une conſtitution ſi délicate qu'il ne peut ſervir ſa patrie comme il le déſirerait. Ces deux fréres ont le génie & le caractère de leur pére.

Le Comte Domenico Rivarola obtint un Régiment au ſervice de Sardaigne; & ſon influence à Turin eſt telle qu'il

nulla à paragone dal giuſto impegno che ho preſo, e che ſeguiterò fin che ho vita.

eut été en état de procurer la délivrance de ſon pays, ſans le crédit de la Maiſon de *Matra*, en Corſe, qui était attachée à la République, & qui avait un grand intérêt à former dans l'Iſle un parti conſidérable.

Dans le tems dont je parle, on faiſait la guerre en Corſe avec chaleur. Quelquefois on s'attendait que le Roi d'Eſpagne ſe déclarerait d'un ou d'autre côté : mais ce Prince ne voulait pas prendre parti à la quérelle, & vraiſemblablement parce qu'il prévoiait qu'elle le mettrait en péril d'en avoir une avec la France.

Tandis que les Génois & les Corſes étaient ardemment aux priſes, & que les politiques de l'Europe s'épuiſaient en conjectures, il ſurvint une circonſtance extraordinaire qui étonna tout le public ; ce fut l'apparition de *Théo-*

dore dont l'hiſtoire ſinguliére a fait tant de bruit.

Les rélations qui ont couru ſur ſon compte aiant été ſi diverſes & ſi incertaines, j'ai pris tous les ſoins poſſibles pour m'en inſtruire, & j'ai eu beaucoup de peine a obtenir l'exacte connaiſſance que je vais en donner & qui j'eſpére fera plaiſir à mes lecteurs.

THEODORE *Baron Neuhoff*, dans la Comté de La Marck en Weſtphalie, fut le perſonnage qui aſpira à la Souveraineté de Corſe. Il avait reçu ſon éducation au ſervice de la France; il paſſa de-là en Eſpagne, où il reçut quelques marques d'attention du *Duc de Riperda* & du *Cardinal Alberoni*: mais étant d'un naturel extrèmement inconſtant & homme à projet, il quita l'Eſpagne, & entreprit un voyage en Italie, en Angleterre & en Hollande, cherchant

toujours quelque nouvelle avanture. Il avait fixé ſon attention ſur la Corſe, & forma le plan de s'en faire Roi.

Il avait de l'habileté & de l'adreſſe, & après s'être bien mis au fait de tout ce qui concernait cette Isle, il ſe rendit à Tunis, où il découvrit des moyens de ſe procurer des armes & de l'argent, & de là il vint à Livourne, d'où il écrivit une lettre aux chefs Corſes, *Giafferi* & *Paoli*, par laquelle il offrait à la nation des ſecours conſidérables, ſi elle voulait l'élire pour ſon Souverain. Cette lettre était adreſſée au Comte Domenico Rivarola, qui était employé comme Plénipotentiaire Corſe en Toſcane ; & qui répondit, que ſi Théodore était en état de tenir ce qu'il promettait aux Corſes, ceux-ci l'éliraient volontiers pour leur Roi.

Là deſſus ſans perdre du tems, Théo-

dore mit à la voile, & aborda à *Tavagna*, au printems de 1739. C'était un homme d'une riche taille & d'une figure majeſtueuſe; l'habit Turc qu'il portait ajoutait encore à la dignité de ſon maintien. Il avait peu de ſuite avec lui; ſes façons étaient ſi engageantes, & ſes offres ſi plauſibles, qu'il fut proclamé Roi de Corſe avant que les dépêches du Comte Rivarola fuſſent arrivées, pour informer les Chefs des termes dans leſquels il en était avec lui. Le Baron apportait environ mille Séquins de Tunis, outre quelques armes & munitions. Il faiſait de magnifiques promeſſes d'une aſſiſtance étrangère, enſorte que les Corſes, enchantés de cette perſpective, donnérent aiſément leur confiance à ſes projets, d'autant plus qu'ils ne courraient pas grand riſque à lui donner le titre de Roi, pouvant toujours reſtraindre ſon autorité.

Théodore prit donc toutes les marques extérieures de ſa dignité Roïale, il eut ſes gardes & ſes Officiers d'État. Il conférait des titres d'honneur, faiſait battre monnoye d'argent & de cuivre; très peu à la vérité de la premiere, dont on aurait peine aujourd'hui à trouver des piéces. J'en ai une de cuivre, à ſon coin, où on lit d'un côté T. R. (*Théodore hoi*) avec deux rameaux croiſés, & autour cette inſcription: *Pro bono publico Re. Co.* (pour le bien public du Royaume de Corſe). Au revers eſt la marque de la valeur de la piéce, *Cinque ſoldi* (cinq ſols). On eut une telle curioſité dans toute l'Europe, que celle d'argent était achetée juſques à quatre Séquïns la piéce. Et lorſque la monnoye réelle fut épuiſée, on la contrefit à Naples, comme on faiſait l'antique; celle-ci fut encore vendue à

un très haut prix, & gardée ſoigneuſement dans les cabinets des curieux.

Théodore s'occupa auſſi-tôt à bloquer les places fortifiées des Génois ; tantôt il formait un ſiége & tantôt un autre ; ayant toujours un teleſcope à la main, comme pour découvrir s'il n'appercevrait point en mer le ſecours qu'il diſait attendre à tous momens. Il uſait d'un autre artifice, qui était de faire de gros paquets, qui lui venaient ſans ceſſe du continent, & qu'il diſait être de divers Souverains de l'Europe, qui reconnaiſſaient ſon autorité, & qui le traitaient d'ami.

Les Génois n'étaient pas peu conſternés de cette avanture inattendue ; ils publiérent un violent manifeſte contre Théodore, qu'ils traitaient avec le plus grand mépris ; mais en même tems, ils montraient qu'ils en étaient vérita-

blement allarmés. Théodore repliqua par un manifeſte, avec tout le calme & toute la dignité d'un Monarque, marquant beaucoup d'indifférence pour le traitement injurieux de la République, & paraiſſant très affermis dans l'eſpérance de vaincre.

Le Miniſtre Génois à Londres fit les plus fortes repréſentations contre les Corſes; & le 24. Juillet 1736. la Reine régente de la Grande-Brétagne fit faire une proclamation ſolemnelle par laquelle il était défendu à tous les ſujets de S. Maj. de fournir aucune proviſion ni aſſiſtance aux mécontens de la Corſe.

Théodore s'appercevant au bout de huit mois de ſéjour dans l'Isle que le peuple commençait à ſe refroidir à ſon égard, & qu'il n'agiſſait plus avec le même empreſſement pour ſes intérêts, ſe détermina prudemment à s'en reti-

rer pour quelque tems, & à tenter dans le continent une meilleure fortune. Dans ce deſſein il laiſſa un plan d'adminiſtration qui devait être ſuivi pendant ſon abſence, & quitta la Corſe au mois de Novembre.

Il paſſa en Hollande, où il fut aſſez heureux pour trouver un grand crédit auprès de pluſieurs riches négocians, & ſur-tout auprès des Juifs qui lui conférent de l'artillerie, des munitions & d'autres proviſions pour une valeur très conſidérable, le tout fut embarqué ſous la conduite d'un Supercargo. Avec cela il retourna en Corſe en 1739., & en arrivant il fit mourir le Supercargo, pour éviter l'inconvénient des queſtions qu'on pourrait lui faire.

En ce tems là la France, comme on le verra dans la ſuite, avait acquis un tel pouvoir dans l'Isle, que quoique

Théodore ſe fut rendu recommandable par les ſecours qu'il avait apportés pour la guerre, il n'oſa y avanturer ſa perſonne; les Génois ayant mis ſa tête à un très haut prix. Il préféra d'abandonner le trône, & de ſacrifier ſes vues ambitieuſes à ſa ſûreté; donnant par là un exemple du point de grandeur auquel peut parvenir un génie élevé & entreprenant; car ſi Théodore eut eu un peu plus de bonheur & de prudence, & lui & ſes deſcendans euſſent porté la couronne de Corſe, avec le titre glorieux de Libérateur de l'Isle.

On a dit ſouvent que Théodore était ſoutenu ſecrettement par quelques Puiſſances de l'Europe; mais par tout ce que j'ai pû en apprendre, ce bruit n'avait aucun fondement. Il eſt rare à la vérité qu'un ſimple Gentilhomme s'embarque ſur ſon propre fond dans une

entrepriſe de cette nature; mais, pour dire vrai, Théodore était un homme très ſingulier, & il fut ſi agité par le changement de ſa fortune qu'il perdit le ſentiment le plus ordinaire aux hommes, & ne vit plus les objets que comme un fou, un homme yvre ou en fiévre peut les voir. Il n'avait rien à perdre & tout à gagner; ſon plan était d'amuſer les Corſes par l'eſpérance d'un ſecours étranger, & par la force de cette eſpérance, de les mener en avant. Ce projet eut pû réuſſir, auquel cas il aurait pû dire aux Corſes, que les étrangers n'auraient pas manqué de les aider s'il eut été néceſſaire; mais qu'ils s'étaient conduits de façon à n'avoir pas beſoin de ſecours: & s'il eut été heureux il n'eut peut-être pas eu de peine à en obtenir de quelques Puiſſances.

Aujourd'hui les Corſes parlent d'une maniere

maniere bien différente de Théodore : quelques uns d'eux qui avaient le plus de foi en ſes beaux diſcours, l'élevent juſques aux nues, pour faire honneur à leur propre jugement : D'autres qui le regardaient comme un impoſteur, & qui n'avaient point été ſincérement de ſon parti, le repréſentaient comme un Roi de halle ou de canaille ; mais les connaiſſeurs, & les plus judicieux, le Général même, le voient dans un point de vue plus moderé ; ils avouent que c'était un grand ſervice à rendre que de ranimer l'eſprit de la nation, qui après pluſieurs années d'une guerre ſoutenue avec conſtance, commençait à s'en laſſer, lorſque Théodore vint relever leur courage & rallumer le feu ſacré de la liberté.

Ceux-là ſentirent, à la vérité, l'eſpèce de ridicule que ſon malheureux

ſort répandait ſur la nation; lorſqu'on voiait, leur Roi confiné dans les priſons de Londres, comme l'était l'infortuné Théodore, qui après avoir éprouvé les viciſſitudes les plus bizares de la fortune, & préferé de finir ſes jours dans notre Isle, qu'il enviſageait comme un ſéjour libre, ſe trouvait réduit à l'état miſérable de priſonnier pour ſes dettes.

Mr. *Horace Walpole* s'intéreſſa généreuſement pour Théodore; il répandit dans le public un mémoire, écrit avec beaucoup d'agrément & d'eſprit, pour ſolliciter une contribution en faveur du Monarque malheureux, qui devait être remiſe à Mr. *Robert Dodsley*, libraire, comme Seigneur Haut-Thréſorier. Cette cottiſation rendit une aſſés groſſe ſomme, qui ſervit à le tirer de priſon. Mr. Walpole a en main l'acte original par

lequel Théodore donnait ſon Royaume de Corſe en hypothéque à ſes créanciers, ſcélé du grand ſçeau de ce Royaume.

Mr. Walpole me dit qu'il avait eu la curioſité de voir le Roi Théodore ; à quel effet on était convenu qu'il ſe rendrait chez une Dame de ſa connaiſſance ; mais ſoit que cela vint d'accablement ou d'orgueil, il n'ouvrit jamais la bouche.

Je préſume qu'il était ſi abbattu & ſi chagrin de ſa mauvaiſe fortune qu'il était dévenu ſombre & indifférent pour tout. Il mourut bientôt après ſa ſortie de priſon, & fut enſéveli dans le cimétiere de l'égliſe de Ste Anne de Weſtminſter, où on lui érigea un monument très ſimple & ſans ornement, ſur lequel on lit cette inſcription, dont on va lire le texte & l'explication.

Near this place, is interred
Theodore King of Corsica;
Who died in this Parish; Dec. 11.
1756.
Immediately after Leaving
The King's bench prison,
By the benefit of the Act of insolvency;
in Consequence of wich,
He registered his Kingdom of Corsica
For the use of his Creditors.
The Grave Great teacher, to a level brings,
Heroes, and beggars, Galley-Slave, and
Kings;
But Theodore, this moral learn'd, e'er
dead:
Fate pour'd its lesson on his living head,
Bestow'd a Kingdom, and denye'd him
bread.

Près de cette place est enséveli
Théodore, Roi de Corse,

Qui mourût dans cette paroiſſe le 11. Dec.
1756.

Immédiatement après être ſorti des
priſons du banc du Roi,
Par le bénéfice de l'acte d'inſolvabilité;
En conſéquence de quoi
Il a affecté ſon Royaume de Corſe ſur
les Regiſtres
pour la ſureté de ſes Créanciers.

„ Le tombeau eſt un grand maître;
„ il met au même niveau les Héros &
les mendians, les forçats de galère &
„ les Rois. Mais Théodore fut inſtruit
„ avant ſa mort de cette importante
„ vérité. Le Deſtin grava ſes leçons
„ ſur ſa tête encore vivante; il lui
„ donna un Royaume, & bientôt après
„ il lui refuſa du pain.

Revenons aux affaires de l'Isle. Les Génois impatiens de reprimer la rebel-

lion naiſſante, prirent en 1734. à leur ſolde quelques Suiſſes, ou Griſons, qui étant accoutumés au ſol raboteux de leur patrie, furent jugés propres à être employés dans les montagnes de Corſe; mais ces ſoldats ne trouvérent rien moins que facile de pénétrer dans ces terrains montueux, où les naturels du pays faiſaient continuellement feu ſur eux, & avaient une infinité de routes ſecrettes pour leur échapper. Ils virent bientôt qu'ils avaient fait un mauvais marché, & qu'ils donnaient trop de ſang aux Génois pour leur argent.

Gènes eut alors recours aux moyens déſeſperés de *Marius* & de *Sylla*. Elle fit publier l'impunité pour les aſſaſſins & les proſcrits de tout ordre & de toute condition, qui voudraient combattre en Corſe pour la République. Les voleurs & les aſſaſſins de Gènes ne faiſaient pas

pas une ſi petite partie de ſon peuple. Ces ſcélerats vinrent en foule de tous les côtés, & l'on en forma douze compagnies, qui furent jointes aux Suiſſes & aux Griſons.

On croira ſans peine qu'une troupe infâme & vénale de criminels abandonnés, ne pouvait être oppoſée avec ſuccès à une armée de braves citoyens, qui dans la grande cauſe de la liberté combattaient pour tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Mais la France qui a toujours eu l'œil ſur cette Isle, commençait à apprehender que les Corſes ne s'affranchiſſent tout à fait du joug de Gènes, auquel cas ils auraient formé un État libre, qui ſerait ou protégé par jalouſie par d'autres puiſſances de l'Europe, ou ſe ſoumettrait de lui-même à quelque grande nation. La France réſolut donc de

les forcer à rentrer ſous la domination des Génois, vû que par des négociations ſoutenues avec cette République, elle avait pris un tel aſcendant ſur elle, qu'elle était en état de lui preſcrire, lorſqu'il lui plairait, ce qui convenait à ſes intérêts.

On fit donc un traité à Verſailles, par lequel S. Maj. Très-Chrêtienne s'engageait à réduire les Corſes à l'obéiſſance, & il fut conçu avec tant d'adreſſe qu'il parût être fait à l'inſtante ſollicitation des Génois ; quoique dans la vérité, la République eut trop recemment éprouvé le danger d'appeller à ſon ſecours une grande Puiſſance, pour ſouhaiter de revenir à un tel expédient.

Au mois de Mars 1738. le *Comte de Boiſſieux* fut envoyé en Corſe avec un détachement de troupes Françaiſes. Ce Général était un bon Officier, mais non

pour une grande entrepriſe. Il était appuyé dans cette expédition par Mr. *de Contades*, depuis Maréchal de France, qui commandait l'armée Françaiſe à la bataille de Minden. On débuta par diverſes conférences avec les Chefs des Corſes *Giafferi* & *Paoli*, auxquels fut aſſocié *Luca di Ornano*, d'une branche collatérale de la grande maiſon dont *Sampiero di Baſtelica* était le chef; mais Monſieur de Boiſſieux trouvant les Corſes peu diſpoſés à ſe ſoumettre à leurs anciens oppreſſeurs, rompit la négociation, & commença les hoſtilités.

Le peuple de Corſe repréſenta à Sa Maj. Très-Chtètienne par un mémoire des plus touchants, qui contenait avec beaucoup de détail l'énumération de ſes anciens griefs, que comme ci-devant la France lui avait accordé ſa protection, il eſpérait encore qu'elle ne voudrait pas

les contraindre à s'abandonner à la Tirannie la plus odieuſe. A ce mémoire étaient joints quelques articles tendans à un accomodement que ce peuple ſoumettait à la détermination du Roi.

Ces articles furent jugés trop fiers pour un peuple qui ſe trouvait dans une telle ſituation ; & la France donna ſon approbation à ceux qui furent préſentés par les Génois, de ſorte qu'il ne pût en réſulter aucun accomodément. *Giaſſeri* & *Paoli* publiérent un Manifeſte très animé, qu'ils répandirent parmi leurs compatriotes, en le concluant par la généreuſe réſolution de JUDAS MACCABÉE ; *Il vaut mieux que nous mourions en bataille, que de voir les maux de notre nation* (q).

Mr. de Boiſſieux fit beaucoup de mal aux Corſes ; car quoique ſes opérations

(q) I. *Maccabée*, Chap. III. *v.* 59.

fuſſent lentes, elles furent très bien conduites: il eut même recours à une ruſe qui lui réuſſit; ce fut d'habiller une partie de ſes trouppes préciſément comme celles du pays; & par ce ſtratagême, il en détruiſit une multitude, & jetta la plus grande confuſion & le plus grand déſordre parmi les Corſes; d'autant plus que juſques à ce que les partis, qui paraiſſaient dans les bois ou ſur les montagnes, fuſſent près les uns des autres, ils ne pouvaient être ſûrs s'ils étaient amis ou ennemis. Cependant on envoiait de nouvelles trouppes de France; mais les vaiſſeaux de tranſport ayant été pris d'une violente tourmente, pluſieurs furent jettés & briſés ſur les côtes de Corſe. Les patriotes firent beaucoup de ſoldats priſonniers, & ſe ſaiſirent de leurs armes. Mr. de Boiſſieux ne vécut pas aſſés pour voir

le ſuccès de ſes opérations. Il tomba malade à Baſtia, où il mourut en Février 1739.

Les Gènois enflés des ſuccès de la France contre les Corſes, publiérent un long Mémoire dont le début était véritablement comique. " La douceur & „ la modération avec laquelle la Répu- „ blique gouverne ſes peuples eſt ſi „ bien connue de tout le monde, de „ même que la bonté & l'affection avec „ laquelle elle a toujours regardé les „ Corſes, que &c." Ils crûrent réellement que ce jargon pourait paſſer en Europe, comme ſi c'eut été une vérité (*r*).

Les Corſes de leur côté, ſoutenus par la bonté de leur cauſe, demeuraient inébranlables, ſans vouloir ſe prêter à rien: mais les ennemis avaient une telle

(*r*) JAUSSIN Tom. I. p. 358.

ſupériorité de forces qu'il était impoſſible de leur réſiſter.

En Mars 1739, la France envoya en Corſe le *Marquis de Maillebois*, propre à tous égards pour une telle expédition, Officier d'une grande intelligence, & d'une activité peu commune. Il vit que les Corſes n'avaient fait pour ainſi dire, que ſe jouer avec Gènes; que même les Français n'avaient pas agi contr'eux avec aſſez de vigueur : il en conclut qu'il était néceſſaire de frapper un coup capable de faire une grande impreſſion ſur ces vaillans Inſulaires, accoutumés depuis ſi longtems aux ſcènes ſanglantes. Son Maitre lui aiant commis la charge de dompter ce peuple, il réſolut ſérieuſement de l'exécuter.

Tout fut préparé pour cette entrepriſe, pour laquelle il avait à ſes ordres 16 Bataillons des meilleures troup-

pes de France, outre quelques arquebuſiers, & des Béarnais experts à grimper les monts.

Ajant formé deux grands corps, & divers petits détachemens, tous completement fournis de munitions & de tout le néceſſaire, il pénétra dans l'intérieur du pays le plus reculé, pendant que ſes grenadiers conduiſaient du gros canon au travers des paſſages les plus difficiles. Il fit couper par tout les grains, les vignes & les oliviers, mit en feu tous les villages, & ſema la terreur & la déſolation dans tous les quartiers. Il fit pendre nombre de Moines & autres qui avaient été les plus échauffés pour la révolte, & fit publier en même tems, partout où il paſſa, en termes précis, la Capitulation qu'il leur offrait, & qui était véritablement le meilleur parti à prendre au milieu d'une telle deſtruc-

tion. En mettant à part le peu de généroſité d'un procedé ſemblable, dans une cauſe pareille, on ne peut qu'admirer l'habileté martiale de Mr. de Maillebois.

Nous avons vû que Théodore n'oſa pas débarquer dans l'Isle ; le ſecours qu'il laiſſa ne pouvait être d'un grand effet. Une boucherie ſi terrible, & à laquelle on n'était point préparé, jointe aux menaces d'une vengeance plus terrible encore, de la part d'une nation auſſi formidable pour eux que la France, obligea les Corſes à rendre les armes, à la fin de la campagne de 1739, qui fut des plus chaudes. Sur ces armes, il s'en trouva un millier à la marque des Génois ; la République les reclama, & cette circonſtance leur fit peu d'honneur. Les Généraux Giafferi & Paoli quittérent l'Isle, & ſe retirérent à Na-

ples, où ils furent tous deux faits Collonels, grade dont ils jouïrent juſqu'à leur mort.

Il reſtait toujours quelques patriotes enthouſiaſtes, qui ſe cachaient dans les parties les plus ſauvages de l'Isle; mais tous furent réduits avant la fin de l'année 1740, de même qu'un petit parti de déterminés conduit par le jeune Baron de Neuhof, neveu de Théodore, qui échappa longtems à toutes les diligences du Commandant Français. Il ſe rendit enfin, à condition que lui & ſes partiſans ſeraient débarqués en toute ſûreté ſur le Continent, ce qui fut fidellement exécuté.

De cette façon, la Corſe fut entiérement conquiſe par les armes de la France; ce dont les Génois parurent auſſi glorieux, que ſi elle l'eut été par leurs exploits. Ils firent des propoſitions à

Mr. de Maillebois tendant à maintenir l'Isle dans un perpétuel repos. Ces propoſitions ont été conſervées par *Mr. Jauſſin* (*s*), & elles ſont telles qu'un Etat devrait en être confus. Entre pluſieurs articles barbares, il y en a un entr'autres, où l'on propoſait de tranſporter une partie conſidérable des habitans, de les remettre au Roi de France, pour en peupler ſes Colonies les plus éloignées. Pouvait-on imaginer des meſures plus dures & plus abſurdes que celle-là? Jauſſin eſt déterminé partiſan de Gènes; Dans la totalité de ſes deux volumes, il ne laiſſe pas échaper une étincelle de goût pour la liberté, & ne parait pas être entré le moins du monde dans les motifs qui avaient porté les Corſes à combattre ardemment pour elle: cependant en raportant cette pro-

(*s*) JAUSSIN. Tom. I. p. 468.

position, il ne peut s'empêcher de dire; „ Il semblait par là qu'ils auraient été „ contens d'être Souverains des seuls „ rochers de Corse sans sujets (*t*).

La France se trouvant occupée d'objets plus importans que la Corse, ou que les intérêts des Génois, ne donna pas longtems son attention au sort de cette Isle. Toute l'Europe était alors en fermentation, de sorte qu'elle jugea convenable de retirer les troupes qui étaient en Corse. Elles la quittèrent à la fin de 1741, la laissant parfaitement soumise & tranquille : c'était à peu près dans le sens que le disait des Romains l'ancien Chef des Ecossais nommé *Galgacus* dans son Discours sur la montagne de Grampian; *Ils disent qu'ils don-*

(*t*) Ibid. p. 481.

nent la paix à un pays, quand ils en font une ſolitude (u).

Les Français connaiſſaient trop bien les Corſes, pour croire qu'ils ſe ſoumiſſent aux Génois, lorſqu'on les laiſſerait à eux mêmes. L'événement le juſtifia; car à peine les Français furent partis, que les Corſes ſe remirent en mouvement avec autant de vivacité que jamais. Pluſieurs de leurs compatriotes qui étaient établis en diverſes villes de l'Italie, ſe fournirent d'armes, & comme ils l'avaient fait précédemment, ils en prirent une grande quantité des Génois. Tel qu'un arc puiſſant qui aiant été longtems débandé, reprend tout ſon reſſort, les Corſes longtems opprimés, parurent ſe relever avec une nouvelle

(u) *Ubi ſolitudinem faciunt, pacem appellant.* TACIT. de vit. agric. Cap. 30.

vigueur. Hommes, femmes & enfans ſemblaient prendre les mêmes engagemens; de très jeunes garçons allaient en campagne, & même quelques unes de leurs femmes, comme celles de Sparte, montrérent leur valeur dans les combats. Pluſieurs de leurs Religieux s'armérent, & comme ſi une inſpiration générale les eut animés, tous avaient la même ardeur contre le Tiran.

Gaffori & *Matra* obtinrent alors le Gouvernement de Corſe, ſous le titre de Protecteurs du Royaume. Gaffori était un homme dont les talens étaient diſtingués: ſon Eloqnence était remarquable, & les Corſes parlent toujours avec admiration des harangues qu'il leur adreſſait. Il apprit un jour qu'une bande d'aſſaſſins était venue, & ſe préparait à le tuer. Il ſortit & alla à leur ren-

contre avec une ſérénité & une dignité qui les étonna. Il les pria ſeulement de l'écouter un moment, & leur fit une peinture ſi pathétique des malheurs de la Corſe ; il leur inſpira même une telle indignation contre les opreſſeurs, que les aſſaſſins ſe jettérent à ſes pieds, lui demandérent pardon, & ſe rangérent à l'inſtant ſous ſa banniére.

Les Génois étant en poſſeſſion du Château de Corte, ils y étaient très vivement aſſiégés par les Corſes, commandés par Gaffori. Par une étrange mépriſe, il arriva que la nourrice qui prenait ſoin du fils ainé de Gaffori s'égara en ſe promenant, à une petite diſtance du camp. Les Génois l'apperçurent & firent une ſortie ſubite, ſe ſaiſirent de la nourrice & de l'enfant qu'ils emmenérent dans le Château. Le Général montra avec beaucoup de décence

l'intérêt qu'il prenait à cet accident, qui excita un murmure dans toute l'armée. Les Génois crurent pouvoir être maitres des Conditions, ayant entre les mains un gâge qui lui était ſi précieux. Lorſqu'il avança pour faire jouer ſon artillerie, ils élevérent ſon fils en l'air, préciſément au deſſus de la partie du Château contre laquelle le canon portait ; les Corſes s'arrêtérent & parlaient de le retirer : mais Gaffori, qui avec la réſolution d'un Romain, ſe mit à leur tête, ordonna de continuer le feu. Heureuſement ſa fermeté ne fut pas punie par la perte de ſon fils qui échapa au danger. J'ai le plaiſir de connaitre ce jeune Gentilhomme, qui a hérité la place de ſon pére, & de qui je tiens cette hiſtoire, d'ailleurs très connue, qui lui fait autant d'honneur ; je la tiens même de gens qui l'ateſtaient ſans y avoir le moindre intérêt.

Matra, l'autre Général ou Protecteur, était toujours ſuſpect comme s'il eut favoriſé ſecrettement les vues des Génois, & qu'il eut été plutôt un fauteur de diviſions qu'un patron de la liberté. Il eſt ſûr que le grand malheur des Corſes était leur peu d'union, ce qui était cauſe que les animoſités particulieres attiraient beaucoup leur attention, & détournait leur zèle des intérêts de la grande cauſe.

En 1745. le Comte *Domenico Rivarola* arriva à Baſtia, avec quelques vaiſſeaux de guerre Anglais. La Grande-Brétagne avait fait défenſe à ſes ſujets de donner aucune aſſiſtance aux Corſes; mais par une ſuite des variations aſſez ordinaires au ſyſtême politique, elle conſentit à envoyer quelques vaiſſeaux contre les Génois; non comme d'elle-même, mais pour complaire au Roi de

Sardaigne, qui avait pris extrêmement à cœur la cauſe des Corſes. Ces vaiſſeaux bombardérent Baſtia & San Fiorenzo, & ces deux places leur furent remiſes. Jamais la valeur Anglaiſe, ni le grand ſervice que nous leur rendîmes ne ſeront oubliés par ces braves Inſulaires.

Le Comte de Rivarola fut proclamé Généraliſſime du Royaume. Gaffori & Matra n'étaient pas préſens à cette élection, & mirent tout en œuvre pour s'y oppoſer. Ce ne fut plus que des animoſités cruelles & des diſſentions, & les Anglais en partirent avec l'idée que ce peuple était encore à demi barbare. Les informations que nous avons pû prendre & donner à cet égard n'ont pas ſuffi pour détruire ces fâcheuſes impreſſions qui continuent encore, & n'ont eu que trop d'influence en Angleterre.

Riva-

Rivarola, Gaffori & Matra, ayant repris dans la ſuite des ſentimens plus modérés les uns pour les autres, les affaires en allérent un peu mieux; cependant les Génois ne furent pas longtems à recouvrer Baſtia & San-Fiorenzo.

En 1746. les Corſes envoyérent deux Députés avec des propoſitions au Comte de Briſtol, alors Ambaſſadeur de Sa Maj. Britannique à la Cour de Turin. L'intention de ce projet était que la Corſe ſe mît entiérement & par ſon propre choix ſous la protection de la Grande-Brétagne. Les Députés attendirent à Turin juſqu'à ce que Mylord Briſtol eut reçu réponſe du Miniſtère de Londres, qui leur en fit témoigner ſon contentement, eſpérant que les Corſes conſerveraient les mêmes diſpoſitions; mais ajoutant que ce n'était pas alors le tems d'en venir à un traité.

Le Comte Domenico Rivarola jugeant qu'il pourrait être d'une plus grande utilité à ſa patrie en s'en éloignant, retourna à Turin, où il entretint conſtamment les gracieuſes intentions de Sa Maj. le Roi de Sardaigne pour la Corſe. Il mourut en Avril 1748. avec rang de Collonel, laiſſant après lui la réputation d'honnête homme & de zélé patriote.

La même année & le même mois, le vaiſſeau Anglais, le Naſſau, commandé par le Capitaine Holcomb, avec quelques batimens de tranſport, débarquérent en Corſe deux battaillons, un des troupes du Roi de Sardaigne, & un de celles d'Autriche, pour donner ſecours aux Corſes; mais la paix générale s'étant conclue à Aix la Chapelle, les États étrangers ne purent plus s'en mêler, & dès là les Corſes & les Génois furent laiſſés à eux-mêmes.

Mylord Hailes a dans ſa belle collection de manuſcripts hiſtoriques, deux piéces rélatives à la Corſe, l'une eſt intitulée : *Information de l'Etat dans lequel ſe trouve la Corſe, & de ce qu'il faudrait pour la délivrer de l'eſclavage du Gouvernement Génois*, traduit de l'Italien du Comte Domenico Rivarola. L'autre eſt une rélation de l'état de la Corſe, en original Italien, faite par un homme qui parait très inſtruit ſur ce ſujet. Ces deux ouvrages prouvent également les avantages que tirerait une Puiſſance maritime de l'alliance avec la Corſe. Ils furent communiqués par Mr. *Carret de Gorrégne* au Général *Wentword*, Ambaſſadeur de la Grande-Brétagne à Turin ; & je crois qu'ils ont beaucoup contribué à diſpoſer le Roi de Sardaigne & la Cour d'Angleterre en faveur des Corſes.

Matra entra au ſervice de Piémont vers la fin de l'an 1748. laiſſant Gaffori ſeul Général de l'Isle. La guerre & les actes d'une valeur intrépide continuérent juſques en 1753. que Gaffori fut aſſaſſiné de la main d'un meurtrier entretenu par la République. C'eſt du moins un fait certain que quelques uns de ces ſcélérats ont toujours une chétive penſion pour vivre dans l'Etat de Gènes. On voit un pillier d'infamie érigé à Corte ſur la place où était la maiſon du principal acteur de cette ſanglante trahiſon. Cette maiſon fut brulée & raſée juſqu'aux fondemens.

Les Corſes différent beaucoup entr'eux dans leur façon de parler de Gaffori ſelon leurs liaiſons de famille, ou la paſſion du parti auquel ils ſont attachés. Quelques uns deux ont crû qu'il était trop rempli d'amour propre,

& de vues intéreſſées, qui le portaient à former des plans indignes, de réconciliation avec Gènes; mais outre la répugnance qu'aura toujours une ame généreuſe à donner créance à d'injurieux rapports, à la charge d'un Héros, qui a donné les preuves que j'ai rapportées, de ſa grandeur d'ame; tout ce que j'ai ouï dire de Gaffori aux perſonnes les plus impartiales, joint à la vénération que la plûpart de ſes compatriotes ont encore pour ſa mémoire, me perſuadent la réalité de ſes vertus.

L'adminiſtration de l'Isle fut ſi bien établie par le Général Gaffori que la Corſe fut en état de ſe ſoutenir pendant deux ans, ſans avoir de Chef; & pendant ce tems là la guerre continua avec différens ſuccès.

Les patriotes cependant n'avaient pas prêté le ſerment ſolemnel de ſe jetter plu-

tôt dans les flammes, à l'exemple des Sagontins, que de ſe ſoumettre à la République. Ce ſerment conçu en termes ſi violents & ſi énergiques, reſſent aſſez le ſtile des Corſes; mais il eſt exagéré: le bruit cependant en a couru dans toute l'Europe, & a été reçu généralement comme indubitable. Le Docteur *Smollet* qui a montré ſa généreuſe chaleur en faveur des Corſes, a donné au formulaire de ce ſerment une place dans ſon hiſtoire; mais *Paoli* (*x*) m'a aſſuré que c'était une fiction.

Je viens préſentement à un évenement remarquable dans les annales de Corſes; un évenement qui fait une époque d'où la gloire & le bonheur de l'Isle doivent principalement être datées. C'eſt, ſelon moi, l'élection de *Paſcal Paoli* (*y*)

(*x*) SMOLL. hiſt. vol. 16. p. 384.

(*y*) Son nom en Italien eſt *Paſcale de*

en qualité de Général de l'Isle.

PASCAL PAOLI était le second fils de l'ancien Chef *Giacinto Paoli.* Il fut élevé avec beaucoup de soin par son pere, qui forma son goût aux lettres, & le lui inspira avec les plus nobles & les plus vertueux sentimens. Il nâquit en Corse, où il séjourna assez pour contracter un amour tendre pour sa pa-

Paoli. J'écris *Pascal*, comme plus agréable à l'oreille. J'ai évité de lui donner aucun titre; C'est une idée que je dois à *Mylord Hailes*, lorsque je lui demandai si je devais l'appeller *Paoli*, *Signor* ou *Général*; sa réponse fut, Signor vaudroit mieux que Général, mais Paoli est préférable à l'un & à l'autre. Vous ne diriez pas; *le Roi Alexandre*, mais *Alexandre de Macédoine* : un titre n'ajouterait rien à la dignité de *Judas Maccabée.*

trie, & pour ſentir vivement l'oppreſſion ſous laquelle elle gémiſſait.

Lorſque ſes compatriotes furent totalement écraſés par le Marquis de Maillebois; Hyacinthe Paoli emmena le jeune Paoli à Naples, où il eut les avantages que donnait l'Académie, une commiſſion d'Officier à ce ſervice, & la fréquentation de la Cour.

Il y vécut 12 ou 13 ans, cultivant les riches talens que la Nature lui avait donnés, & jettant les fondemens du grand deſſein qu'il avait formé de bonne heure pour la délivrance de ſa patrie.

Sa réputation devint ſi grande parmi les Corſes, qu'il reçut les plus preſſantes invitations à ſe rendre chez eux pour les commander. Il s'embarqua enfin dans cette glorieuſe entrepriſe, animé par la plus généreuſe ambition, ſans être en aucune façon intimidé par la

conſidération des dangers, des travaux & de l'incertitude de leur ſuccès.

Il y eut quelque choſe de particulier & de touchant dans ce qui ſe paſſa lorſqu'il ſe ſépara de ſon pere. Ce bon vieillard, dont les cheveux avaient blanchi ſous le poids des ſoucis & des années, ſe jetta ſur ſon col, l'embraſſa en lui donnant ſa bénédiction, & d'une voix entrecoupée de ſanglots, l'encouragea à ſuivre la belle vocation dans laquelle il allait entrer. „ Mon fils [lui „ dit-il] il eſt très-poſſible que je ne „ vous reverrai plus; mais par la pen„ ſée je ſerai toujours avec vous. Votre „ deſſein eſt grand & noble, & je ne „ doute point que Dieu n'y répande ſa „ bénédiction. Le peu qui me reſte de vie „ je l'employerai pour votre cauſe, en „ offrant au Ciel mes priéres & mes „ ſupplications pour votre conſervation

„ & votre prospérité. Après l'avoir de„ nouveau embrassé, il partit.

Pascal PAOLI ne parut pas plûtot dans l'Isle qu'il attira l'attention de tout le peuple. Son port, ses maniéres, prévinrent aussi-tôt en sa faveur, & son jugement supérieur joint à son esprit patriotique lui faisant déployer toute la force de son éloquence, charma tous ses auditeurs ; tout cela relevé par sa condescendance, son affabilité & sa modestie lui gagna absolument tous les cœurs. La route au suprême commandement lui était ouverte, & ses compatriotes l'y appellérent par l'unanimité des suffrages. On publia à cette occasion le Manifeste suivant.

Le Conſeil Suprême & Général du Royaume de Corſe, au Corps bien-aimé de la nation.

TRES CHERS PEUPLE, ET COMPATRIOTES,

„ Les diſcordes & les diviſions, qui „ avaient altéré la tranquillité publique „ & particuliére de notre patrie, en „ faiſant révivre les anciennes & per- „ ſonnelles inimitiés, entre ceux qui „ avaient le moins de crainte de Dieu, „ & de zèle pour le bien public, ont „ obligé nos principaux Chefs à nous „ appeller à cette conſulte générale pour „ délibérer ſur les meſures les plus preſ- „ ſantes & les plus efficaces à prendre „ pour opérer le rétabliſſement de la „ commune union, en ſtatuant les loix „ les plus rigides, & leur exécution la

„ plus ſévére contre ceux qui oſeraient
„ la troubler par leurs querelles paſſées
„ ou par leurs diſpoſitions turbulentes.

„ Les moyens qui nous ont paru
„ après mûre réflexion, les plus pro-
„ pres & les plus efficaces pour parve-
„ nir à cette fin déſirable, ont été d'é-
„ lire un Chef œconomique, politique
„ & Général, rempli de lumiéres, pour
„ commander avec plein pouvoir dans
„ ce Royaume; excepté lorſqu'il y au-
„ rait lieu de conſulter ſur des matié-
„ res d'Etat importantes, que le dit
„ Chef ne pourait traiter ſans le con-
„ cours du peuple ou de ſes repréſen-
„ tans reſpectifs.

„ Dans cette vuë nous avons élû,
„ d'une commune voix, PASCAL PAOLI
„ que ſes vertus & ſon habileté en ren-
„ dent digne.

„ Après cette unanime élection, faite

„ par les Chefs du Conſeil de guerre,
„ les députés des Provinces, & les Re-
„ préſentans reſpectifs des Paroiſſes con-
„ venablement aſſemblés, ce Gentilhom-
„ me a été invité par une lettre à ve-
„ nir, & une Commiſſion nombreuſe
„ des principaux membres de l'aſſem-
„ blée ont été envoyés dans ſa maiſon
„ pour lui marquer le déſir que l'on
„ avait qu'il acceptât cette charge, &
„ qu'il parût dans dite aſſemblée pour y
„ être reconnu comme notre Chef, &
„ y prêter le ſerment ſolemnel d'exer-
„ cer cet office, dont-il a été revêtu,
„ avec le plus grand zèle, l'affection &
„ le déſintéreſſement convenable; de
„ même que pour recevoir le ſerment
„ de fidélité & d'obéiſſance des Com-
„ munes.

„ Surquoi ayant allégué diverſes rai-
„ ſons contraires, il a montré beau-

„ coup de repugnance à prendre ſur lui „ une charge ſi importante: mais ayant „ été informé de nos réſolutions & dé- „ terminations à cet égard, en cas d'op- „ poſition ou de refus, il a été obligé „ d'y acquieſcer, y étant comme forcé. „ En conſéquence de quoi, ayant été „ conduit ici cette nuit, il a prêté & „ reçu les ſermens ſus-mentionnés.

„ Il prend donc le Gouvernement à „ ſa charge, aſſiſté de deux Conſeillers „ d'Etat, avec un élû des plus eſtimés „ de chaque Province, qui devra être „ changé tous les mois.

„ Le 3. d'Août doit être fixé pour „ une tournée générale tendante à pu- „ nir les auteurs de divers crimes, par- „ ticuliérement des meurtres derniére- „ ment commis en différens lieux. Cette „ tournée ſera dirigée par le ſusdit Gé- „ néral, avec les Députés, & le nom-

„ bre d'hommes armés qu'ils jugeront
„ à propos.

„ Nous eſpérons que ces réſolutions
„ & délibérations que nous avons pri-
„ ſes, procureront une ſatisfaction gé-
„ nérale ſur tout ce qui intéreſſe le bien
„ public, & nous chargeons tous les
„ Chefs & Commiſſaires prépoſés ſur
„ les Paroiſſes, d'y concourir autant
„ qu'il ſera en leur pouvoir, pour af-
„ fermir la tranquillité publique.

Donné à St. Antonio de *Caſa Bianca*,
le 15. Juillet 1755.

Quoique PAOLI eut longtems médité ſur l'importance de la charge qu'il embraſſait, ſa vuë prochaine le frappa avec raiſon. Ses vuës étaient étenduës, ſes réſolutions magnanimes, & cet office lui parût plus important qu'à une

perſonne moins pénétrante, & dont les plans euſſent été plus bornés.

Son héſitation & ſa défiance, lorſqu'il fut appellé au commandement ſuprême, n'eurent rien d'affecté : Il en peſait les ſuites, & ne pût qu'en être ſérieuſement émû ; car il ne pouvait prévoir avec certitude l'étonnante influence que ſon Gouvernement pouvait avoir pour le bonheur de ſa patrie : mais les repréſentations qui lui furent faites furent ſi grâves, & en quelque ſorte ſi péremptoires, qu'il ſe crût lui-même tenu par devoir à accepter cette tâche difficile.

Lorſqu'il eut approfondi l'état des affaires de Corſe, il y trouva le plus grand déſordre, & une affligeante confuſion. Il n'y avait ni ſubordination, ni diſcipline, ni argent, peu d'armes & de munitions ; & ce qui était pire encore que tout le reſte, peu d'union

parmi ſon peuple. Il commença d'abord par remédier à ces maux. Son art de perſuader & ſon exemple eurent la plus grande force. Tous les ordres de l'Etat s'évertuérent à fournir tout ce qui était néceſſaire pour pouſſer la guerre avec vigueur ; de ſorte qu'en très peu de tems, les Génois furent chaſſés & réduits à ſe retirer dans les recoins les plus reculés de l'Isle.

Après avoir ainſi débuſqué l'ennemi du cœur du pays, Paoli eut le loiſir de vaquer à la partie Civile de ſon adminiſtration. Il y découvrit des talens & une fermeté qu'on eut trouvé difficilement ailleurs. Il redreſſa une infinité d'abus qui s'étaient gliſſés d'eux mèmes, dans les derniers tems de troubles. Il y modella en quelque ſorte le nouveau régime ſur les principes les plus tempé-

rés d'une ſaine Démocratie, qui avait toujours été ſon idée favorite.

Les Corſes ayant éprouvé depuis longtems des dénis d'une Juſtice légale, s'étaient arrogé le droit de la vengeance privée, & en uſaient pour s'aſſaſſiner les uns les autres à la plus légére occaſion. Il trouva une grande difficulté à étouffer cet abominable uſage, qui allait ſi loin, que ſelon le calcul commun, l'Etat perdait par là annuellement 800 ſujets. Cette maladie était devenue ſi violente qu'elle ſemblait incurable. Cependant par de ſérieuſes repréſentations faites à propos, en expoſant avec force combien cette pratique déteſtable était ruineuſe pour la cauſe de la liberté, dans un tems où elle avait beſoin de tous les ſecours & de toutes les forces réünies; joint à l'exercice ſévére de la Juſtice Criminelle, PAOLI

perſuada peu à peu aux Corſes que le pouvoir de diſpenſer les peines n'appartenait qu'au ſupérieur commun, & que ſans l'obéiſſance aux loix, & un ſyſtême régulier d'adminiſtration, jamais ils ne pourraient faire tête à l'ennemi, ni même former un Etat, à parler exactement. Les meſures qu'il prit furent ſi juſtes & ſi efficaces, qu'il paſſa une loi qui déclarait capital tout aſſaſſinat pour quelque raiſon, & ſous quelque prétexte que ce pût être.

Les Corſes ſont naturellement humains, mais tels que les Italiens & les autres peuples du Sud, vifs & impétueux de leur naturel. C'eſt certainement l'effet d'un climat chaud qui forme le tempérament ou le caractère des hommes, à un dégré extraordinaire de ſenſibilité; quoiqu'aſſurément elle ait de grands avantages, & puiſſe en pro-

duire de considérables, en rendant le sentiment plus exquis, & toutes les affections de l'ame plus actives & plus sublimes; elle a en même tems le désavantage d'être souvent une source d'impatience, de passions soudaines, & d'un esprit de vengeance, qui met en feu la societé.

PAOLI par sa connaissance profonde de la nature humaine, guidait les Corses à la gloire, & tournait leurs dispositions impétueuses & leur passion pour la vengeance au grand objet de la liberté & de la vengeance publique de la patrie. Ses sages institutions furent d'un si grand effet, que malgré les fréquentes pertes que fit la Corse en maintes rencontres, la population s'accrut en peu d'années de 16000.

Lorsque le système du Gouvernement fut établi, & que le Général eut rectifié

quelques uns des plus grands abus, il s'appliqua à cultiver & à civiliſer les mœurs des Corſes. C'était là une tâche délicate ; ils étaient nés dans l'anarchie, & leur vertu la plus conſtamment pratiquée avait été la réſiſtance. Tout cela demandait la plus grande circonſpection, & le ménagement le plus délicat pour leur faire diſcerner la différence qu'il y a entre une gêne ſalutaire & une oppreſſion tyrannique. PAOLI n'était pas Monarque ; il n'était pas né pour les régler ; la nation n'était pas ſon héritage. Ainſi il lui eut été inutile de ſe propoſer de les ſoumettre par la force, comme le Czar *Pierre I.* l'avait fait à l'égard des Ruſſes. Cette conduite n'eut pas été d'accord avec ſes vues de former une Nation libre: Mais ſuppoſé qu'il y eut incliné, aſſurément il n'y eut pas réuſſi. Lui-même était entiére-

ment dépendant du peuple, élû par lui, reſponſable à ce peuple de ſa conduite. Ce n'était pas une petite affaire de mettre un frein à ceux de qui il tenait ſon autorité: c'eſt pourtant ce que PAOLI eut la gloire d'accomplir.

Il le fit en préparant inſenſiblement les Corſes à ſouffrir dès loix, en cultivant leur raiſon, & en les conduiſant comme de concert avec eux, à déſirer l'établiſſement de diverſes régles dont il leur fit ſentir les grands avantages. Il fonda une Univerſité à Corte, & prit ſoin des enfans en ſe donnant toutes les peines poſſibles, pour établir de bonnes écôles dans tous les villages du Royaume.

Son dernier éfort fut d'engager les Corſes à s'adonner à l'agriculture, à s'appliquer au commerce & aux autres occupations de la vie civile. La guerre avait entiérement ruiné l'induſtrie dans

cette Isle. Elle avait donné aux Corſes un tel mépris pour les occupations de la paix, qu'ils ne jugeaient dignes de leur attention que les armes & les exploits. Les grandes & valeureuſes actions que quelques uns d'eux avaient faites, leur donnaient à tous un certain orgueil qui dédaignait toutes les occupations inférieures & moins glorieuſes. Des Héros ne pouvaient s'abaiſſer à n'être que des payſans. Leur vertu n'était pas auſſi parfaite que celle des Romains, qui revenaient d'une victoire ou d'un Triomphe au travail de la charue.

Le pays était par là en danger de reſter entiérement inculte, comme le peuple était en péril de devenir une troupe indiſciplinable de Bandits.

PAOLI en ſentant la conſéquence, chercha ſérieuſement à s'en préſerver,

en portant par degrés les Corſes à enviſager le travail avec moins d'averſion, autant du moins qu'il ſerait néceſſaire pour pourvoir par eux mèmes à leur ſubſiſtance & à leur habillement, de même que pour faire un petit commerce du ſurplus de leurs beſoins.

Son adminiſtration fut à tous égards telle que d'un Etat déchiré par les factions, il en fit une nation ſolidement unie; de ſorte que ſi la France n'y fut pas intervenue, les Héros Corſes auraient depuis longtems expulſé les Génois de l'Isle.

Les Corſes ſentans leur propre importance, réſolurent de ne plus épargner les Génois par mer, comme ils l'avaient fait juſques là par indulgence pour les individus, dont ils déploraient la malheureuſe ſituation, qui les forçait à vivre ſous un Gouvernement tyrannique:

rannique : mais voiant que les Génois attaquaient continuellement leurs vaiſſeaux, & en faiſaient leur butin, il fut jugé que rien n'était plus juſte que d'uſer de repréſaille. Ils obſervérent d'ailleurs en tout tems le reſpect qu'ils devaient aux autres Puiſſances maritimes. A cet effet, ils publiérent un Manifeſte en 1760. (z).

Ces vigoureux & rapides progrès de la nation Corſe firent faire de ſérieuſes réflexions aux Génois, qui en 1761, publiérent à leur tour un Manifeſte en termes ménagés & inſinuans, pour eſſayer de porter les Corſes à une ſoumiſſion pacifique (a).

Immédiatement après, il fut convoqué une aſſemblée générale dans l'Evêché de Caſinca, dans laquelle les plus

(z) Appendix N°. I.

(a) Appendix N°. II.

fortes réſolutions furent priſes de n'accepter jamais aucun accommodement avec la République, que ſous la condition qu'elle aſſurerait la liberté, & reconnaitrait l'indépendance de l'Isle de Corſe (*b*).

Les Corſes publiérent à ce ſujet un Mémoire adreſſé à toutes les Puiſſances de l'Europe (*c*), en les conjurant par tous les droits de l'humanité d'interpoſer leurs bons offices, pour procurer la paix à une nation qui avait fait de ſi généreux efforts pour le maintien de ſa liberté.

Dans ces divers écrits, il règne une Eloquence mâle, un ſentiment & une réſolution qui font beaucoup d'honneur à ce peuple.

Mais la politique de Verſailles ne fa-

(*b*) Appendix N°. III.

(*c*) Appendix N°. IV.

vorisait pas la cause Génoise. La France avait été alternativement la verge & le bouclier des Génois. PAOLI avait presque achevé complettement son grand projet d'affranchir de leur domination toutes les parties de l'Isle, lorsqu'il fut conclu un Traité entre la France & la République, par lequel la premiére s'engageait à envoyer six Bataillons de troupes en garnison dans les villes fortifiées de Corse, pendant le terme de quatre années.

Dès que ce Traité fut répandu en Europe, tous les cœurs nobles & généreux en furent sincéremant affligés. Chacun crût que la France allait recommencer à porter le fer & le feu en Corse, & souffler sur les espérances de ces braves Insulaires. Mr. *Rousseau* écrivit la dessus, avec son énergie ordinaire, à son ami & le mien, Mr. *De Leyre*,

(*d*) l'un des Auteurs de l'Encyclopédie, homme qui joint à la ſcience & au génie, le cœur le plus ſenſible & l'ame la plus généreuſe.

„ Il faut avouer (dit-il) que vos „ Français ſont un peuple bien ſervile, „ bien vendu à la tyrannie, bien cruel, „ & bien acharné ſur les malheureux. „ S'ils ſavaient un homme libre à l'au- „ tre bout du monde, je crois qu'ils „ iraient pour le ſeul plaiſir de l'exter- „ miner.

Cependant, ce n'était de la part de la France qu'une affaire de prudence & de politique. Elle devait aux Génois quelques millions de livres; ſes finances n'étaient pas en aſſez bon état pour qu'il lui convint de les payer: Mais les Miniſtres de France ne négligent jamais l'occaſion de faire un Traité avan-

(*d*) Son ſéjour était à Parme.

tageux pour leur Monarque. Ils dirent aux Génois; " Nous ne pouvons pour „ le préſent vous livrer une telle ſom- „ me : mais nous conſentons à vous „ envoyer ſix bataillons de troupes au- „ xiliaires en Corſe, comme un fond „ d'amortiſſement en acquit de notre „ dette". Les Génois qui ſe rapellaient avec une barbare ſatisfaction, tout ce que la France avait fait ci-devant contre la Corſe, ne doutérent point que ſi les ſoldats Français rentraient dans l'Isle, ils n'y continuaſſent les mêmes hoſtilités, & n'y commiſſent les mêmes dévaſtations. Ils crûrent que la France étant provoquée, une guerre ſanglante en ſerait la ſuite; que bientôt cette guerre réduirait de nouveau les Corſes dans l'eſclavage, & ils furent enchantés de ce point de vuë.

Cependant, les Français prirent ſoin

de ne s'engager qu'à la défenſive, & de borner le Traité à 4. ans, pour avoir le tems d'éteindre la dette. La France envoya les troupes ſtipulées vers la fin de l'année 1764, & Mr. le Comte *de Marbœuf* fut chargé de les commander en Chef.

Mr. de Marbœuf était un Général expérimenté & plein de modération. L'on ne ſaurait même douter que ſes inſtructions ne portaſſent de traiter doucement les Corſes. Sa commiſſion était uniquement de prendre ſoin que les choſes n'empiraſſent pour les Génois, & qu'ils puſſent conſerver les places de *Baſtia*, *San Fiorenzo*, *Calvi*, *Algagliola* & *Ajaccio*.

Les Corſes mêmes ſe conduiſirent dans cette occaſion avec beaucoup de prudence. Ils tinrent un Conſeil Général, dont ils rendirent publiques les réſolu-

tions (e). Ils y témoignaient ne ſe point défier de la France, qui, à ce qu'ils préſumaient, ne commencerait point à commettre contre eux d'hoſtilités. Cependant pour plus grande ſûreté, il était ordonné que le Conſeil de guerre, par ordre du Gouvernement, veillerait ſur toutes les infractions que la France pourait avoir promis en ſecret de faire. Ce Conſeil était chargé par ordre exprès, d'obſerver qu'il ne fut point permis aux troupes de France d'entrer ſur le territoire de la nation; que le Général garnirait la frontiére d'une garde ſuffiſante; que ſi quelque Officier Français ſouhaitait un paſſeport, il pût le donner, mais ſous l'obligation de rendre compte à la premiére aſſemblée Générale, de tous les paſſeports

(e) Appendix. N°. V.

qu'il aurait expédiés, & des motifs pour leſquels il l'aurait fait, de même que de chaque Traité qu'il aurait conclû avec les Français. Que ſur le raport qu'il pourait être fait quelques nouvelles propoſitions de paix avec la République, elles ſeraient toutes rejettées, ſi au début elles n'accordaient à la nation, les Préliminaires réſolus dans l'aſſemblée générale de *Caſinca*. Que le Général ferait des remontrances reſpectueuſes au nom de la nation à S. M. T. C. ſur la perte conſidérable que cauſait à leur Etat l'arrivée de ſes troupes ; vû qu'en même tems qu'elle ſoulageait les Génois des grandes dépences qu'ils étaient obligés de faire pour pouſſer la guerre, elle arrêtait les patriotes dans leurs progrès, & les empêchait de chaſſer entiérement de l'Isle leurs ennemis. Que cette Remontrance pourait être

plus éficace, ſi S. E. [*le Comte de Marbœuf*] voulait bien en même tems employer ſes bons offices, pour engager le Roi de France à préſerver par ſa Médiation gracieuſe, les droits, les prérogatives, la liberté & l'indépendance de la nation Corſe. Cette aſſemblée ajoutait, que comme juſques là chacun avait coupé librement des bois de conſtruction dans les forêts de l'Isle, il ne ſerait plus permis à l'avenir de le faire ſans permiſſion du Gouvernement.

Ces réglemens étaient ſages & modérés. Sans donner ombrage aux Français, ils mettaient à couvert les patriotes des attaques ſubites & inſidieuſes. L'article rélatif à la coupe des bois de charpente était très eſſentiel pour empêcher les Français d'en faire tranſporter à Marſeilles & à Toulon, comme ils l'auraient fait probablement ſans cet

Edit, qui conſervait aux Corſes la reſſource précieuſe de ces bois de conſtruction, ſoit pour leur propre ſervice, ſoit pour celui de quelque Puiſſance maritime, avec laquelle ils pouraient dans la ſuite faire alliance.

Les opérations de la guerre reſtant ainſi ſuſpendues, PAOLI fit ſervir ſagement ce tems de calme à préparer de nouvelles victoires, à perfectionner la conſtitution civile de ſa patrie, & à lui donner plus de ſtabilité; en quoi il fit ſeul ce que les ſiécles n'avaient pû faire, & donna un exemple illuſtre de ce qu'on diſait *d'Epaminondas*, qu'un ſeul homme avait été d'une plus grande influence que n'avait pû l'être tout le corps de la nation (*f*).

(*f*) CORNEL. NEP. *Vit. Epamin. in fine.*

CHAPITRE III.

Etat préſent de la Corſe, rélativement au Gouvernement, à la Religion, au Militaire, au Commerce, aux Sciences, au génie & au caractère de ſes habitans.

APrès avoir parcouru l'hiſtoire des révolutions de l'Isle, qui a éprouvé tant de viciſſitudes, il ſera agréable de conſidérer ce qu'ont produit ſes efforts vigoureux pour la cauſe de la liberté. C'eſt donc avec un très grand plaiſir que je vais le préſenter à mes lecteurs, avec l'état préſent de la Corſe.

Le Gouvernement de Corſe eſt tel que je vais le décrire. Chaque *Paéſe* ou village élit à la pluralité des ſuffrages un Podeſtà & deux autres Magiſtrats, qui portent le nom reſpectable de péres

de la Communauté, *Padri del Commune.* Ces Magiſtrats ſont choiſis annuellement: mais ils peuvent être continués pendant pluſieurs années dans leur office, & cela ſelon le bon plaiſir de la Communauté: mais il faut que ce ſoit chaque année par une nouvelle élection.

Le Podeſtà peut ſeul juger les cauſes de la valeur de 10 livres; & avec les peres de la Communauté, il peut juger définitivement juſques à la valeur de 40 livres. Le Podeſtà eſt le repréſentant du Gouvernement, & c'eſt à lui que s'adreſſent tous les ordres du grand Conſeil. Les Péres de la Communauté ſont les Intendans de l'œconomie & de la police du village. C'eſt eux qui convoquent la Communauté du peuple, & qui conſultent avec lui ſur tout ce qui regarde ſes intérêts. Dans certains villages, les habitans joignent au Podeſtà

& aux Peres de la Communauté 12 hommes eſtimés, gens de bien, en qui l'on peut ſe confier, & auxquels ils délèguent leur pouvoir de régler les affaires de leur public. Ceux-ci ſont apellés Conſeillers, & ſiégent comme Aſſeſſeurs avec les trois Magiſtrats du village. Les noms de ces Magiſtrats doivent être tranſmis, auſſi-tôt après leur élection, aux Magiſtrats de la Province, qui ont le pouvoir de contredire ce choix, & d'ordonner une nouvelle Election: mais cela n'arrive jamais lorſque le peuple a été unanime. Quelquefois ils choiſiſſent un Podeſtà & un Pere de la Communauté, & quelquefois plus ou moins de Conſeillers; ces irrégularités ſont permiſes, ſelon le goût ou le caprice de divers villages, comme étant encore dans l'état d'enfance, vû que d'ailleurs ces diverſités n'entrainent aucun inconvé-

nient, parce que le degré de pouvoir demeure toujours le même pour chaque office, ſans égard au nombre, comme cela ſe pratique dans les Etats de Hollande, où ceux qui députent deux ou trois repréſentans, n'ont qu'une voix à donner, comme ceux qui n'en députent qu'un ſeul. Dans quelques unes des villes conſidérables, le Podeſtà n'eſt pas ſubordonné au Magiſtrat de Province, mais il eſt conſidéré comme ayant une autorité égale à celle de ce Magiſtrat.

Une fois l'an, tous les habitans de chaque village s'aſſemblent eux-mêmes, & choiſiſſent un Procurateur pour les repréſenter dans le Conſeil Général (*g*), qui eſt le Parlement de la nation, &

(*g*) Mr. BOSWELL apelle cette Aſſemblée *Général-Conſulta*, que nous apellons Conſeil Général.

que l'on convoque annuellement à *Corte* dans le mois de May. Ce Procurateur eſt élû à la pluralité des voix ; il doit avoir un Brevèt ou lettre de Créance atteſtée par un Notaire public, & à ſon arrivée à *Corte*, il préſente cet Acte au Grand Chancelier du Royaume qui l'enregiſtre. Chaque Procurateur a de ſa Communauté une livre par jour d'appointement pour ſon office, depuis ſon établiſſement juſqu'à ſon retour. Ainſi ce qu'on leur allouë eſt très peu de choſe, mais doit être bientôt augmenté.

Quelquefois les Procurateurs de tous les villages d'une même *Piéve* choiſiſſent un d'entr'eux qui va comme repréſentant de la Piéve entiére, en évitation de plus grands frais aux villages ; mais c'eſt un abus. Lorſqu'il doit ſe traiter des matiéres importantes, le nombre des conſultans ſerait trop petit ; d'ail-

leurs ſerait-ce un objet que cette dépenſe, en comparaiſon de l'exercice du droit de ſuffrage, lorſqu'll s'agit de faire des loix, ou de régler les affaires les plus importantes de ſon pays ? Plus le nombre des voix eſt grand, plus l'aſſemblée approche des Comices & de la majeſté du peuple Romain.

Celle du Conſeil-Général forme actuellement une nombreuſe & reſpectable Aſſemblée ; Car outre les Procurateurs ordinaires, il eſt d'uſage d'appeller pluſieurs de ceux qui ont été ci-devant membres du Conſeil ſuprême, outre pluſieurs de ceux qui ont perdu leurs peres ou leurs plus proches parens au ſervice de la patrie, afin, diſent-ils, que le ſang des Héros ſoit diſtingué par les honneurs des emplois publics.

Les Magiſtrats de chaque Province déléguent ainſi un Procurateur à l'Aſ-

ſemblée générale ; & lorſque tous les Procurateurs ſont réunis à *Corte*, ſous les yeux du Général & du Conſeil d'État, il eſt recommandé aux Procurateurs de chaque Province de choiſir deux d'entr'eux, qui avec le Procurateur de leurs Magiſtrats procédent à l'élection d'un Préſident & d'un Orateur du Conſeil-Général. Conſéquemment les Procurateurs de chaque Province éliſent ſur leur nombre total, deux ſujets qu'ils nomment de vive voix, s'ils ſont unanimes ; & s'ils ne ſont pas unanimes, à la balote.

Ces deux ſujets, avec le Procurateur des Magiſtrats de chaque Province, paraiſſent devant le Conſeil ſuprême, auquel chacun deux remet un billet cacheté, contenant le nom de celui qu'il eſtime devoir être Préſident ; ces billets ſont examinés par le Suprême Conſeil ;

les trois ſujets qui ont le plus de billets inſcrits de leur nom, ſont ſoumis à la balotte ; après quoi celui qui a les deux tiers des voix eſt fait Préſident.

Un Procurateur peut inſcrire ſur ſon billet le nom d'un parent ou de celui qui lui a été le plus fortement recommandé ; mais à la balotte il peut voter librement pour la perſonne qu'il en croit la plus digne ; en ſorte qu'il arrive ſouvent que celui des trois qui a eu le moins de voix par les billets eſt élu Préſident avec une grande ſupériorité. Ce qui me parait être un autre abus ; car un Procurateur qui nomme dans ſon billet celui qu'il ne croit pas convenir à cette charge, court riſque de mettre en place un homme qu'il eſtime moins ; outre qu'il ne devrait pas ſe laiſſer gagner par des conſidérations de parentage ou de récommendations. Les mem-

bres du Suprême Conſeil votent ainſi à la balotte pour le Préſident. L'Orateur eſt élu exactement en la même forme.

Le Préſident gouverne pendant la tenue du Conſeil-Général. L'Orateur lit les différens papiers ou mémoires ſur leſquels il y a lieu de délibérer. Les propoſitions du Gouvernement ſont adreſſées au Préſident; & celles du peuple ſont remiſes à l'Orateur. Si la propoſition du Gouvernement eſt approuvée par la pluralité des ſuffrages, elle paſſe immédiatement en loi; mais la propoſition du peuple, quoiqu'approuvée, peut être laiſſée en ſuſpend par le Gouvernement ſans en dire les raiſons; ce qu'il eſt cependant indiſpenſablement tenu de faire à la prochaine Aſſemblée générale.

Ce pouvoir de ſuſpendre fut extrêmement débatu dans le Parlement de Corſe. Le peuple s'y oppoſait forte-

ment, penſant qu'il ne devait pas avoir lieu dans un tel cas ; mais PAOLI toujours prêt à éclairer ſes compatriotes, leur fit voir que dans l'état préſent des affaires, le Gouvernement pouvait avoir divers deſſeins, qui n'étaient pas aſſez meuris pour être communiqués au public, & néanmoins eſſentiellement avantageux à la nation ; en ſorte qu'il importait beaucoup que le Gouvernement eut le privilège de ſuſpendre l'effet des propoſitions qui pourraient traverſer des vues d'une telle conſéquence ; outre que le Suprême Conſeil, conſidéré comme le Grand-Procurateur de la nation, & en poſſeſſion de ſa plus intime confiance, devait être ſpécialement ouï ; & que s'il penſait qu'une propoſition fut d'une importance critique il pouvait bien lui être permis de la mettre de côté, juſqu'à ce qu'elle eut été examinée ſous

toutes ſes faces par tous les membres de l'État ; qu'enfin ce délai ne pouvait être d'aucune fâcheuſe conſéquence, vû que le peuple pourrait enſuite au bout d'un court période donner à ſa propoſition la force de loi.

Les Procurateurs de chaque Province s'aſſemblent bientôt après, en préſence du Préſident du Conſeil-Général, ou d'un Préſident nommé par lui, & chaque Province y préſente les objets qu'elle ſe propoſe de mettre ſous les yeux du Suprême Conſeil l'année ſuivante, & là chaque Province détermine les objets de ſes repréſentations au Suprême Conſeil. L'un de ces Procurateurs eſt élu Grand-Chancellier. Le Conſeil Suprême peut controller cette élection, & l'élection de chaque Province doit être confirmée par la pluralité des autres Provinces ; parceque ces Conſeillers avec

le Général du Royaume conſtituent le pouvoir exécutif de la Nation, le Conſeil-Général ou Législatif lui ayant confié cette haute commiſſion.

Le Général tient ſon office à vie. Il eſt Préſident perpétuel du Conſeil Suprême des Neufs; [c'eſt-à-dire des neufs Provinces]; il vote ſur toutes les queſtions, & en cas d'égalité, il a la voix prépondérante. Il eſt Commandant abſolu des troupes de l'Isle. Son emploi reſſemble beaucoup à celui du Stadhouder de Hollande.

Les Procurateurs de chaque Province éliſent les Magiſtrats provinciaux pour l'année ſuivante. Cette Magiſtrature eſt compoſée, ſelon la régle, d'un Préſident, de deux Conſulteurs, d'un Auditeur & d'un Chancellier; mais le nombre varie dans les provinces de la même maniere que dans les villages. L'Auditeur

& le Chancellier ont de très petits appointemens, & les Magiſtrats ſont défrayés pour la table, par le Public, avec une garde de ſoldats qui ont la paye. Les Magiſtrats de Province ont l'examen des crimes; & prononcent leur ſentence contre celui qu'ils jugent coupable; mais une ſentence capitale ne peut être miſe en exécution qu'après avoir été confirmée par le Conſeil Suprême. Dans les cauſes civiles, ils peuvent juger définitivement juſques à la ſomme de 50. Liv. Dans les cauſes qui excédent cette ſomme, les parties peuvent appeller à la *Rote Civile*, qui eſt un Tribunal compoſé de trois Docteurs ès loix, choiſis par le Suprême Conſeil, & continués à ſon bon plaiſir. Ce Tribunal juge ſelon les loix civiles & canoniques, & ſpécialement ſelon les loix particulieres de Corſe. Ces dernieres ſont

en partie d'ancienne datte, augmentées & modifiées par les Génois, qui les publiérent ſous le titre de *Statuti Civili e Criminali del Iſola di Corſica.* Ce livre eſt devenu très rare; j'en ai recouvré un exemplaire en petit folio, imprimé à Baſtia en 1694. C'eſt un très bon petit Code, & qui fait honneur à Gènes. *Felix ſi ſic omnia*; heureux s'ils avaient montré en tout la même équité. Il y a ainſi peu de loix modernes. Quoique la compétance & des Juges de villages & des Magiſtrats provinciaux s'étende juſques à la ſomme que j'ai indiquée; ſi quelqu'un s'en trouvait manifeſtement grèvé, il pourrait en demander le redreſſement, en recourant au Conſeil Suprème ou à la Cour du Syndicat, autre inſtitution excellente qui ſe dirige de la maniere ſuivante.

Outre les élections qui ſont faites par le

le Conſeil-Général, & dont j'ai déja parlé, les Procurateurs choiſiſſent quelques ſujets accrédités & reſpectables en qualité de Syndics. Ceux-ci font le tour de différentes Provinces, comme nos Juges de la Grande-Brétagne font, ce qu'ils appellent *le Circuit*. Ils entendent les plaintes du peuple contre les différens Magiſtrats, & ſi quelqu'un d'eux a transgreſſé ſon devoir, il en eſt fortement repris. Ce Syndicat fait beaucoup de bien. Le Général lui-même eſt le plus ſouvent de cette importante Commiſſion. Elle évite au pauvre peuple la fatigue & la dépenſe d'aller à Corte, porter ſes griefs au Conſeil Suprême. Ce Syndicat prend connaiſſance chemin faiſant de tout ce qui intéreſſe les Provinces; reconcilie le peuple avec la ſalutaire ſévérité des loix; encourage l'induſtrie, & toutes les entrepriſes loua-

bles, & porte un eſprit d'ordre & d'humanité dans toutes les parties de l'Isle.

Tel eſt le Gouvernement de Corſe ; & l'on y trouvera ſans doute une Démocratie des mieux entendues. Depuis la jurisdiction du Podeſtà & des Peres de la Communauté juſques au Conſeil Suprême, il y a une gradation progreſſive de pouvoir, qui émane du peuple, & que le peuple peut reprendre à lui à ſon bon plaiſir, à la fin de chaque année. Enſorte qu'aucun Magiſtrat, ni Officier du public, de quelque grade qu'il ſoit, ne peut hazarder dans un terme ſi court, d'empiéter ſur les droits des Conſtituans ; ſachant qu'il doit rendre ſans délai un compte exact de ſon adminiſtration, outre que s'il augmentait le pouvoir de ſon office, il ne ferait que former un joug qui lui deviendrait onéreux, au moment qu'en

ſortant de ſon emploi il rentrerait dans la condition de ſimple ſujet. Il eſt même ſûr qu'à moins qu'un Magiſtrat n'ait perdu tout ſentiment, il ne ſe permettra pas de croupir dans l'indolence, & qu'il exercera ſon autorité pour le plus grand bien de ſa patrie; qu'il ne négligera rien pour ſe rendre recommendable à ſes concitoyens, & pour être honnoré par des marques ultérieures de ſa confiance.

Dans le Conſeil-Général qui fut tenu en 1764. il fut fait de très ſages réglemens rélatifs au Gouvernement, dont je vais donner le précis.

Aucune propoſition faite au Conſeil Général ne doit acquérir force de loi, qu'elle n'ait été approuvée par les deux tiers des ſuffrages.

Les propoſitions approuvées par la moitié des ſuffrages, peuvent être réi-

terées dans la même ſeſſion une ſeconde & une troiſieme fois. Celles qui n'ont pas reçu l'approbation de la moitié des voix, ne peuvent être repropoſées dans la même ſeſſion ; mais peuvent y être portées de nouveau dans quelqu'une des ſeſſions ſuivantes, avec la permiſſion du Gouvernement.

Le Suprême Conſeil d'Etat doit être compoſé de neuf Conſeillers, ſix de la partie deçà, & trois de la partie delà des monts ; ſavoir, un Conſeiller pour chaque Province. De ces neuf Conſeillers trois doivent réſider à Corte pendant les quatre premiers mois, trois autres pendant les quatre ſuivants, & trois pendant les quatre derniers : durant ce terme il doit s'y trouver pour ternaire, deux Conſeillers de decà & un de delà les monts ; & durant leur

réſidence les trois Conſeillers en réſidence doivent avoir l'autorité des neuf membres réunis; mais le Général a le droit d'appeller les neuf Conſeillers toutes les fois qu'il le juge convenable ſelon l'importance des affaires.

Aucun des trois Conſeillers d'État en réſidence ne peut s'en abſenter pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ſans une permiſſion par écrit du Général; & ce congé ne peut être accordé pour plus de huit jours, & ſeulement ſur de preſſantes raiſons. Lorſque le Général s'abſente de Corte dans le même tems que l'un des trois Conſeillers d'État, tous les procès judiciaires reſtent ſuſpendus.

Perſonne ne peut être élu Conſeiller d'État qu'il n'ait paſſé l'âge de 45. ans; il faut encore pour cela qu'il ait rempli avec approbation la préſidence d'une

Magiſtrature de Province, ou l'office de Podeſtà dans l'une des principales villes. Nonobſtant cette régle, ſi un homme d'un mérite diſtingué avait rempli quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, quoique ce ne fut pas un des emplois ci-devant marqués, il pourrait être élu Conſeiller d'État, pourvû qu'il eut l'âge preſcrit par la Loi.

Perſonne ne peut être pourvu d'un office de Préſident de quelque Magiſtrature de Province, avant l'âge révolu de 40. ans; il faut de plus qu'il ait rempli deux fois l'office de Conſulteur dans la même Magiſtrature, ou quelqu'autre emploi reſpectable au ſervice de la patrie, & qu'il ait acquis les connaiſſances néceſſaires pour cet office.

L'Office de Podeſtà dans les villes n'eſt point ſoumis aux Magiſtratures

Provinciales, & doit être conféré en conformité des mêmes régles.

La charge de Général du Royaume venant à vacquer par la mort, par réſignation, ou par quelqu'autre voye que ce ſoit, l'autorité ſuprême réſide en entier dans le corps du Conſeil d'État; le plus ancien deſquels doit préſider au Conſeil; & c'eſt lui qui dans le cours d'un mois après la vacance, doit convoquer le Conſeil-Général pour la nouvelle élection.

Les Conſeillers d'État, les Préſidens des Magiſtratures, & les autres Officiers & Juges doivent reſter dans leurs charges reſpectives, avec un plein exercice de leurs droits, juſques à ce qu'ils ſoient relevés par leur ſucceſſeur légitimement élu.

Les Conſeillers d'État, les Préſidens des Magiſtratures provinciales, & les

Podeſtà des grandes villes ne peuvent être élûs de nouveau pour la même charge, ſans avoir été deux ans hors de cet office, & ſans produire des lettres de Créance du Sindicat Suprême, atteſtant leur bonne & louable conduite dans l'Emploi qu'ils ont exercé.

PAOLI a réuſſi d'une maniére étonnante à mettre en régle les prétenſions des Seigneurs Féodaux. Ces Seigneurs faiſaient diverſes repréſentations au Gouvernement, pour la reſtitution de leurs anciens droits: C'était une queſtion des plus délicates. Leur concéder les privilèges étendus dont ils avaient joui dans les anciens tems, c'était établir des Principautés indépendantes en Corſe; & c'était renverſer le bel Edifice d'une conſtitution libre, que Paoli avait formée pour rendre permanente la félicité de ſa patrie.

La plûpart des Seigneurs n'avaient pris aucune part à cette glorieuſe guerre. Ils avaient beaucoup à perdre, & ne pouvaient prendre les armes contre la République de Gènes, ſans s'expoſer à la confiſcation de leurs terres.

Les payſans au contraire, s'étaient jettés dès le premier moment dans tous les dangers. Ils n'avaient que leur vie à perdre, & la vie dans l'eſclavage n'eſt point à priſer. En réuſſiſſant, ils étaient animés par une double eſpérance; celle d'être délivrés de la tyrannie d'un Etat éloigné d'eux, & celle d'être affranchis d'une opreſſion plus prochaine, celle des Seigneurs Féodaux. Celle-ci leur était ſi ſenſible, qu'un Corſe rempli de ce ſentiment, m'avoua un jour, qu'à ſupoſer que Gènes eut abandonné ſes prétenſions ſur la Corſe, enſorte que les payſans n'euſſent plus été obli-

gés d'agir contre les Génois, ils ſe ſeraient infailliblement ſoulevés contre les Seigneurs.

Il eſt donc aiſé de comprendre que les payſans n'auraient jamais conſenti à retourner ſous un pouvoir arbitraire duquel ils s'étaient eux-mêmes délivrés par leur courage; & que ſi on leur eut propoſé un nouvel eſclavage, c'en eut été aſſez pour exciter une révolte, replonger la nation dans les diviſions des partis, & donner à leur ennemi commun un moyen de fomenter les haines, la diſcorde & les aſſaſſinats, juſques à ce que les Corſes ſe fuſſent fait eux-mêmes tout le mal que la force & les ſtratagèmes des Génois avaient eſſayé inutilement de leur faire. D'un autre côté, il ne fallait pas offencer les Seigneurs, parce qu'on ne pouvait les m'écontenter ſans troubler les opérations

du gouvernement. Le mot des ſages Hollandais, *Nous ſommes briſés ſi nous nous hurtons* (*h*), devrait être gravé dans l'eſprit de tous les hommes, de tout ordre & de toute nation : mais cette maxime eſt d'une beaucoup plus grande conſéquence pour un Etat qui commence à ſe former.

PAOLI pouſſa la complaiſance pour les Seigneurs au point de permettre qu'ils ne puſſent être aſſignés perſonnellement devant les Magiſtrats de la Province dans laquelle ils avaient leur Juriſdiction ; qu'ils euſſent le pouvoir de juger définitivement les cauſes, entre

(*h*) C'était la légende d'une Médaille Hollandaiſe où deux vaſes de terre étaient repréſentés comme en mouvement pour s'approcher. *Franginur ſi Collidimur*, pour repréſenter le péril de l'Etat par le ſchiſme des partis.

les payſans de leurs Fiefs, ſans être reſponſable au Magiſtrat de la Province de leur jugement, lequel cependant ſerait ſoumis à la reviſion du Conſeil Suprême, & de la Cour du Syndicat. Par ce tempérament, les Seigneurs avaient la flateuſe diſtinction d'un certain degré d'autorité, pendant qu'en effet on ne faiſait que ſoulager d'un devoir pénible les Péres des Communautés, les Podeſtà, & les Magiſtrats de la Province. D'un autre côté, ils étaient ſoumis comme les autres à la connaiſſance des Judicatures ſupérieures, & ne pouvaient abuſer de leur pouvoir: mais en même tems qu'ils jouiſſaient d'une prérogative ſur les autres Nobles, ils donnaient à l'Etat, ſans qu'il lui en coutât rien de plus, une augmentation de Juges capables de policer

& de civiliſer un peuple rude & groſſier.

Ainſi le pouvoir des Juriſdictions Féodales & héréditaires fut reſtreint en Corſe par l'heureux concours des circonſtances & de la ſageſſe. Ce ſuccès fut en partie l'effet des troubles & de l'ardeur martiale, & en partie le fruit des prudentes meſures d'un habile Législateur. Le ſyſtême Féodal avait été tranſplanté du Nord, par de fiers barbares, en divers pays de l'Europe, où il avait jetté de profondes racines, & répandu au loin ſes branches. Il eut fallu la plus grande violence pour l'arracher, tandis que par un orage ſalutaire, & par une conduite habile, ce même pouvoir qu'on craignait, fut ſoumis à l'ordre, & rendu avantageux à l'Iſle de Corſe.

Lorſque le Gouvernement ſera par-

venu à une plus grande maturité, & que le tems aura moderé l'ardeur que l'on a aujourd'hui pour ces uſages, les Seigneurs ſe diſpoſeront d'eux mêmes à réſigner une diſtinction qui a moins d'avantages que d'embarras.

J'ai fait connaître comment le Gouvernement Corſe s'eſt établi, & je ne doute pas qu'il ne ſoit ſuſceptible encore d'un plus haut degré de perfection, quoique je le regarde déja comme le meilleur modelle qui ait jamais exiſté dans le genre Démocratique.

Sparte avait réellement une conſtitution nerveuſe, mais avec le reſpect qui eſt dû à la mémoire de l'immortel Lycurgue, Sparte manquait de douceur & d'humanité. Ce renverſement total des affections humaines, cette extinction de tout ſentiment délicat, était une ſituation ſi forcée, ſi vuide de plai-

ſirs, qu'elle n'était pas à envier. Nous admirerons le merveilleux aſcendant que prit ſur les eſprits le Legislateur, mais on nous permettra de penſer que tout ce qu'il obtint n'aboutit qu'à la conſervation de l'Etat, qui n'eſt rien ſans le bonheur. Mr. *James Stevard* eſt dans l'idée que ſi les Lacédémoniens avaient été fermes dans leurs principes, & dans l'eſprit de leur conſtitution, elle ſubſiſterait peut-être encore aujourd'hui (*i*). Mais ſi Lycurgue eut changé ſes Spartiates en des hommes de pierre, elle eut duré d'avantage encore.

Tandis qu'on formait la conſtitution de Corſe, & que l'on prenait les plus juſtes meſures pour l'affermir, les individus avaient la pleine jouiſſance de toutes les douceurs de la vie. Les

(*i*) *Inquiry into the principles of Political Oeconomy.* BOOK II. Chap. 14.

Corſes étaient hommes auſſi bien que Citoyens ; & quand une fois ils ſe ſeront complettement délivrés de la tyrannie Génoiſe, il ne ſe trouvera peut-être pas de pays qui ſoit plus heureux. Animé par cette perſpective, PAOLI qui y tend ſans-ceſſe, s'inſinue dans tous les cœurs ; leur attachement pour lui eſt tel, que quoique le pouvoir du Général ſoit limité, celui de Paoli ne l'eſt point. C'eſt en quelque ſorte un crime de haute trahiſon, de parler contre lui, ou de le calomnier. Son autorité eſt une eſpèce de Deſpotiſme fondé, contre les principes de *Monteſquieu*, ſur le ſentiment de l'amour. Je finirai l'article du Gouvernement de cette Isle par une anecdote remarquable.

Un Corſe qui avait été d'abord au

ſervice de France, où il avait obtenu la Croix de St. Louis, de retour dans ſa patrie, entra dans quelques pratiques contraires à ſa liberté. Cela le fit ſoupçonner d'avoir un deſſein ſur la vie du Général, & dans cette idée, il fut arrêté & envoyé en priſon, de laquelle cependant il fut relaché quelque tems après, à l'interceſſion du Général Français qui était dans l'Isle. A peu de tems de-là il fut ſurpris une ſeconde fois dans une autre trame miſtérieuſe & criminelle; il fut de nouveau empriſonné: Le Commandant Français ſollicita encore ſa grace & ſa liberté, qui lui ayant été refuſée, ce Commandant ſouhaita de ſavoir ce qu'il contait de faire du priſonnier. " Monſieur, lui „ répondit PAOLI, je vous le dirai, „ lorſque j'aurai perfectionné l'ouvrage „ de la liberté de ma patrie, & affermi

„ la conſtitution de l'Etat ſur un pied „ que j'eſpére de maintenir ; je convo- „ querai les Etats de l'Isle, & j'y pro- „ duirai cet homme. Je lui montrerai „ cette liberté, ce Gouvernement & „ ce bonheur qu'il a failli de détruire ; „ après quoi je le bannirai de l'Isle à „ perpétuité ". Telle fut la maniere de penſer de cet Illuſtre Chef de la nation.

FIN *de la preiniére Partie.*

REC 3003580

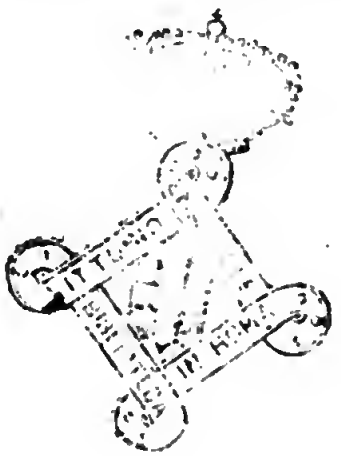

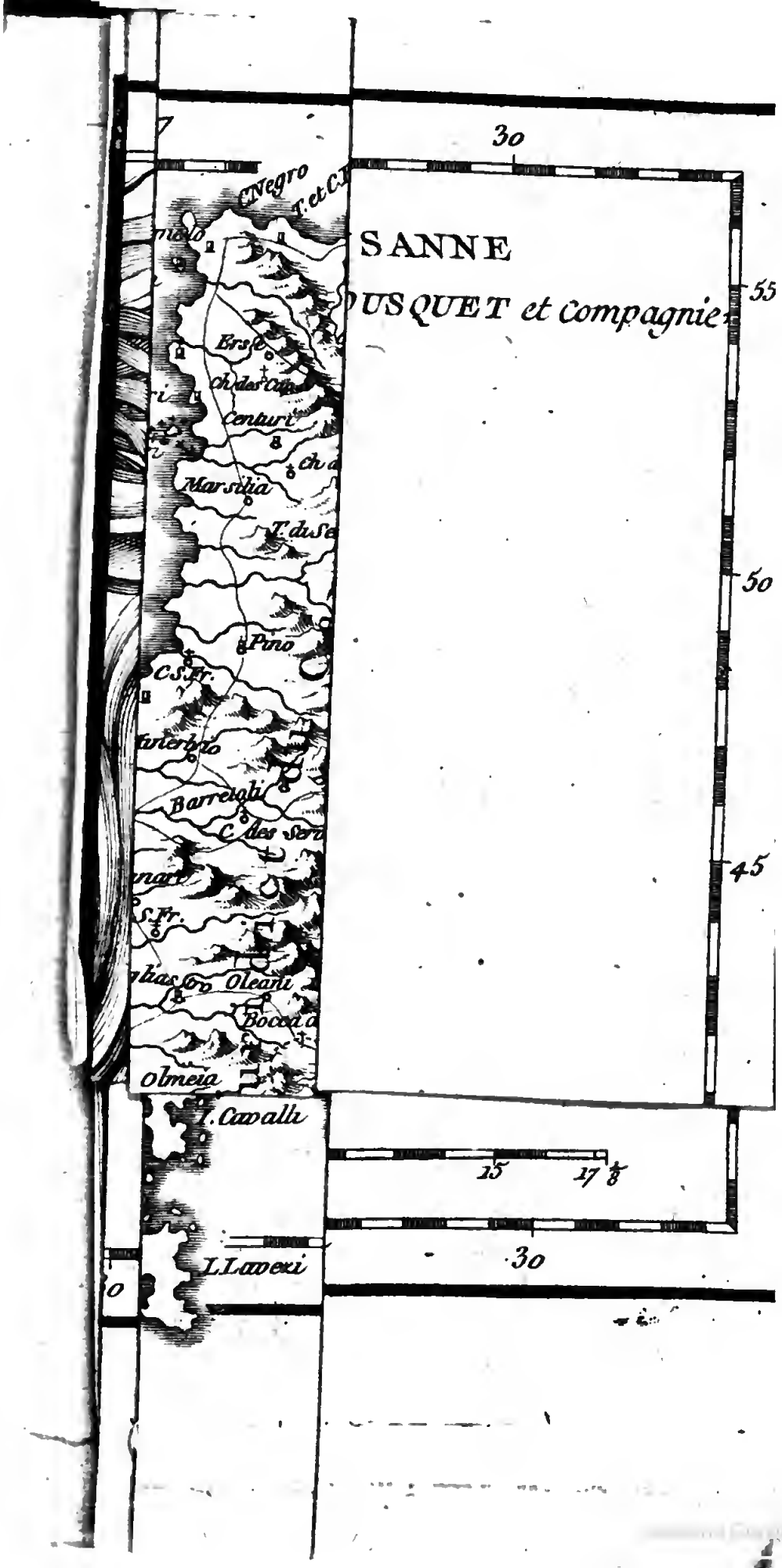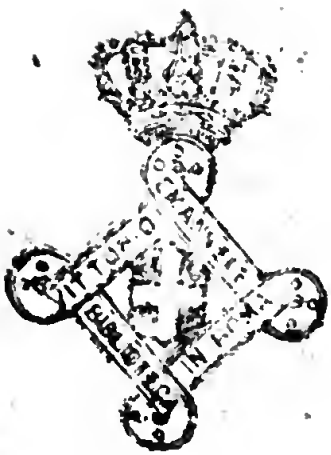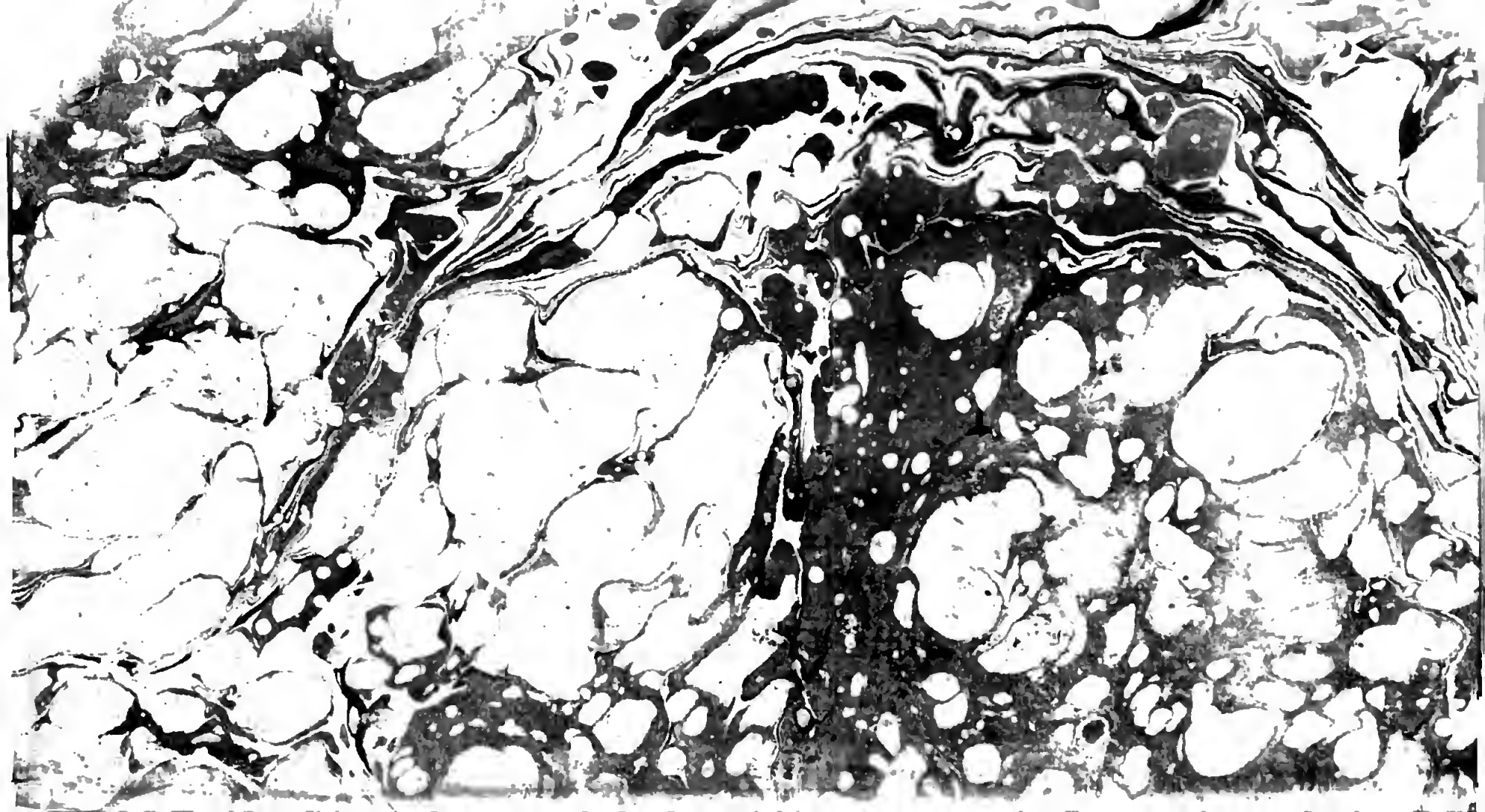
30
C. Negro
T. et C.
SANNE
USQUET et compagnie
55
Ersie
Centuri
Marsilia
T. du Se
50
Pino
C. S. Fr.
Barreoli
C. des Sen
45
S. Fr.
Oleani
Bocca d
Olmeta
T. Cavalli
15
17 7/8
30
L. Laveri
0